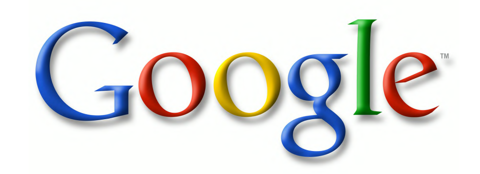
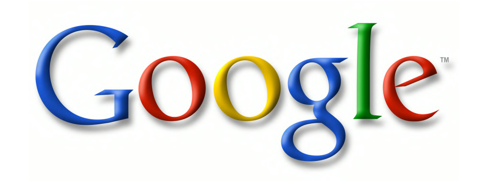
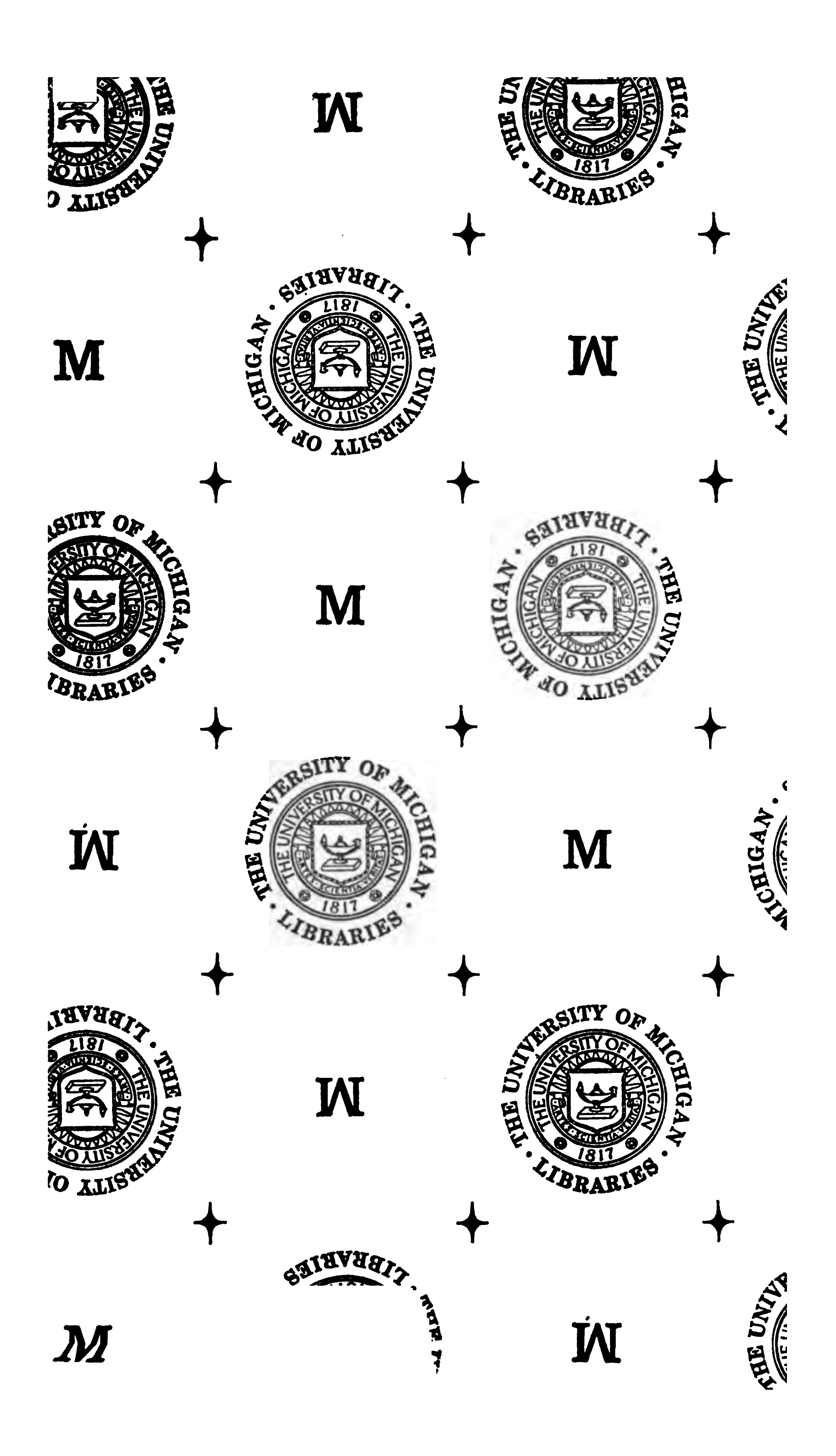
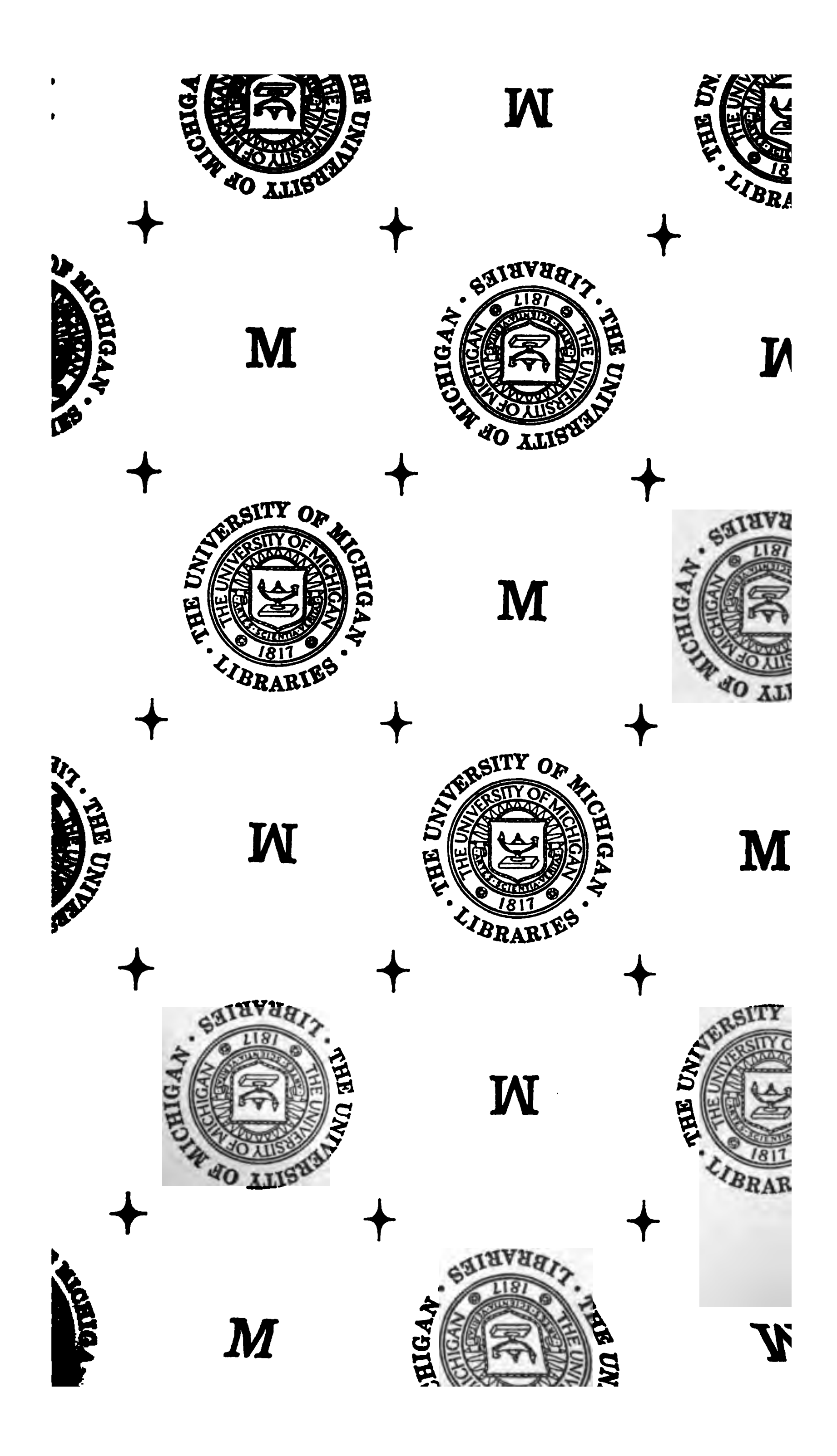



Google




M
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817
LIBRARIES


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
M



LETTRES

SUR

LA RÉVOLUTION.

LETTRES

SUR

LA RÉVOLUTION,

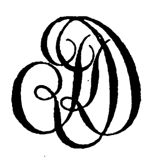
DANS LESQUELLES

ON REMONTE AUX CAUSES QUI ONT NÉCESSITÉ LA CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX;

ON EXPLIQUE COMMENT ET POURQUOI ILS ONT PRIS UNE DIRECTION SI FUNESTE, ONT AMENÉ A DES RÉSULTATS SI AFFREUX;

ON CONCLUD QUE LE SALUT TOUT ENTIER DE LA FRANCE CONSISTE A NE VOIR LA FIN DE NOS DISSENSIONS ET DE NOS MAUX QUE DANS LA CHARTE QU'A DONNÉE LOUIS XVIII.

PAR M. L'ABBÉ BESNARD.



PARIS,

DONDEY-DUPRÉ PÈRE ET FILS, IMP.-LIB.

Rue Richelieu, N° 47 *bis*;

ET RUE SAINT-LOUIS, N° 46, AU MARAIS.

—

1828.

IMPRIMERIE DE DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, N° 46, au Marais.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Ces Lettres ne sont point une histoire de la Révolution, mais bien un récit historique de tout ce que j'ai vu, observé, senti et entendu, en en suivant la marche et les événemens. On verra dans l'Avertissement pourquoi, lorsqu'elles furent terminées, je ne pus parvenir à les rendre publiques par la voie de l'impression; et comment j'y suppléai, du moins autant que possible, par plusieurs copies que je distribuai à mes amis, qui eux-mêmes les communiquaient aux leurs.

Mon objet principal, en les écrivant, était de frapper si vigoureusement sur l'esprit de privilége, le régime absolu et l'arbitraire, desquels la Constituante venait de délivrer notre patrie, qu'ils ne pussent jamais s'y reproduire. Or, je me permets de croire que si elles eussent été plus généralement connues du public, vains et inutiles eussent été tous les moyens astucieux par lesquels la nation s'est laissée ré-infecter de ces trois espèces de lèpres.

Mais enfin, et quoi qu'il en eût été, les élections de 1828 prouvent que l'*opinion publique a envahi la France:* il s'agit donc de tellement consolider cet envahissement, qu'aucun ministère anti-constitutionnel, aucune faction ou gouvernement occulte, ne puissent plus espérer à l'avenir d'en vaincre les obstacles et les résistances.

Or, j'estime que ces Lettres sont vraiment propres à procurer cette consolidation : c'est pourquoi je les tire de mon porte-feuille, et profite de la liberté actuelle de la presse pour les faire imprimer.

Je me représente que leur mise au grand jour pourra déplaire à bien des personnes; mais je leur dirai :

Quel est l'ami de son pays qui ne gémisse de voir que Louis XVIII nous ayant donné une Charte pour assurer le bonheur de ses peuples, elle n'ait été jusqu'ici qu'un sujet de défiances, d'inquiétudes et de tourmentes, qui les prive de cette tranquillité, de cette paix, de cette prospérité qu'ils en espéraient; qui entretienne même, parmi eux, une espèce de fermentation sourde, ou plutôt de guerre intestine qui semblerait remettre tout en question ?

AVERTISSEMENT.

I. Un mot sur l'origine de ces Lettres.

Quelques mois après l'entrée solennelle du Roi, le 3 mai 1814, Paris fut encombré non-seulement d'officiers de l'ancienne *armée royale et catholique*, qui avait pris naissance dans la Vendée; mais encore d'officiers de l'ancienne *chouannerie*, qui avait fini par s'organiser militairement.

Or, m'étant plusieurs fois trouvé en société avec un de ces derniers, il se prit d'une telle confiance en moi, qu'il me fit successivement des aveux qu'un homme plus discret que lui n'aurait pas faits. J'appris qu'il était venu pour solliciter des récompenses; que, malgré qu'il blâmât beaucoup le Roi d'avoir établi deux chambres pour remplacer les parlemens où il aurait pu de suite figurer, il n'en comptait pas moins sur leur rétablissement prochain. Il savait en outre que leur premier acte serait de protester contre tous les changemens qui avaient été faits en

France, comme illégaux, à partir du moment où les États-Généraux enchaînèrent, par leurs violences, la liberté du trop bon Louis XVI; qu'il s'agirait surtout de punir ses assassins, et cela indépendamment de l'oubli et du pardon de tout le passé qu'avait proclamés Louis XVIII. On verra les autres révélations qu'il me fit, quand j'aurai lieu de les rapporter. J'observerai qu'aucune ne me fut donnée sous le sceau du secret.

Qu'il eût pris sous son bonnet toutes les choses qu'il m'avait dites, ou qu'il les eût puisées à bonne source, n'importe : toujours est-il vrai qu'à peine fut-il parti, elles me trottèrent si vivement dans la tête, que je voulus lui en écrire.

Je commençai. Mais, à mesure que j'avançais en besogne, ma lettre me paraissait prendre de plus en plus un caractère d'intérêt et d'utilité. Cela fit que je ne la continuai plus pour lui, mais pour le public. Dès-lors je ne m'embarrassai plus qu'elle outrepassât les bornes ordinaires d'une épître; et je me donnai toute la latitude dont j'avais besoin, en représentant cet homme, nouveau pour

moi, comme un vieil ami avec lequel j'avais été en familiarité dès les premières années de la révolution. De la sorte, je me mis à portée de lui attribuer toutes les opinions et propos de ceux qu'à ces époques je fréquentais réellement; comme aussi d'insérer mes propres observations, pensées, anecdotes et réflexions.

Je ne consacrais à ce travail que mes momens de loisirs : aussi me restait-il encore plusieurs choses à y faire entrer, quand le Roi fut obligé de se retirer à Gand. Son départ me l'avait fait abandonner : son retour me le fit reprendre. Ce fut alors qu'une foule de nouvelles idées vinrent se présenter, pour y trouver place. Je crus devoir les y admettre; bien plus, leur y donner tout le développement que demandait leur importance. Mais, par toutes ces additions, ma lettre se trouva être devenue bien trop longue : c'est pourquoi je résolus de la couper en plusieurs. Je mis le plus d'activité possible à faire ce changement; car je regardais leur publication comme instante pour la cause du Roi; et cependant il ne put être

achevé qu'au mois d'octobre de l'année dernière, 1815. Or, des raisons de pure circonstance ont fait que je ne me suis occupé sérieusement de leur impression, que depuis que nous sommes en 1816. Plus le tems où elles furent commencées est éloigné, plus je prie le lecteur de s'y reporter, pour les mieux juger.

II. Elles paraissent enfin. Puissent-elles contribuer à rattacher tous les cœurs à notre souverain et à son gouvernement! Le moyen le plus sûr est de ne rien dissimuler : c'est pourquoi je ne me suis point fait difficulté de rapporter également tous les torts que j'ai cru remarquer de la part des gouvernans et des gouvernés, depuis vingt-sept ans. Leur libre circulation faisant connaître à la nation que le système n'est point de vouloir qu'elle soit seule à inculper, elle n'en mettra que plus de confiance dans les paroles par lesquelles le Roi l'assure qu'il oublie et pardonne tout le passé : elle croira moins aussi aux vengeances que des écrivains imprudens ne cessaient de provoquer pendant le tems qui s'est écoulé entre son arrivée et son dé-

part; ou plutôt, elle ne voudra plus aucunement s'en effaroucher.

Néanmoins, notez-le bien, tout ce que je dis dans mes lettres pour justifier le Roi du reproche que lui faisaient ces écrivains d'être trop clément, n'est relatif qu'à certains personnages qui, s'étant fortement prononcés dans la révolution, sont devenus l'objet d'une défaveur particulière, quoique leur probité reconnue les en dût mettre à l'abri.

Ce petit plaidoyer, pour des hommes que leur science, leur vertu et leur droiture ont toujours caractérisés, était suivi d'un autre en faveur de ceux qui, pendant les trois mois que le Roi a été absent, ont servi l'ex-empereur avec dévouement. Quoique leur sort vienne d'être décidé par la loi de l'amnistie, je ne le supprime point. Il était ainsi conçu :

« ...... Sire, discernez ceux dont le ca-
» ractère est probe ; et enveloppez-les aussi
» dans votre oubli, dans votre pardon des
» fautes. Sire, vous aviez succédé à un homme
» qui, après avoir fait espérer long-tems en
» lui, avait fini par se faire exécrer ; et vous

» fûtes reçu avec un enthousiasme auquel le
» sentiment n'eut pas moins de part que la
» perspective du bonheur. De plus, on vous
» regardait comme chef d'une famille re-
» trempée par vingt-cinq ans de revers; et
» toute la nation se félicitait de reposséder
» ses anciens maîtres. Cependant, onze mois
» ont suffi pour qu'une défiance générale se
» soit emparée de tous les esprits, un froid
» glacial ait pénétré dans tous les cœurs : au
» point que Bonaparte est regretté; que, re-
» paraissant, il est reçu avec joie. Et qu'on
» ne dise pas qu'il ne dut son triomphe mo-
» mentané qu'aux regrets qu'avaient en lui
» les militaires : il le dut encore plus à l'i-
» nertie de la nation, qui, toute armée
» qu'elle fût, ne fit aucun élan. Oui, si l'o-
» pinion que vous aviez fait naître n'avait
» point été si étrangement affaiblie, du golfe
» de Juan, il n'eût pas fait une lieue en
» avant, sans qu'on eût couru spontanément
» et simultanément sur lui. Alors, aucun
» corps militaire n'aurait eu le tems de se
» joindre à lui; on lui aurait été dans l'im-
» possibilité d'en atteindre aucun. Ajoutez,

» Sire, que l'armée elle-même n'eût point
» été si unanime dans son opinion. Sire, il
» est donc vrai que de grandes fautes ont été
» commises à votre insu. Mais elles étaient
» commises en votre nom! Pardonnerez-vous
» plutôt à ceux qui les firent, qu'à ceux qui
» voulaient s'y soustraire, et qui, d'ailleurs,
» y voyaient l'intérêt général compromis?
» Sire, oubliez, pardonnez ce nouveau passé.
» Quant à moi, Sire, sur qui ne peut tomber
» que le reproche de la liberté dont j'use en
» ce moment, je suis autant éloigné de man-
» quer à Votre Majesté, que Démocharès
» avait dessein d'insulter Philippe. Je ne me
» confie donc point sur ce que votre ame est
» aussi généreuse que celle de ce grand Roi
» de Macédoine; mais sur ce que l'Écriture
» Sainte étant votre loi, vous ne trouverez
» point mauvais qu'un simple particulier,
» qui n'a d'autre titre pour vous adresser la
» parole que la pureté de sa conscience, vous
» cite ce verset de l'Ecclésiaste : *Il vaut*
» *mieux être averti par la sagesse, qu'être*
» *séduit par la flatterie.* »

III. Voici l'ordre que j'ai suivi dans ces

Lettres. D'abord, je rends compte de la manière dont j'ai observé et suivi la marche des événemens qui ont frappé ma patrie, depuis 1789 jusqu'à présent ; et j'expose les causes auxquelles je les attribue. Ensuite, par tout ce que j'ai pu dire, j'essaie de démontrer que le peuple français est aujourd'hui un peuple tellement nouveau, qu'il ne peut plus être dorénavant régi que par une monarchie constitutionnelle. Alors, je m'attache à celle qu'a perfectionnée le Roi ; et je fais voir que l'intérêt général est de se réunir tous autour de lui ; autour de lui, dis-je, dont l'intérêt particulier est de la maintenir comme le *palladium* de son trône et de sa couronne. Enfin, j'appuie toutes les assertions que j'ai précédemment avancées, par des faits qu'on ne pourra lire sans étonnement, stupéfaction même.

IV. Quelques-uns peut-être seront scandalisés de la force avec laquelle je m'exprime, dans les dernières lettres, touchant Louis XV. Surpris moi-même de tout ce qui, au premier jet, était sorti de ma plume contre lui, j'ai craint que cela ne fût pro-

venu d'anciennes impressions que j'avais prises ou reçues dans ma jeunesse; car elle a été témoin de toute l'effervescence dont le royaume fut constamment agité dans les dernières années de son règne. En conséquence, je n'ai conservé que les accusations les plus nécessaires à mes thèses, qui, en somme, donnent à augurer que si ce monarque eût vécu environ quinze années de moins, nous n'eussions point éprouvé de révolution. Aussi, qu'on y fasse bien attention, tout ce que j'en dis ne dépasse point ces années; et je suis d'ailleurs le premier à proclamer qu'il serait mort grand prince, et aurait emporté dans la tombe les regrets les plus vifs de ses sujets, s'il eût fini comme il avait commencé, comme il avait long-tems continué.

Il est encore très-vrai que Louis XV était né bon, et avait une excellente judiciaire; qu'originairement pur dans ses mœurs, on eut beaucoup de peine à lui faire vaincre sa timidité avec les femmes. On pourrait donc, à la rigueur, le justifier encore, même dans ses tems crapuleux, en s'en prenant moins

à lui qu'à ses corrupteurs, qui firent tout pour le circonscrire dans le cercle des débauches, afin de s'emparer de son autorité, de s'en servir à leur gré. Pour moi, je ne puis recevoir une telle espèce de justification, qui tend essentiellement à ne faire d'un Roi qu'un mannequin, qu'un épouvantail. Et puis, qu'est-ce qu'un Roi qui ne règne que par des ministres non-responsables, comme étaient les nôtres alors ; qui n'a pas même la sollicitude de ne faire que de bons choix? Au reste, je ne pouvais m'en prendre qu'à lui de tout le mal qu'il était censé faire : il m'eût donc été impossible d'user de cette justification, quand même j'en aurais eu la volonté.

V. Quant aux privilégiés, si je reviens si souvent sur leur compte, c'est qu'en mon ame et conscience je les regarde comme les auteurs radicaux de toutes les tribulations qu'a éprouvées la nation, tant dans son chef que dans ses membres. Sur quoi je supplie de croire :

1°. Que néanmoins personne n'est plus pénétré que moi de respect pour la noblesse.

Cette institution nationale a eu deux objets primitifs ; l'un, de récompenser les grands services rendus au Roi et à la Patrie ; l'autre, de former une classe de citoyens distingués qui entourassent plus habituellement le monarque. Par conséquent, qui dit noble, dit non pas seulement un homme que sa condition consacre plus spécialement à l'utilité publique, mais encore un homme que tout le poli de l'éducation a perfectionné, et qui, à ce double titre, est plus digne d'approcher et accompagner le Roi, d'obtenir sa confiance, et jouir de sa familiarité.

On a attaché l'hérédité à la noblesse, afin qu'elle fût comme une pépinière des nobles que je viens de décrire, par les soins et les exemples des parens. Mais comme il n'est pas que tous leurs enfans reçoivent de la nature tous les talens, toutes les aptitudes qui leur seraient nécessaires, ou parce que les occasions peuvent leur manquer ; qui dit noble dans le cours ordinaire des générations, dit au moins un homme sans reproches et dont la réputation est intacte, un courtisan franc et loyal qui se constitue le

patron de l'opprimé auprès du prince, qui se consacre à protéger les malheureux.

Puissent les réformes que les événemens passés doivent nécessairement amener dans cette institution, la rapprocher, autant que possible, de son origine ; je veux dire, des motifs pour lesquels elle a dû être établie !

2°. Que personne néanmoins n'a plus de vénération que moi pour le sacerdoce. Mais parce que les prêtres sont faits pour l'Eglise, et non l'Eglise pour les prêtres, mon opinion est que l'état ecclésiastique ne doit plus présenter cet aspect qui le faisait considérer uniquement autrefois comme un moyen de se produire dans le monde, de s'y avancer, d'y parvenir à une grande puissance temporelle, à une domination plus étendue.

Les préceptes moraux subjuguent d'autant mieux le cœur et l'esprit, que leur enseignement est incorporé au culte divin ; et c'est principalement sous ce rapport que le ministère sacerdotal importe à un gouvernement. Puissent les prêtres, toutes les opinions qui les ont jusqu'ici divisés, mises de côté, ne plus songer qu'à nourrir les

fidèles d'instructions solides et vraiment évangéliques ! . . . .

Entendons-nous cependant quand nous disons que les prêtres sont faits pour l'Eglise, et non l'Eglise pour les prêtres. La condition qu'elle fournira à leurs besoins y est nécessairement réservée. . . . . .

Donc, une nation qui veut recueillir les fruits de son institution sur la terre et de sa croyance pour les cieux, doit procurer à ses ministres une subsistance honnête, chacun selon son rang et sa dignité : car les deux plus grands inconvéniens aujourd'hui seraient qu'ils fussent pauvres, et que leur administration ne fût pas toute gratuite.

C'est ce qu'entreprend de faire en ce moment la nation française ; et elle poursuivra cette œuvre éminemment restauratrice, indépendamment des clameurs de ceux à qui il sera à charge que le ministère des prêtres redevienne national. Le gouvernement ne sera point arrêté par la considération de leur nombre, qui est encore actuellement très-grand. Il est assuré que ce nombre ira toujours en diminuant, à mesure que nous

nous éloignerons de l'époque où tant d'horreurs furent vomies contre la Divinité; et où tous les grands principes de la morale, qui dérivent de sa vraie notion, furent intervertis. Au reste, il regardera ce même nombre comme réduit à zéro, quand il ne se composera plus que de ceux pour qui il serait bien plus agréable de vivre au milieu d'un peuple qui n'aurait point de culte adoptif et général; ou du moins, qui n'aurait que le culte de la simple nature, où l'on adore et où l'on sert l'Eternel à peu près comme on veut. Il sait trop bien qu'un culte vraiment philosophique, qui établirait des rapports rigides entre l'homme et son créateur, ne serait point de leur goût; qu'à plus forte raison, le culte d'un Dieu-Incarné, venu pour donner un nouveau développement, une nouvelle fixité à ces rapports, ne pourra jamais leur convenir.

Que ne suis-je député vers eux pour leur porter des paroles de conciliation ! Je leur dirais :

O mes amis ! l'expérience a dû vous convaincre qu'il vaut beaucoup mieux à une

nation d'avoir une règle pour sa conscience et ses mœurs, qu'elle admette comme extérieurement proclamée par Dieu même., que d'être régie par des opinions qui la laissent libre d'adopter toute voie que chacun voudra lui ouvrir, ou que son imagination voudra se tracer, pour arriver à son ultérieure destination. C'est pourquoi je vous demande deux choses; l'une, que vous consentiez à ce que l'Evangile soit exclusivement enseigné dans les écoles publiques, soit reconstitué en certitude générale; l'autre, que les assujétissemens de respect humain qui en résulteront pour vous, ne vous paraissent plus un joug insupportable. Ne doit-il pas vous suffire que beaucoup de lois coactives d'autrefois ne soient plus remises en vigueur? et ne devez-vous pas vous contenter aujourd'hui de la seule chose à laquelle vous auriez toujours dû vous borner; savoir, que les prêtres ne fassent plus corporation privilégiée; qu'ils ne soient plus possesseurs de biens immenses qu'à raison de la cupidité humaine ils ne pourraient encore reposséder sans préjudice à leur profession?

O mes amis ! laissez les vociférations contre les *calotins*, à ces hommes que vous avez rendus féroces en les leur faisant haïr ; mais surtout en arrachant de leur cœur la religion qui y reposait comme émulatrice des vertus, répressive des crimes, consolatrice des privations, des maux et des souffrances. Voyez de bon œil que le gouvernement prenne les moyens nécessaires pour rendre au clergé de France, et généralement à tous les docteurs évangéliques, la somme de considération dont ils ont besoin. Enfin, examinez la question du sacerdoce sous les seuls rapports de la politique ; et dites-vous à vous-mêmes :

A la vérité, le culte, avant le Christianisme, se bornait à honorer les dieux par des sacrifices ; et la religion n'était qu'un ressort que faisaient agir les sacrificateurs, de concert avec les gouvernans : se comportait donc à l'égard des dieux, chacun comme il l'entendait. A la vérité, la morale était le partage des philosophes ; et ces philosophes ouvraient des écoles où se rendaient bénévolement quelques disciples, où quelques

parens pouvaient même envoyer leurs enfans. Cependant, ne les suivaient que ceux qui avaient un attrait particulier pour ce qu'ils appelaient la justice ; que ceux qui prétendaient qu'il est encore en nous des vestiges d'une ancienne perfection à laquelle on doit tendre. Se comportait donc aussi, à l'égard des philosophes, chacun comme il l'entendait.

Il en est autrement depuis le Christianisme. Il devait nécessairement joindre au culte du Dieu qu'il adore, comme chose découlant directement de ses principes, l'enseignement de la loi à laquelle il dit que le salut éternel est attaché ; et, de fait, il l'y joignit. En s'établissant, des prestiges (1) parlèrent si fortement aux yeux des hommes, que, tous s'y soumettant, le culte et la morale ne se trouvèrent pas moins réunis chez les Gentils convertis, que chez les Juifs. Or, en examinant les choses de plus près, on voit que cette réunion est pour le mieux ; et

(1) C'est à dessein que je remplace ici, par ce mot de prestiges, celui de miracles.

que d'ailleurs on ne pourrait plus remettre les choses sur l'ancien pied, sans les plus grands inconvéniens.

Ainsi, je me soumets volontiers à ce que le Christianisme redevienne la règle sur laquelle tous ceux qui m'entourent, spontanément asservissent leur conduite, dirigent leurs pensées, forment leurs affections. Il est vrai que je serai encore entravé dans mes licences; que je serai encore obligé d'arrêter ma langue dans ses propos libertins; que je serai encore forcé de concentrer mon impiété dans mon cœur : mais, en dédommagement, je vivrai bien plus en sûreté à l'ombre du sacerdoce chrétien. Je reconnais en effet aujourd'hui que son propre est d'étouffer les vices, d'empêcher les crimes, de réprimer les passions, d'étendre les vertus; et cela, dans toutes les classes de citoyens.

Et parce qu'il importe réellement que les fonctions des prêtres soient gratuites, et qu'eux-mêmes cependant jouissent d'une aisance qui les place au-dessus du besoin, je reviens du mécontentement que j'éprouvais, de voir que l'on songe à leur assigner un

traitement sur les deniers publics. Qu'on les paie donc comme on paie les magistrats, les administrateurs, et généralement tous les officiers au service de la nation. Tandis que tous ceux-ci ne peuvent être que salariés, les prêtres peuvent être dotés; ce qui est même à désirer. Eh bien! il me suffit de savoir que s'ils redeviennent propriétaires un jour, par les donations particulières qui leur seraient faites, ils ne supporteront pas moins les charges de l'Etat, que les autres possesseurs de biens-fonds; et au reste, que chacun d'eux ne pourra dorénavant se trouver à la tête de richesses assez grandes, pour qu'il en vienne à dédaigner ses devoirs et oublier sa vocation; en un mot, ne plus être occupé que des moyens d'en abuser.

Paris, ce 29 mars 1816.

P. S. J'annonce, dans l'Avertissement ci-dessus, que ces Lettres *paraissent enfin*. C'est qu'en le faisant, j'étais loin de penser que leur impression dût rencontrer des obstacles.

Cependant, de trois libraires auxquels j'en ai successivement présenté le manuscrit, pas un n'a voulu s'en charger. L'un d'eux, que son titre avait le plus séduit, me le rendit après l'avoir lu. Je lui demandai pourquoi il avait changé de sentiment; et, en substance, il me répondit :

Les bonnes intentions avec lesquelles on voit que votre ouvrage est rédigé, prouvent qu'il n'y a qu'erreur de votre part dans vos allégations touchant Louis XVI. Admettant néanmoins que ce que vous dites à son égard soit d'une exacte vérité, toujours est-il que la manière dont vous le présentez est en opposition avec le système du jour, qui est d'en faire un martyr. Mon impression ne serait donc pas plus tôt à son terme, que j'aurais à redouter qu'elle me fût enlevée. Je le priai de m'expliquer comment cela pourrait arriver; et il m'ajouta :

Tout imprimeur est obligé de soumettre à l'examen de la police le plus léger labeur qui sort de ses presses, avant d'en livrer aucun exemplaire; et si on juge à propos qu'il ne paraisse pas, on l'arrête. Je ne ferai donc imprimer le vôtre qu'autant que vous fournirez aux frais. S'il passe, nous rédigerons ensemble des conventions.

Cet inconvénient va me faire prendre un autre moyen. Mais avant de l'indiquer, je veux, à l'occasion de l'objection du libraire, m'expliquer sur plusieurs points.

1°. Louis XVI n'est certainement pas un martyr. On doit simplement dire de lui qu'il a été victime de sa trop grande bonté, mais surtout de son extrême faiblesse. Du reste, je crois avoir suffisamment démontré dans ces Lettres que ce sont moins ses vrais ennemis dont la rage fût demeurée impuissante, que ses faux amis pour lesquels il avait trop de condescendance, qui sont cause que ses jours ont été tranchés. A un plus grand respect dont on se sent irrésistiblement pénétré pour sa mémoire, se joint donc le sentiment d'une profonde affliction. On le plaint d'abord pour lui-même : puis, quand on considère combien le peuple eût été heureux sous lui, s'il fût né dans les tems où le trône de ses ancêtres était encore fortement appuyé, on gémit qu'un si homme de bien s'y soit assis lorsque, miné dans tous ses fondemens, il devait presque nécessairement s'écrouler. C'est ce que je crois avoir aussi démontré.

2°. Ces faux amis du Roi étaient les privilégiés.

3°. Ils n'existent plus; mais l'esprit de privilége leur survit. Et s'il est maintenant hors de tout doute que les événemens qui ont obligé Louis XVIII de se retirer à Gand ne soient de son fait, dans ce sens qu'il a porté à regretter un homme que l'on avait détesté; on peut affirmer qu'il sera bientôt reconnu aussi que c'est à lui qu'il faut

encore attribuer cette lenteur avec laquelle le Français se retourne vers son monarque, malgré toute la tendance qu'il éprouve à se jeter dans ses bras. Oui, on ne discontinue point de craindre que les privilégiés ne ressuscitent; oui, on ne discontinue point de craindre que les choses ne se disposent de manière à ce qu'un jour la Charte ne soit violée dans ceux de ses articles où se trouve inscrit leur arrêt de mort. L'imagination se transporte dans un avenir plus ou moins prochain; et déjà elle les y voit exerçant sur le peuple une nouvelle domination, un envahissement nouveau : et déjà elle y entend qu'on regrette l'ancienne servitude; qu'on souhaite que, du moins, ils s'abonnent encore pour les contributions. Or, tout peu instruit que je sois des affaires politiques, mon bon sens me dicte que puisqu'elle existe, cette crainte, elle doit produire l'aliénation.

4°. Mais il est de toute certitude que le Roi veut en toute sincérité la Charte qu'il nous a donnée et jurée, et sur laquelle reposent les droits de la nation, sa prospérité, sa paix, sa sûreté.

Tellement atterrer l'esprit de corporation privilégiée chez nous, qu'il ne soit plus aucun citoyen qui ne soit dorénavant convaincu que jamais il ne pourra se relever dans la suite, est donc rendre un service essentiel à la France et à son auguste Souverain. Eh bien! je regarde ces Lettres comme propres à créer cette conviction.

En effet, les coups qu'elles portent au monstre qu'elles poursuivent ne fussent-ils point mortels; au moins l'odieux dont elles couvrent cet auteur de tous nos maux passés et présens, fera toujours courir sus aussitôt qu'il osera se remontrer. Elles furent entreprises aux époques où des écrivains publiaient que les confesseurs devaient refuser l'absolution aux acquéreurs de biens nationaux qui ne seraient pas dans la disposition de les rendre; où on criait qu'il n'y avait que les émigrés qui eussent tenu la ligne droite; où on traitait de noblesse de basse-cour cette noblesse nouvelle qui s'est autant illustrée, que l'ancienne, considérée en général, s'est avilie; où, après avoir mis tous les votans, sans distinction aucune, au rang des assassins de grand chemin, on prouvait que, si la clémence du Roi ne s'y opposait, le ministère public pourrait de suite les prendre à partie, etc., etc., etc. Et comme je sentais que

l'indignation m'inspirait, j'en conclus que j'ai émis des vérités capables de fixer à jamais l'opinion générale : de la fixer, dis-je, de manière à ce qu'il soit également dans les intérêts des successeurs les plus reculés de Louis XVIII, notre bienfaiteur, qu'ils veuillent aussi l'inviolabilité de la Charte.

Or, je renferme en ce peu de mots tout ce que j'ai pu dire : « Notre doctrine de gouvernement est arrêtée. Soient » donc regardés comme hétérodoxes tous ceux qui voudraient y faire aucun changement, jusqu'à ce qu'une » Assemblée nationale, extraordinairement convoquée *ad* » *hoc*, et sans autre pouvoir, la modifie d'après les renseignemens de l'expérience. »

3°. Tant pis pour moi si l'esprit de privilége et de corporation privilégiée venait à me persécuter, ainsi que l'esprit jésuitique constamment persécute ceux qui le dévoilent. Dans ces momens de crise où il nous jette, ce me serait une grande consolation de souffrir pour ma patrie. C'est pourquoi voici ce que je me propose de faire.

Puisque je ne puis multiplier mes Lettres par la voie de l'impression, je les multiplierai par celle des copies. Ceux qui voudront s'en procurer, je leur en délivrerai, moyennant les frais de transcription, etc.

Si des écrivains publics, si des particuliers sans occupation actuelle, veulent spéculer sur le plus ou moins grand nombre d'exemplaires qu'ils pourraient faire et placer, je m'offre de les collationner avec eux ; car je ne puis garantir que ceux qui auront subi cette épreuve. Or, ma signature fera foi qu'ils l'auront en effet subie (1).

BESNARD,

rue de la Huchette, n° 16.

---

(1) De cinq copies que j'avais mises en circulation, deux ont été égarées, et ne m'ont point été rendues. Ce 30 avril 1828.

LETTRES

SUR

LA RÉVOLUTION.

LETTRE PREMIÈRE.

Paris, ce 23 décembre 1814.

Je rends grâce aux événemens prospères dont la France a été naguère le théâtre, cher ami, pour m'avoir procuré de vos nouvelles. La majeure partie de votre lettre a pour objet de vous en entretenir avec moi; et vous le faites en sens contraire à vos anciennes opinions, dont j'étais souvent obligé de combattre l'exagération. Je vous avoue que je ne soupçonnais pas que vous fussiez ainsi changé. Est-ce que nous serions réellement faits pour toujours nous aimer, il est vrai; mais aussi pour ne jamais voir, sentir ni juger l'un comme l'autre?

Que ne me répondiez-vous pas, autrefois, lorsque je vous disais que la condamnation du Roi m'avait singulièrement affecté! Vous me le représentiez alors comme l'assassin de son peuple; et vous pro-

nonciez que sa mort était juste. Quoi! aujourd'hui il est innocent à vos yeux; et ce sont ceux qui l'ont condamné qui sont de vrais meurtriers! *Qu'ils sont heureux, les monstres, que le Roi use de tant de clémence à leur égard*, dites-vous!

Si, en me rappelant les motifs sur lesquels vous vous appuyiez autrefois, vous me faisiez voir que vous jugiez mal alors, ou qu'on vous avait induit en erreur, je dirais : Quoique mon ami ait changé de sentiment, il n'est point dit pour cela qu'il tourne à tous vents. Non, il ne raisonne point d'après la seule direction que prennent les mouvemens révolutionnaires. De nouvelles notions lui sont parvenues; et il a dû faire à ses opinions tous les changemens qu'elles nécessitaient.

Mais vous étant rendu coupable de cette omission, que je ne puis digérer, je ne vous regarderai pas seulement comme une girouette jusqu'à ce que vous la repariez; je vous estimerai encore tenir de la nature de ce gros animal dont l'instinct est de toujours poursuivre le dernier qui l'a frappé, quelque prêt qu'il soit d'atteindre le premier. Que si vous vous fâchiez de mes comparaisons, je vous accuserais tout uniment de vouloir juger du présent, où on va jusqu'à faire de Louis XVI un martyr, sans le considérer avec le passé, avec lequel cependant il a des rapports si essentiels. Comme vous, j'aime à croire que les anges vinrent à la rencontre de son ame

pour l'introduire dans le séjour du repos céleste, dans le royaume du roi des rois : néanmoins je ne vous vois prononcer sur son martyre que comme prononcerait un étranger à qui on raconterait toutes les horreurs qui se sont passées en France depuis une trentaine d'années, sans lui rien expliquer de ce qui les préparait et les amenait; sans lui rien apprendre de leur *comment* et de leur *pourquoi*.

Qu'on lui eût dit : « Des hommes légitimement » convoqués profitèrent de la confiance nationale » dont ils se trouvèrent investis, pour faire périr juridiquement leur Roi, ayant auparavant forcé tous » ses parens, par les dangers dont ils les environnaient, de s'émigrer. Après cette exécution, » ils concentrèrent le pouvoir suprême dans leurs » mains; et ils le conservèrent plus ou moins de » tems. Il arrive que la plupart se dévorent entre » eux. De leurs discordes naissent d'un moment à » l'autre différentes formes de gouvernement, par » lesquelles la nation elle-même est dévorée. Enfin, cette nation, éclairée sur le compte de ceux » qui restent encore, rappelle les parens du défunt; » et se remet sous l'autorité de celui à qui elle appartient. Il règne, et il est assez généreux pour » pardonner aux bourreaux de son auguste frère ». Comme vous, à coup sûr, cet étranger ne manquerait pas de s'écrier : *Qu'ils sont heureux, les monstres, que le Roi use de tant de clémence à leur égard!*

Pour moi, cher ami, je ne change les opinions que je me suis formées, qu'à mesure que les faits sur lesquels je les avais basées se rectifient dans mon esprit par les nouvelles connaissances que j'acquiers ; et au reste, je bois peu des eaux du fleuve Léthé. . . . .

Aussi, m'en souviens-je, lorsque nous étions à portée de nous voir fréquemment, de concert nous accusions le Roi de fautes énormes, que nous érigions souvent même en crimes. Aussi, m'en souviens-je, vous alliez jusqu'à m'outre-passer. Car, tandis que je pensais qu'on avait seulement le droit de lui dire : *Vous avez perdu notre confiance, nous ne voulons plus que vous régniez sur nous*; pour vous, vous le regardiez comme justiciable. Aussi, m'en souviens-je, j'avais beau vous ajouter que mettre un roi en jugement était en soi un acte et odieux et impolitique, qui ne pouvait qu'augmenter le nombre de ses partisans, qu'attirer sur nous les vengeances de tous les autres rois conjurés ; vous ne m'écoutiez qu'impatiemment. Aussi, m'en souviens-je, malgré que je vous alléguasse la différence qu'établissait la constitution entre le Roi et ses ministres, relativement à la responsabilité ; vous n'en prétendiez pas moins qu'elle devait aussi peser sur lui. . . . .

Rappelez-le vous donc bien ; nous passions en revue toutes celles de ses démarches qui donnaient de l'espérance : nous rapportions tous les principes par

lui-même émis; qu'il ne s'agissait pas seulement de combler le *déficit*, mais encore de prendre des mesures efficaces pour en prévenir aucun, à l'avenir; qu'il s'agissait surtout de réformer les abus, etc., etc. Et nous jugions que tout cela n'avait été que des *leurres*, au milieu desquels, voulant toujours conserver son pouvoir absolu, il refusait constamment tout ce qui aurait pu en distraire la moindre portion. Rappelez-le vous donc bien, si d'autres fois nous aimions à nous persuader qu'il n'avait que de bonnes intentions, et que par lui-même il était prêt à faire tous les sacrifices nécessaires au bonheur du peuple; de suite, nous l'inculpions de se laisser entraîner par le clergé et la noblesse, qui l'en détournaient. Nous disions: Comment pourrions-nous jamais arriver à une stabilité de bonheur avec un homme aussi faible, et qu'il est si facile de circonvenir, de tourner et de détourner; avec un homme aussi vacillant, qui hier voulait opérer des réformes salutaires, et aujourd'hui consent que le Tiers-État soit toujours écrasé? N'est-ce pas dans ce Tiers-État, et non dans les castes privilégiées, que réside véritablement la nation? Que serait-elle devenue, cette nation, si sa Représentation, qu'il n'avait convoquée qu'à contre-cœur, et parce que les circonstances les plus impérieuses l'y contraignaient, eût succombé sous les coups d'autorité qu'il lui porta, ou se fût laissée envelopper dans ses tortuosités?

Louis XV, qui, par l'épouvantable abus qu'il fit des *lettres de cachet*, avait détruit la liberté individuelle, renversa ensuite la liberté nationale par l'abolition des Parlemens, le seul boulevard qui lui restât : Louis XV, par ce dernier acte de despotisme, non seulement sauva un gouverneur de la Bretagne, accusé d'avoir trahi le Roi et la Patrie ; mais encore, ses parlemens-Maupeou une fois installés, à tous les impôts nouveaux qui successivement avaient été inventés, en ajouta douze autres à la fois, qu'enregistrèrent humblement ces carcasses des anciennes cours souveraines. Le sel, entre autres, cette denrée qu'il est si essentiel au pauvre de pouvoir atteindre ; le sel, qui, néanmoins par gradation presque annuelle, avait déjà été élevé au prix énorme de douze sols la livre, fut subitement porté, si je m'en souviens bien, à celui de quatorze.

Et, cependant, tout cela n'eût été que des roses, en comparaison de ce que Louis XVI aurait fait, si, dans la lutte qui s'établit entre lui et nos représentans, il l'eût emporté ! Oui, outre les exécutions les plus sanglantes dont nous eussions été témoins, nos fers auraient été resserrés de manière à ce que nous n'eussions pu dorénavant nous débattre, à ce qu'il n'eût pas même été prudent de nous plaindre.

Les Barbares qui, de la Germanie, vinrent se fixer dans les Gaules, et qui ne vivaient que de la chasse, de la pêche et de la guerre, ne purent

prendre goût ni à la vie agricole, ni à la vie pastorale, ni à la paix. Leurs chefs distribuaient à leurs troupes les terres dont ils s'emparaient, soit sur les Romains qui les avaient conquises, soit sur les naturels du pays; et ils ne se réservaient que les poissons des fleuves et des rivières, les bêtes des bois et des forêts, les gibiers et les volatiles délicats des terres. Toutefois, tantôt ils conservèrent de grands domaines, qu'ils possédaient en toute propriété; tantôt ils en donnèrent d'autres en récompense, sous les conditions de foi et hommage, ou de service militaire. Dans la suite, ces concessions se convertirent en fiefs héréditaires. Une hiérarchie féodale s'établit, en conséquence de laquelle les fiefs, se multipliant à l'infini, relevaient tous les uns des autres jusqu'à la suzeraineté, qui elle-même relevait du Roi. Ce système tendait à mettre toutes les personnes en servitude, toutes les terres en vassalité; et, en effet, il n'y eut presque plus que des seigneurs et des serfs ou des vassaux : les serfs ou les vassaux éprouvaient des traitemens d'autant plus vexatoires, qu'ils étaient en contact plus rapproché avec les seigneurs infimes. Et c'est ainsi que s'écoula la malheureuse existence de l'homme, depuis l'entrée des Francs dans les Gaules jusqu'à Richelieu. Nos premiers rois ravageaient les pays; les grands, quand ils se furent partagés la presque totalité du pouvoir royal, foulèrent, écrasèrent les peuples. Enfin,

toutes les usurpations furent légitimées sous Hugues Capet ; et ce fut par cela même que le sort de la nation commença de s'adoucir. Mais l'époque où il devint sensiblement meilleur, ce fut quand l'esprit du christianisme fut mieux apprécié ; reprit plus de force ; que les lumières philosophiques se répandirent ; que les sciences refleurirent ; que les arts se multiplièrent ; surtout, que les croisades délivrèrent nos pays d'une foule de petits tyrans qui allèrent périr aux extrémités de l'Europe ou en Asie. L'autorité royale en reprit plus d'ascendant ; et une reine Blanche put porter les premiers coups à l'esclavage et à la servitude. Alors, en l'homme se réveilla le sentiment de sa dignité, de sa liberté ; et il fit de continuels efforts pour reconquérir les droits imprescriptibles qu'il reçut de la nature. Les usurpateurs eux-mêmes se relâchèrent de leur dureté, à mesure qu'ils reconnurent toute l'injustice du droit de la force, et surtout de la force que dirigent la barbarie, la férocité ; ou, si vous voulez, à mesure qu'être habituellement en état d'hostilité, cessa d'être comme l'état constitutif des Français. D'une part, on était fort content d'être moins tourmenté, d'être plus à soi ; de l'autre, on sentait la nécessité de céder ; et, comme peut-être il eût été dangereux de tout céder à la fois, on ne cédait que le moins possible. Insensiblement donc l'esclavage et la glèbe s'éteignirent, et il ne resta que la servitude et la vassalité.

Cette servitude et cette vassalité elles-mêmes devenaient de jour en jour moins pesantes ; au point que les serfs et les vassaux arrivèrent enfin à être vrais propriétaires de leurs biens, et purent en disposer à leur gré ; ces biens ne restant redevables que de charges plus ou moins onéreuses, plus ou moins ridicules.

Or, quoique tous ces anciens droits de chasse, de pêche, de servage et de vassalité, désignés sous le nom de *droits seigneuriaux*, devinssent de plus en plus caducs, cependant un perdricide, un lièvricide étaient encore, de nos jours, punis des galères ; un brochet, une carpe, un goujon, arrêtés dans les filets de ceux dont ils traversaient les prairies, formaient l'objet de poursuites au criminel ; des pigeons, qu'avait frappés le plomb du cultivateur dont ils dévastaient les champs nouvellement ensemencés, étaient souvent des causes de procès, d'emprisonnemens, et toujours de dissensions communales, de haines et de vengeances alternativement plébéiennes et seigneuriales. A l'égard des simples redevances même, le fisc féodal avait pris, quelques années avant la révolution, une telle intensité, qu'il en vint à proclamer, comme générale et absolue, cette maxime : *nulle terre sans seigneur* ; en conséquence de quoi il assujétissait à son impôt les terres libres : ces terres, qui n'avaient jamais été concédées par aucun seigneur qui les eût usurpées, et qui étaient

passées, franches de possesseurs primordiaux, à leurs descendans ou ayans-cause.

Et cependant tout cela n'eût également été que des roses, en comparaison de la rigueur qu'eussent exercée nos plus petits *gentillâtres*, que nous voyions si exaspérés, si frémissans, à l'abolition de tous ces vestiges de la barbarie germanique. *Un pays si giboyeux comme celui de la France, qui va perdre toute sa célébrité en Europe !* Et nous étions assez malins pour nous faire rire et de la pensée et de l'expression de l'important personnage à qui la douleur arracha ce terrible gémissement.

Mais que n'ajoutions-nous point encore ! car nos imaginations étaient bien montées à l'ordre du jour. Tantôt revenant sur cette maxime : *nulle terre sans seigneur*, nous lui donnions pour pendans ces deux autres, bien plus atroces, et dont les ministres de Louis XV firent un si fréquent usage : *Le Roi ne tient son autorité que de Dieu et de son épée. Tous les biens de ses sujets sont à lui ; et* (par commentaire) *il en peut disposer comme de sa propriété*. Tantôt, considérant la manière dont, en général, se conduisaient les princes, les grands, les simples gentilshommes même, nous les accusions de regarder les autres hommes comme étant d'une espèce inférieure à la leur, et tout aussi bien faits pour eux que les autres animaux ; ne mettant de modération dans leurs jugemens, qu'en proportion que leurs conditions se

rapprochaient de la cour. Nous passions en revue la plupart de nos Rois; et nous estimions qu'ils n'avaient jamais considéré leurs peuples que comme des mines inépuisables qu'on pouvait toujours fouiller. En preuve, nous citions cette horrible pensée du *Testament politique* de Louvois : *Laissons subsister les fermiers-généraux : à la vérité ils sucent le sang le plus pur du peuple ; mais le Roi les fait de tems en tems regorger ; et cependant les malédictions nationales ne retombent point sur lui, mais sur eux.* Or, disions-nous, des Rois qui, sur le conseil de leurs ministres, adoptent de pareilles maximes, ne peuvent que préparer la chute de leurs trônes.

Nous ne voyions donc de remèdes à nos maux que dans les principes qu'émettaient nos représentans ; et nous nous récriminions contre tout ce qui tendait à en empêcher l'application. C'était alors que nous nous communiquions réciproquement tout ce que nous apprenions à cet égard ; que nous énumérions toutes les circonstances qui nous confirmaient dans nos doutes sur la sincérité du Roi. Nous citions entre autres :

Et cette conduite par laquelle, tout en ayant admis aux états-généraux la représentation double du troisième ordre, il tendait à la paralyser, ou plutôt à la rendre illusoire. A peine les députés sont-ils assemblés, qu'on élève une question préliminaire :

Délibérera-t-on par voix ? délibérera-t-on par corporation ? Et quoique la délibération par voix fût une conséquence toute naturelle de l'admission double, quoiqu'elle dût même en être le but, cependant le Roi soutint les prétentions du clergé et de la noblesse, qui voulaient qu'on délibérât par corporation, ainsi qu'il avait toujours été pratiqué dans les précédentes assemblées générales. Comme s'il eût ignoré que ces deux castes privilégiées s'étaient, dans tous les tems, entendues pour se soustraire aux charges de l'état, les faire retomber sur le peuple ! Pour qu'il y consente, il faut que le Tiers-État, fortifié de beaucoup de prêtres patriotes et de quelques nobles à idées libérales, se constitue *Assemblée Nationale* ; et encore n'est-ce qu'après que cette assemblée a menacé de faire suspendre tous impôts, comme illégalement perçus, qu'il ordonne formellement aux récalcitrans de se réunir à elle.

Et cette séance royale qui amena le serment du Jeu de Paume, sans lequel l'amélioration qu'on espérait était manquée ; séance qui fit penser et dire que le Roi ne voulait que notre argent ; que le Roi ne voulait pas même consentir à des moyens moins grévans pour l'obtenir.

Et ces ordres secrets donnés à M. de Launay, gouverneur de la Bastille, qui furent découverts à

la reddition de cette forteresse ; reddition qui lui arracha cette douloureuse exclamation : *Ma Bastille est donc prise!*

Et ses lettres interceptées, où des plans contre la représentation étaient indiqués.

Et ce refus constant de sanctionner les décrets de la séance de la nuit du 2 et 3 août.

Et ces 4,000 hommes de troupes qui environnaient Paris, et dont on aurait dirigé la marche d'après les succès du régiment de Flandres, introduit dans Versailles.

Et cette émigration combinée de tous ses nobles et autres partisans, en conséquence de laquelle ses tantes, l'un de ses frères et les princes de sa famille étaient partis d'avance ; et dont il devait former le complément. Émigration qui devait servir à composer des armées, que des armées étrangères devaient soutenir et protéger ; et qui, sous peu et en peu de jours, devaient fondre et tomber sur Paris.

Et cette conduite par laquelle, venu un 4 février à l'assemblée, il épancha son ame tout entière dans son sein, disant qu'il avait besoin d'être aimé de son peuple, et qu'il soutiendra la constitution contre ses ennemis du dehors et du dedans ; de la sorte électrise tous les cœurs français : puis, quelque tems après, part pour Mont-Médi, laissant une longue protestation dont le canevas et la transcription, toute de sa main, durent remonter à l'époque de cette démarche.

Et cette convention de Pilnitz (je vous demande grâce pour l'ordre chronologique si j'y manque), en conséquence de laquelle, quoiqu'il eût un ambassadeur à Berlin, il ignora les préparatifs de guerre qui se faisaient en Prusse; alla jusqu'à ne pas même savoir qu'une armée formidable était aux portes de Longwy, cette clef de la France remplie et encombrée de toutes sortes de provisions de guerre et de bouche; ne le sut que quand elle fut prise : en conséquence de quoi il écrivit à l'assemblée *qu'il était bien fâché de lui apprendre que nous avions un ennemi de plus à combattre.*

Et ces généraux à qui il donnait des commandemens; un Dumouriez, entre autres.

Et cette immensité de gentilshommes, rassemblés à Paris pour porter les coups de la journée du 10 août; coups qui ne manquèrent, ou ne furent qu'imparfaitement portés, que parce que la plupart se retirèrent quand ils virent qu'on leur avait donné pour chef un homme en qui ils n'avaient point de confiance.

C'était sur tous ces faits, plus ou moins vrais, plus ou moins faux, mais enfin que nous regardions alors comme certains et comme le cachet de l'esprit du prince; oui, c'était sur tous ces faits que nous nous appuyions, vous pour le trouver justiciable, moi pour approuver sa déchéance. Quoique vous ayez été assez discret pour ne point me donner con-

naissance des motifs qui vous ont fait passer d'une extrémité à l'autre, cela ne m'empêchera pas de vous dire un mot des modifications que mon opinion a successivement reçues.

Ce ne fut qu'après cette affreuse catastrophe où un Roi des Français monta sur l'échafaud (ah! que ne puis-je l'effacer de notre histoire); non, ce ne fut qu'après cet horrible attentat, que me fut authentiquement démontrée toute la criminalité de ces factions qui, dès l'origine de l'Assemblée Nationale, se formèrent dans son sein. Factions que jusque-là je ne connaissais guères, je l'avoue, que par le beau côté sous lequel les journaux qui leur étaient vendus nous les représentaient.

Mais quand j'eus appris toutes les amertumes, tous les outrages, toutes les calomnies dont incessamment elles abreuvaient le Monarque, soit par elles-mêmes, soit par leurs infernaux agens; ce fut alors que je ne fus plus surpris qu'il cherchât à se désentraver par tous les moyens qu'il croyait pouvoir lui réussir, d'une représentation du peuple dont tant de membres étaient si insolens, manifestaient des prétentions si exagérées.

Il n'en est pas moins vrai que je n'ai point encore pu faire autrement que de l'accuser de s'être mis dans son tort. Car, puisqu'il n'avait que de bonnes intentions, il devait sincèrement s'attacher à cette partie saine de l'assemblée qui n'avait d'autre but

que de prévenir dorénavant les principaux abus du pouvoir, que de remettre la royauté à sa place; et qui, tout en dressant une constitution libérale, faite pour rendre le peuple heureux, déclarait l'état monarchique dans la personne des Bourbons; voulait même qu'on en appelât d'Espagne, s'ils venaient à s'éteindre en France. Ajoutez qu'elle ambitionnait aussi de maintenir le trône dans toute sa splendeur, et dans toute la puissance utile qu'il possédait.

Et réellement, ne devait-il pas voir avec plaisir que l'excès des maux qui résultaient pour le Tiers-État de toutes les exemptions dont jouissaient les autres ordres, fût enfin réparé? que, réduits à des privilèges, titres et distinctions purement honorifiques, ils fussent appelés à supporter également les dépenses de l'état? Ne devait-il pas être charmé qu'une nouvelle organisation fût introduite dans les finances, qui prévînt pour jamais tout déficit; qui empêchât pour toujours que, par des bons extorqués, puisassent à qui mieux mieux dans le trésor royal et les reines, et les princes, et les ministres, et les maîtresses, etc., etc., etc.? que les impôts fussent rappelés à leur origine, au moins dans ce sens, qu'ils ne puissent être perçus et levés que de l'octroi national? Ne devait-il pas surtout se réjouir que l'exemple de François I[er], ce roi de France avant qui nul autre avait encore osé en établir arbitrairement; ce gros garçon que Louis XII avait si

bien prévu devoir gâter les plans qu'il formait pour ne point augmenter les impôts, restât sans influence aucune? Que le génie fiscal, si fertile sous les règnes suivans en ressources pour s'approprier tout l'or, se trouvât frappé de stérilité? Enfin, rien devait-il lui paraître plus glorieux, lui inspirer un plus noble orgueil, que de pouvoir se dire à lui-même que dorénavant il commanderait, non plus à des serfs, mais à des hommes; surpris, étonné que tous ces restes de féodalité, monumens honteux de cette ancienne usurpation de l'homme sur l'homme, de cette ancienne tyrannie de quelques chefs sur la multitude, eussent pu résister jusqu'ici?

Oui, sans doute, elles étaient dans le fond de son ame, toutes ces choses : mais il n'eut point assez d'énergie pour secouer le joug des privilégiés qui l'entouraient, et qui étaient si loin d'entrer dans ses vues libérales et bienfaisantes. La preuve qu'il n'avait que de bonnes intentions et qu'il était lui seul à les avoir, se tire principalement d'un fait qui m'a été attesté, et qui d'ailleurs est facile à vérifier : que, dès l'assemblée des notables, il proposa des mesures pour qu'une fois le déficit actuel éteint, aucun autre ne pût dans la suite se former; mais que les nobles, les prêtres et autres intéressés qu'elles blessaient, ne voulurent point les adopter. Or, tous les obstacles qu'opposèrent, dans cette assemblée, leur égoïsme et leur orgueil, ayant empêché qu'aucune bonne résolu-

tion n'y fût prise, le Roi, quelques années après, se trouva dans la nécessité de convoquer celle des états-généraux. Ce fut alors que des coups bien autrement vigoureux furent portés contre tous ces opposans : mais ce fut alors aussi que, par les plus grands efforts d'importunité, ils tirèrent tout le parti qu'ils purent de l'ascendant qu'ils avaient sur l'esprit de celui qui n'avait point eu assez de courage pour leur résister une première fois.

Comme il n'est entouré que d'eux, qu'il ne vit que parmi eux, qu'il ne reconnaît, pour ainsi dire, qu'eux ; ses affections de justice et de bonté sont continuellement étouffées par leurs sollicitations. Ils parviennent à lui faire faire une foule de fausses démarches, qui ne le rendent pas seulement suspect aux amis de la royauté et de la patrie, mais qui donnent lieu à ce que les factieux se montrent plus hardis, plus entreprenans. Les premiers, qui sont comprimés parce qu'ils ne peuvent s'étayer d'une conduite franche de sa part, l'abandonnent ou même se tiennent en garde contre lui : les seconds, en le dénonçant à la nation, se fortifient de l'opinion générale. Insensiblement s'établit entre les deux pouvoirs une guerre ouverte, qui ne tarde pas à prendre le caractère de guerre à mort : car les députés, mais surtout les fougueux membres de la commune en communication avec quelques-uns d'eux, voient que si le Roi a le dessus, ils sont tous pendus.

D'un côté, une immense quantité de partisans du Roi sont mandés de tous les points de la France à Paris : le château des Tuileries est converti en forteresse : les Suisses, et les Gardes-du-Corps, ceux-ci en bien plus grand nombre que ne le permettait la constitution, sont munis de canons et de cartouches ; et la garnison est renforcée d'un nouveau genre de militaires, qui depuis furent désignés sous le nom de *Chevaliers du Poignard.* De l'autre, les Marseillais, les Brestois, sont appelés : les fauboargs Saint-Antoine et Saint-Marceau sont armés. Le 10 août s'opère ; le Roi, saisi, épouvanté du sang qui coule, vient se réfugier dans le sein de l'Assemblée, et lui proteste que *ce n'est pas lui qui a fait tirer sur le peuple.* Il est fait prisonnier, et envoyé au Temple : sa déchéance est prononcée. La Législative alors se retire ; mais avant de se dissoudre elle convoque une nouvelle assemblée, qui portera le nom de *Convention.* Telle est la disposition des esprits, tels sont les effets de l'intrigue ; qu'elle est composée des élémens les plus acharnés contre le Roi. Aussi ne le considère-t-elle plus que comme un simple particulier, qui a précédemment abusé de son pouvoir. Elle lui fait son procès ; et tout ensemble, elle l'accuse, le juge, le condamne : il ne lui manque plus que de l'exécuter elle-même, par une commission choisie entre ses membres les plus courageux.

Est-ce frénésie ? est-ce motif de faire passer la

couronne à un autre ? Est-ce prudence, pour assurer sa vie aux dépens de celle qui pourrait encore la mettre en danger ? Est-ce impossibilité de concevoir que les droits de la nation puissent être autrement sauvés ? Est-ce la même fermentation dans les têtes françaises, qu'aux époques de Tarquin et de César, dans les têtes romaines ? Sont-ce toutes ces causes, soit réunies, soit séparées ; ou en sont-ce d'autres que je suis loin de deviner, qui font le Roi victime ? Je ne puis, ni ne veux rien prononcer ; je me borne à dire que Louis XVIII a d'autant mieux fait d'envelopper dans un oubli profond du passé tous ceux des *votans* qui pourraient avoir eu des intentions coupables, qu'eux-mêmes pourraient se rejeter sur les conseillers perfides qui ont poussé son auguste frère à tous les dangers et périls où il a succombé.

Mais enfin le Roi meurt ! et lorsque j'exprime à un autre ami encore plus exalté que vous, toute la peine que je ressens d'un acte aussi illégal, il me répond : *Quoi ! faut-il donc toujours que les formes l'emportent sur le fond ! il a été assassiné, parce que lui-même était un assassin. Au reste, méritait bien d'être juridiquement assassiné, celui qui royalement assassinait.* Mais enfin le Roi est mort ! et j'entends de la bouche d'un royaliste non moins décidé que vous vous montrez l'être aujourd'hui, avec cet avantage sur vous qu'il n'avait jamais dévié : *Oui, dès que le Roi fut assez malheureux pour ne pas réussir au*

10 *août, il fallait qu'il pérît. Lui-même aurait dû plutôt périr à la tête de ses troupes, que de se retirer dans le sein de l'Assemblée, où il alla se précipiter comme dans la gueule du loup.*

J'éprouve, cher ami, le besoin de reprendre tout ce que je vous ai écrit jusqu'ici, en l'accompagnant de nouvelles circonstances et de nouvelles réfléxions. Mais, comme il faut que j'y rêve un peu, j'en ferai le sujet d'une seconde lettre.

LETTRE DEUXIÈME.

C'est assez rêvé, cher ami, je reviens de cette promenade du Luxembourg qui vous plaît tant; et de suite, je remplis mon engagement.

Soit que le Roi craignît que les réformes n'allassent plus loin qu'il ne voulait, soit qu'il fût empêché de consentir même à celles qui étaient dans son cœur; toujours est-il vrai que, dès le commencement, il manifesta de l'opposition à ce qui n'était encore que raisonnable.

Cependant, ses premières résistances ne firent qu'augmenter la force des Députés assemblés en *États-Généraux*. Après s'être déclarés *Assemblée Nationale*, ils ne tardèrent pas à prononcer que leurs cahiers étaient trop limités pour opérer le bien que les peuples attendaient d'eux, vu surtout le peu de coopération qu'y apportait le gouvernement; et ils s'intitulèrent *Assemblée Constituante* : titre que leur confirma l'assentiment général; car, autant que je puis m'en souvenir, des adresses arrivèrent de toutes parts, pour cet effet. Et à ces époques, les adresses n'étaient point encore l'art de faire dire aux peuples tout le contraire de ce qu'ils pensaient

ou désiraient. Au reste, observez que j'ai employé ce mot *s'intitulèrent*, afin de prévenir toute objection que vous pourriez me faire aujourd'hui, pour s'être arrogés ce titre qui vous plut tant alors. Je vous observe seulement qu'ils n'en vinrent à s'emparer de l'espèce de suprématie qu'ils y attachèrent, que par les mêmes motifs qui les avaient déjà contraints à un premier changement de dénomination. Prouvez-moi que, sans cette démarche, ils auraient pu travailler efficacement au bonheur national, et que le gouvernement de son côté voulait y coopérer aussi sincèrement qu'eux; et je vous abandonne toutes les épithètes dont il vous plaira les décorer. Pour moi, je vous déclare que l'Assemblée Nationale ne s'était pas encore vue obligée de venir s'installer à Paris, que j'avais déjà mis toutes les prétentions réciproques au nombre de ces questions où les droits sont tellement balancés, qu'ils ne peuvent se décider que par les armes, quand l'esprit de conciliation n'est point là pour accorder les souveraines parties. Mais continuons.

Les travaux de cette Constituante sont terminés: la constitution, après une multitude de récalcitrations, est enfin acceptée; et il ne reste plus au Roi que d'en faire ressentir tous les avantages, en la faisant marcher de concert avec cette seconde assemblée qui a succédé à la triple première, et qui, à cet effet, a reçu le nom de *Législative*.

Mais son char est arrêté par les bâtons que les malveillans jettent dans les roues, et il ne les retire pas ; lui-même est accusé de le pousser, tantôt dans les bourbiers où il peut se renverser, tantôt à travers des rochers contre lesquels il peut se briser ; en un mot, de le conduire à sa perte.

Aussi, de part et d'autre, on s'épie. Par degrés les mécontentemens s'accroissent. Quelques mois se sont écoulés, et les irritations sont au comble. L'aspérité et l'aigreur ont fait leurs préparatifs d'attaque et de défense. Surtout, les choses arrivent au point, que ce ne sont plus quelques membres de la Législative, quelques membres de la commune de Paris, quelques écrivains ou zélés patriotes qui voient que si le Roi parvient à reconquérir tout son ancien pouvoir, les droits du peuple sont perdus et eux-mêmes sacrifiés ; c'est la nation entière qui le voit, et qui se met en mesure pour obtenir d'être délivrée de la pressure sous laquelle, depuis tant de règnes, elle gémit.

A mon avis, cette époque est celle où les combats s'engagèrent de manière à ne plus offrir que d'affreuses perspectives ; où, quels que fussent les vainqueurs, on ne pouvait plus attendre que de funestes victoires.

En effet, ce fut dès-lors que les Manuel, les Hébert, les Robespierre, les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, que Marat, qui, à lui seul, valait

plus de cent autres scélérats, firent recevoir toutes leurs calomnies, à l'aide des réalités qu'ils dénonçaient; dès-lors que la grande majorité de la nation, et surtout cette partie du peuple qu'il est si facile de séduire et de faire mouvoir quand elle souffre, fut par eux entraînée; dès-lors que les hommes qui gémissaient de leurs menées, ne perdirent pas seulement toute leur influence, mais compromirent encore leur réputation, leur sûreté, leur vie même, par les efforts qu'ils faisaient pour s'opposer aux progrès du mal. Je vous laisse à calculer le nombre des citoyens qui, sur tous les points de la France, tombèrent sous le fer de la multitude égarée, parce qu'ils n'avaient pu concentrer dans leurs cœurs les sentimens de justice qui les animaient. Pour moi, il faut que je pleure ici les hommes publics qui vivraient encore, si leur amour pour le Roi et la patrie, la sagesse de leurs conseils, leur opposition à tous les genres d'excès, ne les eussent point fait traduire au tribunal de l'opinion populaire. O Bailly, ô toi en particulier, vénérable Bailly, du haut des cieux où tu jouis maintenant de la récompense de tes vertus, reçois l'hommage que je te fais des larmes que m'arrachent encore les souvenirs de ta fin tragique!

Or, entre tous les faits qu'on allégua pour prouver que le gouvernement ne marchait point dans le sens convenu et arrêté entre le roi et la repré-

sentation, celui qui suit n'est pas des moins importans.

Sur la fin de 1790, l'Assemblée Nationale ou Constituante fixe un mode d'existence civile aux prêtres, et organise les rapports extérieurs et temporels qu'ont leurs fonctions avec l'État. C'est ainsi que, précédemment, elle en avait usé à l'égard du corps judiciaire; c'est ainsi que, précédemment, elle avait donné une tout autre forme aux attributions administratives; c'est ainsi que, précédemment, c'est-à-dire au 14 juillet de cette même année, elle avait proposé au Roi un pacte qu'il accepta et jura d'observer, en présence de toute la France assemblée en confédération générale.

Elle fait donc, entre autres, une circonscription des évêchés bien plus en harmonie avec la nouvelle circonscription du territoire. Cette puissance législative, en conséquence de laquelle François I[er] passa son concordat avec Léon X, étant devenue son partage, elle s'en sert pour réparer les maux qu'avait produits dans l'église ce trop fameux traité; le casse, l'annulle, et déclare ne plus vouloir y tenir. Pour que les prêtres puissent, à l'avenir, exercer leur ministère, elle leur impose des conditions dont l'objet est d'offrir la garantie qu'ils seront des citoyens fidèles. En un mot, elle décrète la *Constitution civile du clergé*; cet ouvrage qui, quoique renfermant des défauts essentiels, n'en est pas moins

un monument de la plus haute sagesse. Le Roi sanctionne cette constitution civile, en fait une loi de l'État, et la publie avec ce préambule : *L'Assemblée a décrété, et nous voulons ce qui suit.*

Que cette loi, quoiqu'elle concourût avec un décret antérieur à consacrer nationaux les biens de l'Église de France, eût été franchement adoptée et voulue ; qu'un *veto* mental n'y eût point été apposé ; que son exécution eût été poursuivie comme celle de toutes les autres lois sanctionnées, c'en était fait à jamais des abus qu'on reprochait au régime ecclésiastique ; et les peuples eussent été bien plus généralement conduits par des pasteurs exemplaires, vertueux et savans, vraiment pénétrés de leurs devoirs de citoyens.

Mais soixante-dix ecclésiastiques de la minorité de l'Assemblée, trouvent dans cette constitution civile même, un moyen de renverser l'édifice national qui vient de s'élever ; et ils le mettent à exécution. Ils calculent qu'à son occasion ils pourront jeter des brandons de discorde dont il sera impossible d'arrêter les effets, et ils osent les jeter. Il est vrai que, quand les colonnes seront assez ébranlées pour que s'écroule l'édifice, eux-mêmes seront écrasés ; mais ils ont plus d'espérance que Samson, ou plutôt ils croient qu'ils n'enseveliront que leurs ennemis. Ils font donc leur protestation contre cette charte du clergé ; ceux d'entre eux qui sont évêques, la

dénoncent par des écrits fanatiques, comme attaquant le dépôt de la foi, comme renversant toute la puissance spirituelle, comme envahissant les droits de l'église à elle seule réservés. Ils parviennent à inquiéter, à épouvanter les consciences; et, au reste, font défense à tous leurs prêtres et à tous les fidèles de leurs diocèses de se soumettre à cette loi hérétique et sacrilége. De tous leurs mandemens pastoraux, celui de l'évêque de Boulogne est le plus incendiaire; il est aussi le plus propagé: partout on le distribue avec profusion.

Cependant des symptômes alarmans se manifestent; et ils sont encore rendus plus sinistres par les manœuvres d'une foule d'impies auxquels l'éducation distinguée qu'ils ont reçue, ou le rang qu'ils tiennent dans la société, donnent une certaine autorité. Ci-devant ils étaient loin de se contraindre pour ne se montrer pas incrédules ou licencieux: maintenant ils se rattachent aux ecclésiastiques, et font les dévôts; plaident avec un zèle ardent les intérêts de Jésus-Christ, dont on voit que la prononciation ne leur est pas même familière; se donnent pour les défenseurs les plus intrépides de la croyance, auprès des ames simples qu'ils veulent séduire et amener à leur parti; voire même, se recommandent à leurs prières.

Peut-être vous refuserez-vous d'abord à croire qu'en ces tems il se soit trouvé des hommes capables

d'une telle hypocrisie. Croyez-le, mon ami; sur ma propre expérience : *experto crede Roberto.* L'un d'eux, un jour, agit auprès de moi pour me faire sa dupe; et ne pouvant le supporter, je lui démontrai qu'il était encore moins chrétien que jamais. Pour se justifier, il eut l'indécence de se comparer à un acteur, qui n'est point le personnage qu'il représente. Comme l'honnête homme est affligé d'entendre des fourberies pareilles, je veux vous consoler par un contraste frappant. Deux ou trois ans après, un autre ci-devant impie n'eut pas plutôt commencé à m'aimer, qu'il me dit : *Je n'étais qu'un chrétien à gros grain avant les châtimens visiblement divins dont la France a été frappée. J'en ai profité pour retourner de tout mon cœur à Dieu, et ne trouver de bonheur que dans l'accomplissement de sa loi, l'observation de ses commandemens, la soumission à ses volontés. Je me réjouis d'avoir perdu quelques biens temporels, dont je ne reconnaissais point assez toute la vanité, parce que leur perte a plus fortement reporté mes affections vers les biens impérissables. Aussi, quelques variations qu'éprouvassent nos législations, j'ai constamment été soumis à toutes, comme émanant de celui ou de ceux entre les mains de qui Dieu avait mis, pour tel ou tel tems, le pouvoir suprême et souverain.* Mais reprenons.

Des chefs de l'église et leurs agens ont à ce point abusé des idées religieuses, qu'il n'est presque plus

de têtes où ils ne les aient mises en opposition complète avec notre nouvelle forme de gouvernement. Tout le mal qu'elles peuvent faire, se fait; et on ne voit point que le Roi prenne aucune mesure pour l'arrêter. La circulation de la pastorale de l'évêque de Boulogne paraît même plutôt favorisée que poursuivie.

En vain l'Assemblée proteste-t-elle qu'elle n'entend point toucher au spirituel, ni mettre la main à l'encensoir; qu'elle n'a entendu qu'exercer ses droits d'évêque extérieur; qu'elle serait toujours prête à réformer sa loi, quand il lui serait démontré qu'en tel ou tel article elle attaquait le dogme, ou empiétait sur cette juridiction purement ecclésiastique qui n'appartient qu'aux ministres de la religion : mais qu'en attendant et provisoirement, la constitution civile du clergé continuerait d'être mise en activité. Cette déclaration franche du pouvoir législatif n'est aucunement appuyée du pouvoir exécutif.

Ce que celui-ci aurait dû faire, celui-là est obligé de le décréter. Comme entre les prêtres exerçans beaucoup se prononcent contre la constitution, il ordonne parmi eux l'épuration. Une longue instruction de sa part, adressée aux peuples et que les curés sont obligés de lire à leurs prônes, arrive à toutes les administrations. Elle contient en substance que : *Les prêtres étant déclarés fonctionnaires publics, prêteront en cette qualité le serment d'être fidèles à la*

nation, à la loi et au Roi; et de veiller avec soin sur le troupeau qui leur est confié. Elle ajoute : *Tous ceux qui refuseront ce serment, seront censés renoncer à leurs fonctions, abdiquer leurs titres; et ils seront remplacés dans les formes voulues par la constitution.*

C'est ici que les privilégiés s'agitent de toutes les manières pour détourner de ce serment ceux des ecclésiastiques qu'ils apprennent ne point avoir de répugnance à le prêter ; séductions, craintes, espérances prochaines du renversement total de l'échafaudage constitutionnel, conseils d'émigration, etc. : c'est ici que, ne lâchant point prise, ils font tout pour le faire révoquer à ceux qui l'ou prêté ; ordres clandestins, menaces d'excommunication, formules de rétractation, amendes honorables exigées d'esprits faibles ou bornés, et à faire en chaire avec surplis, et la corde au col, etc., etc., etc. Tout est par eux mis en œuvre ; et les troubles civils, avec des moyens religieux, sont poussés à leur comble.

Le Roi le voit ; et, pour y apporter les remèdes les plus prompts et les plus efficaces qui soient en son pouvoir, il n'emploie à son service que des prêtres qui ont refusé le trop fameux serment.

L'Église n'est point de ce monde ; et sous ce rapport elle y subsistera jusqu'à la consommation des siècles. Mais dès que ses ministres la détournent de son unique objet, ils la rendent périssable ; et sous cet autre rapport elle peut perdre les pays où elle

est le plus en honneur. C'est, en effet, ce qu'elle a été bien prêt d'éprouver à l'égard de la France : peut-être jusqu'au nom de Jésus-Christ y eût été momentanément oublié, si cette partie d'évêques et de prêtres, qu'on désigna sous le nom de *clergé constitutionnel*, n'y eût point entretenu sa connaissance, n'y eût point maintenu son culte. La persécution qui dans la suite fut dirigée contre eux, et qui, de jour en jour prenant de nouveaux accroissemens, finit par se porter sur tout ce qui concernait la religion, confirme cette conjecture. Que dis-je ? Oui, il est clair que la résolution avait été prise de faire disparaître le clergé de nos contrées, puisqu'après que, par le massacre, on se fut défait des prêtres insoumis, on ne tarda guère à tomber sur les prêtres soumis, quelle que fût leur résignation à tout ce qui ne compromettait point la foi. Or, qui niera que tout ce que l'on entreprit pour les faire disparaître à leur tour, ne provînt de la haine que l'on nourrissait contre leur profession, plus encore à cause du mal qu'elle avait fait, qu'à cause du mépris qu'on lui portait ? D'un côté, on s'était servi de la communion romaine pour défendre des intérêts purement temporels : de l'autre, sa perte fut jurée par le parti qui en avait soutenu les chocs. La constitution civile du clergé est d'abord retirée du nombre des lois de l'État : puis, les prêtres indistinctement sont chassés de leurs postes, poursuivis, persécutés, rendus

odieux ; privés de toutes ressources : les temples sont pillés, et ajoutés aux propriétés nationales : les bustes de Marat sont placés sur les autels de la Raison ; les prostituées sont érigées en déesses ; et les passions les plus licencieuses et les plus désorganisatrices de toute société, favorisées, etc., etc. En un mot, une défection générale a lieu dans la croyance ; elle n'est plus que localement conservée par le petit nombre de prêtres réfractaires ou constitutionnels qui restent encore à exporter ou à massacrer ; et déjà plusieurs administrations départementales se flattent d'en avoir purgé le sol confié à leur vigilance.

Ce fut jusqu'à cet excès que des prêtres se mirent en opposition avec leur doctrine. Elle leur commandait de tout sacrifier à la paix ; et ils organisèrent tous les moyens de discordes qui leur étaient propres, afin de faire retomber sur leurs adversaires tous les maux qui en résulteraient. En effet, ils s'attendaient que les réformes en seraient seules accusées ; et leurs suppôts avaient grand soin de le souffler. Mais les choses tournèrent autrement : eux-mêmes tombèrent les premiers dans l'abîme qu'ils avaient creusé ; et le Roi, déjà victime de leurs suggestions, peu à peu y fut entraîné.

O mon ami ! combien les scandales du serment n'affaiblirent-ils point votre foi ! Lorsque nous nous séparâmes, vous en étiez encore à imputer à la religion même les troubles dont ce serment fût l'occasion ;

[illegible]

[illegible] avec [illegible] les [illegible] que [illegible] les [illegible] maîtres de l'opinion, qu'ils eurent tout [illegible] pour exercer leur maligne influence.

Je livre [illegible] à votre indignation ; mais je me [illegible] auprès de votre justice, le défenseur des premiers : leur cause, au reste, n'étant pas moins liée à celle de toute la France, que la cause des mauvais conseillers du Roi l'est à celle de ses meurtriers.

Oui, ce n'était que parce que vous n'aviez point assez analysé les causes des événemens, que vous proscriviez en masse. Aussi, me persuadé-je que votre surprise de tant de clémence de la part de

Louis XVIII, qui veut tout oublier, est maintenant changée en admiration. Quoi qu'il en soit, je ne vous ferai point grâce de la semonce que je vous garde. Mais pour que vous connaissiez mieux tous les titres qui m'auront autorisé à vous la donner, il ne suffit pas que vous ayez vu comment les aggressions entre Louis XVI et la France entière, qu'on avait fait soulever contre lui, une fois commencées, elles s'envenimèrent de plus en plus : il faut aussi que vous voyiez comment il succomba; comment il arriva au moment où il lui fut dit : *Montez au ciel, fils de Saint-Louis*.

Renfermé au Temple, le 10 ou 11 août, une convention est de suite convoquée; et septembre suivant n'est pas encore écoulé, qu'elle gouverne. En quelques mois elle aura changé la face de l'Europe; elle aura interverti tous les principes, jeté la désolation dans toutes les ames. Or, elle est composée, en grande partie, des ennemis les plus cruels du Roi; et ils parviendront à le mettre en jugement.

Que ces scélérats, qui, dans la suite, se sont successivement égorgés, eussent pour objet immédiat de placer sur son trône les uns celui-ci, les autres celui-là; ou de changer l'ancienne forme de gouvernement, pour occuper les premières places dans celui qu'ils y auraient substitué : je le veux. Mais que ceux des autres conventionnels qui émirent le même vote qu'eux, ne s'y fussent point déterminés par des

motifs aussi purs que les leurs étaient criminels : je le nie. Toutefois, j'appelle *purs* leurs motifs, non pour les rendre justes, mais pour les dégager d'intentions punissables. Toutes les actions du Roi avaient été tellement empoisonnées, toutes ses démarches si affreusement dénoncées, que le plus grand nombre des Français y fut pris. Des législateurs purent de même être entraînés par des considérations de politique qui leur fissent trouver dans leur conscience le *oui* fatal.

J'insiste sur ces considérations; et c'est ainsi que je me les figure : peut-être même qu'ici ma mémoire agira plus que mon imagination.

Ne pouvait-on pas craindre que si on exilait le Roi hors de la France, la guerre avec l'étranger ne se continuât sans qu'il fût possible d'en prévoir la fin ; que, finie en apparence, elle ne fût réellement que suspendue par l'épuisement réciproque, et qu'elle ne se rallumât plus cruelle que jamais ? Il faudrait donc le garder en charte privée : mais un parti pour lui se soutiendrait toujours, et les troubles intérieurs renaîtraient les uns des autres. Que les chances de ces guerres extérieures ou intérieures, pouvait-on dire encore, viennent à tourner en sa faveur ; alors qui énumérera les proscriptions, les vengeances, les supplices, les assassinats, qui auront lieu ? Mais ce qui est encore plus à craindre,

c'est qu'alors les droits du peuple seront perdus ; que ces idées libérales auxquelles la tyrannie a donné naissance, seront à jamais flétries ; et que la nation sera remise sous un joug encore bien plus dur que celui qu'elle a secoué. Et puisque le concours des circonstances est tel qu'il mène à l'alternative, ou que ce soit le Roi, ou que ce soit la nation qui périsse, c'est le cas de s'écrier : *Il vaut mieux qu'un seul soit sacrifié pour tous*. Enfin, il est très-probable qu'on se soit dit : le Roi ne convoqua les états-généraux que pour agrandir ses finances que des gaspillages habituels rendaient insuffisantes, que tous les impôts nouveaux ne pouvaient remettre au pair : et nous sommes autorisés à le penser, par la résistance qu'il a constamment opposée à toutes les mesures sages qui lui étaient proposées. Il faut donc que la conservation des grands résultats qui ont découlé de cette résistance, lui soit préférée.

Ainsi ont pu raisonner quelques membres de la Convention pour se décider à émettre leur vote, sans que pour cela ils méritent d'être confondus avec les monstres avec lesquels ils siégeaient. Or, je vous ai déjà observé que quand ces derniers voulurent jouir du fruit de leur victoire, chacun manifesta des prétentions différentes ; et qu'ils se détruisirent les uns les autres, suivant que les plus forts l'emportaient sur les plus faibles.

D'où je conclus que si, d'un côté, il faut plaindre le trop malheureux Louis XVI de s'être trouvé au milieu d'une complication d'intérêts opposés, qu'il n'a point eu la force de vaincre; d'y avoir péri victime de sa bonté, ensemble et de son défaut d'énergie : de l'autre, il n'est pas juste ni prudent de convertir aujourd'hui en assassins ceux qui, dans ces tems désastreux, ont cru devoir le juger; n'eût-ce été que pour se sauver eux-mêmes des dangers dans lesquels la guerre qui s'était si vindicativement prononcée entre les deux partis, les plaçait.

Quelle différence d'issue, grand Dieu! si la seule bonne foi, la seule sincérité, le seul désintéressement, la seule justice en un mot, eussent dirigé tous et chacun! Mais puisqu'il est impossible de faire que ce qui a été n'ait point été, il ne faut songer qu'à réparer les maux passés, et arrêter le cours de ceux qui en dérivent encore.

Louis XVIII est rentré en France avec la disposition dans le cœur de ne se souvenir de rien de toutes les horreurs qui s'y sont commises pendant son absence. Cette disposition, il l'a exprimée par le langage le plus touchant : et vous, vous m'écrivez des paroles de sang! vous paraissez même invoquer les échafauds! Sachez que faire le procès à ceux des votans probes qui ont survécu à ces calamités publiques, c'est, comme je vous l'ai déjà observé, le

faire en quelque sorte à toute la nation ; et craignez de vous compromettre vous-même. Aux yeux des gens honnêtes, vous pourriez bien avoir l'air d'un homme qui veut faire sa cour par le plus bas, le plus vil et le plus coupable des moyens. Il est vrai que plus vous gémirez maintenant sur la fin tragique de Louis XVI, mieux vous expierez en particulier vos exagérations passées : mais déplorez aussi celle de tant de grands hommes dont toutes les pensées et tous les sentimens, toutes les actions et tous les travaux, étaient pour le Roi et la Patrie ; et que, malgré toute la droiture et toute la pureté de leurs intentions, l'embrasement révolutionnaire n'a pas davantage épargnés.

La voilà, cette semonce dont je vous menaçais tout-à-l'heure. Il faut que je vous connaisse bien, cher ami, pour vous reprendre avec tant de liberté. C'est qu'en effet je suis convaincu que vous ne voyez en moi que l'ennemi de vos erreurs. Au reste, je cesserai, pendant quelque tems, de vous contredire : je le présume du moins, sur ce que, devant en ce moment-ci ne m'attacher qu'à celles des causes de la Révolution qu'il faut aller chercher dans la perte que la nation avait faite de ses mœurs, nous ne pourrons manquer de nous trouver d'accord. Eh! comment cela pourrait-il ne pas être! Vous me dîtes un jour, car il m'en souvient encore, que quand vous envisagiez l'état de la France, sous le rapport de l'aveu-

glement d'esprit et de l'endurcissement de cœur dont étaient frappés ses habitans, vous ne pouviez vous empêcher de le comparer à celui de la Judée, qui lui valut la captivité de Babylone. Attendez-vous donc que la lettre prochaine sera toute dans votre sens.

LETTRE TROISIÈME.

Plus j'ai pensé à la tâche que je me suis imposée, et plus je me la suis préparée longue et pénible, cher ami. Comme j'éprouvais d'avance que je ne pourrais me dispenser d'exercer une censure sévère sur tous les rangs et conditions, sur tous les états et professions; j'ai senti que, pour m'y autoriser, je devais m'étayer de principes irrévocables. C'est ce qui m'a fait remonter à l'origine de toutes choses; et pour commencer :

Quand Dieu, ayant résolu de tirer l'univers du néant, eut établi l'ordre physique, ce fut ainsi qu'il se conseilla pour déterminer l'ordre moral.

« Je placerai momentanément une créature intelligente sur la terre, dont je voudrai être connu » et honoré, servi et obéi; puis, je l'attirerai à » moi pour la faire jouir de ma divinité. Alors, je » lui assignerai, dans mon immensité, un point » que je lui aurai choisi : et là, je me complairai à » me communiquer incessamment à elle; moi, qui » suis le centre seul et unique de toute félicité. Je » la créerai avec un tel désir de cette félicité, qu'il » fera partie de son essence; de sorte qu'il n'y aura » que dans ma possession, que dans son union im-

» médiate avec moi, qu'elle puisse trouver le bon-
» heur que toujours et en tout tems elle aura pour-
» suivi. Je ne suis que justice et bonté ; pour qu'elle
» me possède et s'unisse un jour à moi, il faudra
» qu'elle soit juste et bonne. Je pourrais faire qu'elle
» fût nécessairement telle ; mais je veux que ce soit
» elle qui, par sa coopération, se fasse l'un et
» l'autre : c'est pourquoi je lui donnerai une con-
» naissance pleine et entière de ma justice et de ma
» bonté ; et elle saura ce que je lui ordonne ; ce que
» je lui défends. Du reste, je me dessaisirai en quel-
» que sorte de mon pouvoir sur elle, pour la laisser
» libre de faire le bien ou le mal, et par là, de mé-
» riter ou de démériter. C'est ainsi que, par sa
» propre volonté, elle s'assurera son bonheur, ou
» se rendra elle-même l'artisan de ses supplices. Son
» bonheur sera éternel ; car, s'il ne l'était, il serait
» empoisonné de l'idée d'une fin, et dès-lors il ne
» serait ni un vrai bonheur, ni un bonheur digne
» de ma munificence. Ses supplices seront éternels
» aussi ; car le tems de mes miséricordes une fois
» passé, je n'écouterai plus que la voix de mon in-
» finie majesté offensée, qui, dans cette punition,
» sera loin encore d'y trouver une satisfaction pro-
» portionnée. Non, je ne la replacerai point dans
» d'autres circonstances où elle pût encore essayer de
» faire son salut ; j'en jure par mon saint nom : ce
» serait m'accuser moi-même de ne lui avoir point

» procuré tous les moyens d'y réussir. Créons donc » l'homme, et soyons son Seigneur et son Dieu, » son père et son juge. »

Il dit; et l'homme est créé à son image et à sa ressemblance, et sa nature est d'être immortel. Son esprit et son cœur sont établis le siége d'une loi irrésistible, ineffaçable, imprescriptible, qui est l'expression des commandemens et ordonnances de son créateur.

Tant que cette loi est écoutée, l'étendue et les bornes qu'assigne le devoir sont reconnues; toutes les facultés physiques et morales restent en harmonie; les principes de la conscience avec toutes les conséquences rigoureuses qu'en tire la sagesse sont maintenus; toutes les impulsions du dedans et toutes les séductions du dehors qui portent à les enfreindre, sont rendues nulles par la résistance; et la société des hommes sur la terre, indépendamment de la différence des caractères et des tempéramens, des lieux et des climats, est comme l'avant-goût de la société des bienheureux dans le ciel.

Mais, quand en est-il ainsi? Quand l'éducation a pour premier objet de courber l'homme sous le joug des préceptes divins, et qu'à cet effet elle le prend dès l'enfance pour lui en rendre la pratique aimable et facile; quand surtout elle veille à ce que leur enseignement graduel précède, accompagne et dirige tous les autres enseignemens, et qu'elle ap-

porte un soin scrupuleux pour exclure de ceux-ci tout ce qui leur est opposé.

J'appelle cette éducation la seule vraie, la seule bonne éducation ; or, elle s'opère de deux manières.

Ou nous ne reconnaissons que la loi qui est inhéremment attachée à nos lumières et à nos sentimens, et que nous appelons *Loi naturelle* ou *intérieure*.

Dans ce cas, elle se borne à développer successivement dans son élève tous les germes moraux qu'il apporte en naissant ; et ces développemens, à les appliquer sans cesse à toutes les situations de la vie dans lesquelles il se trouve, dans lesquelles il peut se trouver.

Ou nous professons les dogmes suivans : Que, par quelque cause que ce soit, cette loi, toute profondément gravée qu'elle fût dans nos ames, éprouva, dès les premiers âges du monde, une dégradation dont elle n'a pu jusqu'ici se relever : Que, pour lui rendre la fixité dont cependant elle ne pouvait se passer, Dieu la renouvela autrefois par le ministère de Moïse et des autres prophètes, et surtout, dans ces derniers tems, par celui de son fils : Que ce sont les commandemens et ordonnances, dont ils ont été les organes, que nous appelons *Loi révélée* : Que cette loi révélée n'est donc que cette loi intérieure ou naturelle que nous venons de mentionner, rendue extérieure et positive par son auteur ; qu'ainsi

transformée, non-seulement elle explique comment et pourquoi elle s'était obscurcie, comment et pourquoi elle autorisait tant d'erreurs, mais annonce encore un nouveau plan de salut éternel dans lequel elle est déclarée dorénavant insuffisante : Que ce nouveau plan de salut éternel est venu de ce que le premier homme avait rompu tous ses rapports avec son créateur : Que ces rapports ne pouvaient plus être rétablis que par la médiation d'un rédempteur, Dieu et homme tout ensemble : Que cet homme-Dieu s'étant montré parmi nous, les a rétablis en effet : Que nous pouvons maintenant arriver à notre destination ultérieure par ses mérites et sa médiation ; mais aussi que toutes nos espérances ne sont plus fondées que sur lui : Qu'enfin, tout ce qui s'est passé dans le monde pour l'annoncer, le figurer, en préparer la venue, n'est, à proprement parler, que l'histoire du genre humain.

Dans ce cas, elle forme son élève en ajoutant aux germes moraux de l'esprit et du cœur, les bases que lui fournit la doctrine qui se compose de tous ces dogmes.

D'où l'on peut dire qu'il est deux genres de vraie et bonne éducation : l'une, qu'il faut simplement appeler *Éducation Morale,* parce qu'elle n'a pour objet que d'amener à l'observation de la loi naturelle, telle que les maîtres qui l'ont étudiée dans les philosophes la sentent et la conçoivent : l'autre, qu'il faut appe-

ler *Éducation Religieuse*, parce que, outre qu'elle a aussi pour objet d'amener à l'observation de la loi naturelle, elle entend, par ses dogmes, nous y *relier* encore davantage. En effet, une fois que le nouvel ordre de salut éternel est démontré, cette loi naturelle acquiert un caractère d'autorité supérieure qui ôte à quiconque le droit de lui faire dire ce que l'on voudrait qu'elle dît ; un caractère d'autorité qui la montre dans toute sa perfection, et y joint tout ce qui lui manque aujourd'hui. Elle prend, au surplus, le surnom d'*Éducation Chrétienne*, parce que toute sa science consiste à connaître le Verbe-Incarné, qui a paru dans la Judée sous les qualificatifs de *Jésus* et de *Christ* ; autrement, Jésus-Christ.

Je vous indiquerai sommairement les moyens qu'emploient l'une et l'autre éducation, pour vous faire conclure à vous-même que si une nation n'était composée que d'hommes qu'elles auraient façonnés, elle donnerait en effet le spectacle sur la terre du bonheur du ciel.

La persuasion dont l'éducation morale investit l'enfant qui lui est confié, sur l'obligation d'être en tout et partout juste et bon, non pas seulement devant les hommes, mais surtout devant Dieu ; la nécessité où elle lui démontre qu'il est de rendre son ame homogène à l'essence de cet Être Éternel, afin de pouvoir y être un jour absorbée ; la reconnaissance dont elle le pénètre envers son créateur ; l'a-

mour dont elle l'enflamme pour la pratique des bonnes œuvres, comme l'un des moyens les plus puissans de lui plaire; la couronne qu'elle lui présente pour prix de ses combats et de ses victoires, dans toutes les occasions où les cupidités sont en opposition avec sa conscience : tous ces leviers, tous ces agens, lui font vaincre et surmonter les plus grands obstacles; et aucune tentation qui puisse en épuiser les forces. J'observe, en faveur de l'incrédule, qu'il ne s'agit point ici d'examiner si le disciple qui tend à Dieu, séparé de son Christ, peut réellement arriver à lui; autrement, si ses œuvres, quoique privées du principe vivifiant de la rédemption, peuvent être d'un mérite rémunératif auprès de lui : il suffit que l'on puisse affirmer qu'il sera homme de bien, que ses semblables pourront toujours compter sur lui, ne jamais en rien craindre ni redouter.

Tous les moyens que possède l'éducation morale pour faire que l'homme devienne meilleur, sont aussi du domaine de l'éducation chrétienne : mais celle-ci en possède qui lui sont propres, et auxquels est attachée une force et une vertu que ne peuvent avoir les moyens de celle-là. C'est qu'en effet le christianisme donne à ses leviers et agens une efficacité que la simple nature ne peut donner aux siens.

Dieu, dit-il, créa l'homme comme une émanation de sa propre substance; et son état était un état de sainteté. Tant qu'il y persévéra, il communi-

quait immédiatement avec lui : en sorte que s'il fût toujours demeuré innocent, peut-être ne l'eût-il jamais connu ici bas que comme l'Etre seul et unique, principe de tous les autres; que comme son créateur et son père, dans le sein duquel il devait rentrer un jour : en un mot, peut-être ici bas la Trinité lui fût-elle restée inconnue.

Mais, à l'instigation du premier prévaricateur, l'homme prévarique aussi; et dès-lors il perd tous ses droits célestes. Pour qu'il les recouvrât, il faudrait qu'il offrît une satisfaction proportionnée à son offense; et cette satisfaction n'est point en son pouvoir. Elle doit être infinie à raison de l'infinité de la Majesté offensée; et, borné comme il l'est, comment pourrait-il seulement en offrir une qui eût quelques proportions avec cette infinité, soit pour la durée, soit pour l'intensité ?

Restera-t-il donc éternellement séparé de son Dieu, sans la possession duquel cependant il vaudrait essentiellement mieux pour lui de n'avoir point été tiré du néant ? Non : ce Dieu, riche en miséricordes, saura concilier ensemble ce qu'exige sa justice, qui ne peut rien laisser d'impuni, avec ce qu'exige également sa bonté; et il usera envers lui d'un moyen d'expiation tout gratuit, qu'il ne lui devait pas plus qu'à l'ange rebelle.

La Divinité est en trois personnes; et ces trois personnes étant de même essence, ne font qu'un seul

Dieu. Ainsi, quelque imparfaite qu'en soit l'image, la lumière et la chaleur se distinguent du soleil; et cependant le soleil, la chaleur et la lumière, ne font que la même substance, n'existent point les uns avant les autres.

Or, l'une de ces personnes viendra unir sa nature divine à la nature humaine; et un Dieu-homme tout ensemble s'offrira comme victime d'expiation à l'Éternel. Souffrant comme homme, et donnant comme Dieu un prix infini à ses souffrances, un tel sacrifice présentera nécessairement une satisfaction proportionnée; et la miséricorde céleste ne trouvera plus d'obstacles au pardon.

C'est en effet ce qui s'accomplit. Les tems annoncés et prédits sont arrivés; et le Verbe s'incarne : il se charge des péchés du monde, et il les efface en les expiant sur l'arbre de la croix. L'oblation qu'a faite J.-C. de lui-même est acceptée dans le ciel, et la justice et la paix s'embrassent sur la terre : la créature est réconciliée avec son créateur.

Tel est donc le nouvel ordre de salut éternel; que nous ne pouvons plus communiquer aujourd'hui avec notre père qui est dans les cieux, que par celui qui est venu déchirer la cédule de notre condamnation. Tant que les mérites de sa satisfaction ne nous sont point appliqués, notre avenir ne nous présente d'autre sort que celui de notre séducteur. Et si nous

ayant été appliqués nous en perdons les fruits, nous rentrons sous son empire.

La prévarication de l'homme, continue le christianisme, n'a pas seulement changé notre destination bienheureuse en supplices éternels ; elle nous a aussi frappés de plaies profondes dans toutes nos facultés spirituelles et corporelles.

D'abord, nous sommes devenus sujets aux maladies, aux infirmités, et enfin à la mort. Cette mort, entrée dans le monde comme solde du péché, est devenue inévitable : l'arrêt en est porté contre nous ; *statutum est omnibus hominibus semel mori.*

Ensuite, notre entendement a été obscurci, notre volonté a été inclinée vers le mal : l'ignorance et la concupiscence sont devenues son partage. Outre que nos devoirs les plus essentiels nous sont souvent inconnus, nous sommes réduits à n'être plus qu'un foyer de corruption où se fabriquent les désirs illicites, se nourrissent les haines et les jalousies, se méditent les vengeances ; où règnent et dominent en tyrans l'orgueil et l'ambition, les cupidités de toute espèce. Dès notre seconde génération, nous nous montrons ingrats envers Dieu, et envieux contre nos frères : de suite, nous nous servons de la perfidie pour arriver au meurtre.

Enfin, ce christianisme explique les effets de notre dégradation, par ses causes. Les dispositions natu-

relles que nous avions pour opérer le bien d'une manière digne de plaire à Dieu, continue-t-il donc encore, ont été détruites ; en sorte que nous ne pouvons plus maintenant l'opérer dans le dessein d'accomplir sa volonté sainte, qu'avec les secours que nous obtenons par notre Rédempteur. Aussi, lui-même, pour nous inculquer plus sensiblement cette vérité, se compare-t-il tantôt au cep de la vigne, tantôt au tronc de l'arbre ; ajoutant que toute branche qui n'aura pas reçu de lui la sève, ne pourra produire de bons fruits, et qu'elle sera jetée au feu. Or, c'est cette sève qui, en langage chrétien, est indiquée sous la dénomination de *secours surnaturels* ; et plus communément encore sous celle de *grâces*.

O mon ami ! toute l'éducation chrétienne roule sur ces trois dogmes fondamentaux de chute originelle, de rédemption et de forces intérieures ajoutées à celles de la nature, dans l'ordre du salut, par les mérites de notre Réparateur : *per Dominum*, etc. Elle consiste surtout à les démontrer, et à en développer toutes les conséquences.

Or l'argument *a posteriori* est surtout propre à opérer la conviction, comme étant sans réplique. De même que l'existence de Dieu se prouve principalement par celle des créatures : de même aussi la réparation se prouve principalement par Jésus-Christ, venu, prédit et figuré ; par Jésus-Christ, reconnu Dieu-homme et homme-Dieu ; par Jésus-

Christ, expliquant lui-même ce qu'il est, ainsi que l'objet de sa mission.

Maintenant, je vous le demande, qu'offre la nature de pareil pour former en nous une conscience qui repousse tout ce que Dieu réprouve? Qu'offre la nature de pareil, pour nous faire adorer en esprit et en vérité celui auprès duquel sont sans mérite et restent sans récompense les vertus qui n'ont d'autre principe productif que la gloire, ou l'intérêt personnel, ou l'œil de l'homme sur nous; les vertus même qui, pratiquées dans la vue de lui plaire, ne sont point basées sur cette satisfaction préliminaire due à sa justice primordialement outragée, et dont l'essence est de ne pouvoir pardonner sans avoir précédemment puni? En un mot, qu'offre la nature de pareil pour nous rendre en toute réalité justes et bons? Ce furent ces dogmes qui, dans les nations payennes mêmes où ils ne furent point absolument perdus, façonnèrent les Job, les Melchisedech, les trois Mages, etc.; qui, chez le peuple juif, où ils étaient comme en dépôt, engendrèrent tous ces saints personnages, un Tobie entr'autres, que mentionne son histoire; qui, enfin, à leur plein et entier développement, et lorsque le Sauveur eut rempli sa mission, refondirent en quelque sorte l'espèce humaine.

Et réellement :

Qui croira que ce Sauveur soit venu nous rétablir précieux le bienfait de notre création que nous nous

étions rendu funeste, et ne sera point pénétré d'une reconnaissance au dessus de toute reconnaissance envers lui? ne prendra pas, pour règle unique de sa conduite, son Évangile, ce code de morale si parfait qui, par l'autorité divine dont il est revêtu, ne souffre d'ailleurs aucune réplique? n'adoptera pas pour son modèle journalier la vie de ce Dieu crucifié, qui a si éminemment surmonté toutes les faiblesses humaines auxquelles il s'était assujetti; a poussé l'héroïsme de la vertu au plus haut degré qu'il soit possible à l'homme d'atteindre?

Qui croira que ce n'est qu'en nous remettant dans l'état d'innocence d'où nous sommes déchus, que nous puissions plaire à Dieu ; et ne fera pas de continuels efforts pour s'y rétablir? qu'en cet état, notre corps était soumis à notre ame comme notre ame l'était à Dieu ; et ne voudra pas ne plus être le vil esclave de ses sens? qu'en cet état, nous n'éprouvions que des désirs que nous pouvions légitimement remplir ; et ne gémira pas de se voir pressé par tant d'autres auxquels il ne pourrait céder sans se souiller, sans se rendre criminel? qu'en cet état les mouvemens déréglés que nous ressentions, il nous était facile d'y résister ; et ne voudra pas redoubler d'efforts pour triompher de tous ceux qui nous replongeraient dans notre ancienne perdition, nous priveraient des fruits de notre rédemption?

Donc, nous naissons tous, conclud-il, avec l'a-

bligation de reconquérir notre sainteté primitive : donc, nous devons incessamment veiller sur les inclinations perverses que nous apportons avec nous, afin de les déraciner à mesure qu'elles se manifestent : donc, loin de les alimenter, nous devons les priver de tout ce qui peut les entretenir : donc nous devons rechercher franchement les vices et les défauts que nous avons contractés, les habitudes mauvaises que nous avons prises, pour nous en corriger : donc nous devons tendre à devenir de jour en jour plus parfaits : donc enfin, nous devons établir un saint commerce entre nous et notre Dieu, dans lequel nous nous adressions à lui comme à la source de toute grâce et de tout don ; dans lequel surtout nous lui protestions que nous souhaitons n'user des créatures que comme il le prescrit, ne nous y attacher que dans l'ordre de ses volontés.

Je me résume, mon ami.

Dieu nous créa pour l'éternité. Il voulut que nous la méritassions par des œuvres de justice et de bonté ; il en mit la connaissance et le sentiment dans nos ames ; cette connaissance et ce sentiment sont ce que nous appelons la loi naturelle. Empreinte dans cette partie spirituelle de notre être, qui en fait toute l'essence, elle y demeure comme un flambeau, pour éclairer nos pas ; comme une boussole, pour nous mettre à portée de nous retrouver lorsque nous nous sommes égarés.

L'histoire générale dépose deux faits. L'un, que dès l'origine du monde, cette loi naturelle fut altérée dans ses enseignemens, ou plutôt, presque entièrement méconnue; que le génie et l'esprit de sagesse en rappelèrent dans la suite les vrais documens; que néanmoins les savans et les sages, qui s'appliquèrent à son étude, n'allant qu'à tâtons au milieu des ténèbres qui les enveloppaient, n'ont pas toujours été d'accord entre eux, se sont souvent contredits, ont quelquefois même proclamé en son nom des erreurs capitales; du reste, ont laissé une infinité de choses à désirer. L'autre, que son auteur l'a rendue sensible, en nous la mettant par écrit, telle qu'il nous l'avait donnée par connaissance et sentimens intimes, et de plus, y joignant tous les développemens nécessaires; que pour ne laisser aucun doute ni sur la véracité ni sur l'authenticité de cette seconde intimation, il y imprima le sceau de sa divinité, par des signes que nous ne pourrions ne pas reconnaître comme émanés de lui.

Par là même que le premier fait nous démontre que la loi naturelle est susceptible de s'égarer ou de s'obscurcir, il nous démontre aussi que, tant qu'elle n'aura pour appui que le témoignage humain, elle manquera toujours d'une autorité intrinsèque qui lui communique assez de force pour convaincre d'insoumission aux volontés de l'Éternel, ceux qui n'écoutent point sa voix, ou qui s'en établissent les

interprètes pour la réduire à une presque nullité.

L'induction suivante naît du second fait ; et elle est évidente. Puisque Dieu est intervenu pour la revêtir d'une sanction nouvelle, donc il est arrivé un dérangement quelconque dans cet ordre moral qu'il s'était conseillé quand il créa l'homme.

Sur ces deux points, le christianisme offre une pleine et entière satisfaction ; c'est-à-dire que lui seul donne la solution de cette terrible difficulté, dont les philosophes de tous les tems et de tous les lieux n'ont pu jusqu'ici se débarrasser ; et, on peut l'affirmer, dont les philosophes de tous les siècles futurs, réduits à leur seule intelligence, ne le pourront davantage.

Oui, tant que l'on voudra ne marcher qu'à la lueur du flambeau qui fut mis en nous pour nous guider ; oui, tant que l'on voudra ne raisonner que d'après ce qu'il nous découvre, jamais on n'expliquera comment Dieu, d'une part, nous aura imposé des devoirs à remplir envers lui, nos semblables et nous-mêmes ; et, de l'autre, nous aura cependant placés, par tous les obstacles d'ignorance et de concupiscence qui s'opposent à leur accomplissement, dans la presque impossibilité de les remplir. Qui ne conviendra, en effet, que si, d'un côté, nous ne pouvons nous refuser aux lumières inextinguibles, aux sentimens indélébiles qui nous les font irrésistiblement connaître en géné-

ral ces devoirs ; de l'autre, nous ne sachions si bien contester sur chacun d'eux en particulier, que tous restent, en quelque sorte, à la merci de nos opinions ?

Je mets au rebut les sophistes, et n'entreprends nullement de les réfuter. Ils peuvent bien profiter de cet état de choses, pour essayer d'arracher la base divine sur laquelle repose toute moralité ; ils peuvent bien, tantôt se placer sous l'influence des deux principes de Manès, tantôt se lancer dans l'ame universelle de Spinosa, où le bien et le mal, le vice et la vertu, ne sont que des êtres idéaux et imaginaires. Le seul inconvénient qui en résultera se réduit à la séduction des esprits faibles qui ne demandent pas mieux que d'être séduits, aux plaies que recevront les cœurs disposés à l'immoralité.

Mais oserai-je me comporter de même envers les dialecticiens ? Tant s'en faut. Ils recherchent, avec le même soin, et les choses que Dieu exige que nous accomplissions pour arriver au port du salut, et les obstacles qui en entravent l'exécution. C'est alors que, pour ne point accuser ce Dieu de toute justice de n'avoir point proportionné les moyens à la fin, ils restreignent, selon leur propre mesure, l'étendue de la sainteté nécessaire pour se rendre digne un jour de le posséder. Aussi, crois-je que, pour peu sévère et rigoureux que soit leur code moral, ils pourront toujours se regarder comme in-

vaincus, quels que soient les articles qu'ils refusent à y admettre : au reste, et qu'ils ne commenceront à être inexcusables, que du moment où ils se refuseront aussi à s'assurer de la réalité des lumières extérieures qu'on leur présente, et qui lèvent toutes les difficultés par lesquelles ils sont arrêtés. Elles apprennent, en effet, qu'originairement la conscience parlait avec bien plus de clarté ; que ses cris n'étaient point étouffés par toutes les cupidités qui, aujourd'hui, l'aveuglent, la faussent, vont même jusqu'à la détruire.

Ce que les lumières intérieures ne font pas même soupçonner aux dialecticiens, elles le font apercevoir aux sages. Les plus célèbres philosophes de l'antiquité ont reconnu que l'homme n'est plus à présent ce qu'il était au sortir des mains de son créateur. Cicéron, qui profondément l'étudia, trouve que son ame est comme distribuée en deux parties. Tandis qu'il en est une, dit-il, qui enseigne ce qui doit être fait, ce qui doit être évité : il en est une autre qui, par tous ses appétits et penchans déréglés, ses débordemens et commotions continuelles, le transporte çà et là, le met hors de toute voie de modestie, de justice et d'honnêteté.

C'est pourquoi nous avons vu que la raison inventa d'abord le grand art de ployer les habitudes de l'homme, d'incliner ses jugemens, de tourner ses désirs vers toutes les œuvres de justice et de

bonté que prescrit la loi naturelle. Et parce qu'elle sentait elle-même combien elle restait au-dessous de ses besoins pour remplir ses obligations, nous avons également remarqué comme elle se fortifia ensuite de tous les secours que lui présenta le christianisme, aussitôt qu'il parut dans le monde. Par cette alliance, les principes de la vraie et bonne éducation arrivèrent à leur complet ; et il ne lui fallut plus que de se perfectionner dans le mode de les adapter. Or, les principales maximes de cette éducation, résultant de la nature et de la religion réunies, sont : Que l'homme a un besoin absolu de se commander à lui-même ; qu'il doit toujours se reporter en esprit à son premier état de création, et ne jamais discontinuer d'y tendre ; que, s'il ne se purifie de ses taches, ne répare ses torts, en un mot, ne se rétablit dans son innocence primitive et ne meurt repentant et purifié, Dieu, à ce moment décisif, sera pour lui un juge inexorable, les voies qu'il lui avait jusqu'ici miséricordieusement ouvertes devant cesser avec sa vie terrestre.

Je me suis ainsi résumé, mon cher ami, pour vous mieux pénétrer de ce qui me reste à vous ajouter.

Chez tous les peuples il arrive des époques où l'éducation faiblit, et laisse perdre aux principes sur lesquels elle s'appuie, toute la force qu'ils

tirent de la conviction chez les uns, ou seulement de la persuasion d'autorité chez les autres.

Quand donc elle a souffert que des doctrines perverses les aient couverts de leurs ténèbres, soient venues même à bout de ne les plus faire regarder que comme des systèmes de pure imagination ou des inventions de politique; c'est alors que l'homme redevient ce que les Écritures nous disent qu'il fut avant le déluge, ce que saint Paul nous représente qu'il était lorsqu'il écrivait le premier chapitre de son Épître aux Romains : c'est alors que les mœurs publiques et privées sont perdues : c'est alors que les hommes ne se font plus aucun scrupule de se faire victimes les uns des autres ; qu'enfreindre toutes les lois extérieures et intérieures n'est plus pour eux qu'un jeu. Mais c'est alors aussi, que l'ordre social se trouvant miné dans ses fondemens, les événemens qui doivent le renverser sont prochains.

Nous en étions là, en particulier, nous autres Français. Depuis long-tems l'éducation de la loi religieuse ne donnait plus le premier rang à ses dogmes ; elle les enseignait presque sans aucun développement ni liaison entre eux ; elle en transmettait la connaissance avec une telle sécheresse, qu'aucune conclusion importante pour amener aux vertus n'en était déduite. Au lieu donc de fournir à la société de vrais chrétiens, elle ne lui fournissait,

en général, que des ignorans, des superstitieux; des hypocrites.

De grands vices ne se remarquaient pas moins dans l'éducation de la loi naturelle. Depuis longtems aussi elle se bornait aux seuls dehors, aux simples apparences, au pur extérieur. On était d'autant plus rigoureux sur l'étiquette, que l'on se souciait moins de ce qu'elle signifiait : on exigeait d'autant plus les convenances et le décorum, que l'on se sentait un cœur moins pur, que l'on avait moins envie de le gêner, de le contraindre dans ses suggestions. Et parce que les deux enseignemens moral et religieux n'étaient point séparés chez les Juifs, on peut dire des Français, que, comme eux, ils n'honoraient Dieu que des lèvres; qu'ils lui offraient des sacrifices qu'il ne pouvait qu'avoir en abomination.

Je ne cherche point ici comment et pourquoi ces deux éducations éprouvèrent chacune leur dégénérescence; je me borne à observer que leur zèle se refroidissait à mesure que paraissaient des écrivains qui affectaient de s'intituler *philosophes*.

Je les divise en trois classes. Les premiers sont ceux qui se donnaient comme les précepteurs du genre humain : ils torturaient les principes dans tous les sens; tantôt les réduisant à tels et tels préceptes, ou les bornant à quelques égards envers la Divinité; tantôt décrétant des peines autres que

celles d'ici bas, ou ne reconnaissant que celles qui sont attachées aux excès. Les autres paraissent avoir eu pour but de porter à agir sans aucune retenue, et ils fondèrent le matérialisme. Je réserve pour les troisièmes ces chantres du libertinage, qui, plus audacieusement que les autres, n'outrageaient pas seulement les principes naturels; mais déversaient à pleines mains le ridicule sur les principes évangéliques, comme donnant à ceux-là une nouvelle vigueur, une nouvelle perfection.

Ces trois pestes d'écrivains, qui exercent principalement leurs ravages dans les sociétés lorsque les sciences et les arts en ont achevé la civilisation; ces trois sortes d'écrivains qui peut-être sont plus dangereux encore que les destructeurs des empires: oui, tous ces écrivains ne reconnaissaient que la jouissance des sens, ou brutale ou raffinée; c'était en elle seule qu'ils plaçaient le vrai bonheur, la souveraine félicité. Dans leurs délires, dans leurs extases, ils en poussaient même l'invention..... Je ne suis point capable d'exprimer jusqu'où : à défaut, je cite un ouvrage dont le titre m'est connu. Probablement que, quand il parut, l'effronterie n'en était point encore arrivée jusqu'à le publier en français; car tel est son frontispice : *De usu flagrorum in re venerea.* Sans doute que si la poésie l'eût mis en vers, elle aurait atteint son dernier degré d'abus possible. Ah! pourquoi faut-il que cette observation me donne lieu

d'assigner une petite place au bonhomme La Fontaine, parmi ces horribles corrupteurs de l'esprit et du cœur! Mais poursuivons.

Une fois que tout sentiment de dignité fut éteint en France, on y devint infiniment passible; je veux dire que l'ame ayant perdu tout souvenir de son ultérieure destination, ainsi que des moyens de la reconquérir; se trouvant privée de tout motif de combattre contre elle-même; en un mot, qu'aucun principe moral de résistance n'étant plus en elle: on n'y pensa, on n'y agit, on n'y voulut plus que d'après les impulsions de la nature dégradée. C'est ce qui se remarqua surtout chez les grands et chez les riches. Dans ces deux classes, on croyait beaucoup moins en Dieu, on espérait beaucoup moins en la vie future; on n'y vivait guère que pour les délices de la terre. Le culte national, auquel se rattache si éminemment la morale du christianisme, et non moins celle de la loi naturelle; ce culte y était plus particulièrement devenu un objet de raillerie, et les vêpres y étaient appelées l'*opéra des servantes*. Les livres séducteurs y étaient aussi plus avidement lus; leurs auteurs, plus généralement honorés et fêtés. Or, de ces deux classes, la corruption passait dans celle du peuple.

Les passions furent donc à peu près le seul conseil qui dirigea la plus éclairée, la plus polie, la plus ornée, la plus embellie des nations.

De là, cette immensité d'individus abrutis dans toutes leurs facultés ; ne se conduisant plus que par la sensualité la plus grossière ou la plus recherchée ; repoussant en forcenés, tout ce qui pouvait les rappeler à l'ordre.

De là, les vices les plus désastreux mis à la place des vertus les plus précieuses ; la honte du crime tellement érigée en gloire, qu'on en vint à désigner sous le nom d'*aimables roués*, des personnages qui méritaient ou d'être conduits à l'échafaud, ou d'être à jamais renfermés dans les cachots, où d'être vomis dans des îles désertes.

De là, chez les importans qui se croyaient forts de leur propre puissance ou de leur crédit, cette hardiesse à violer les droits ou les propriétés des autres citoyens. Ceux des grands seigneurs surtout qui faisaient état de mener une vie débordée, en étaient venus à regarder leurs dépenses excessives comme si légalement hypothéquées sur les fortunes du tiers-état, qu'ils dédaignaient de voir comment ils pourraient y suffire ; qu'ils voulaient que l'on s'estimât heureux de l'honneur de les fournir ; que quand ils étaient forcés d'en venir aux expédiens, ils payaient en saufs-conduits ; enfin, que souvent ils étaient assez pervers pour recourir à la banqueroute.

De là, ce terrible fléau, dans les tribunaux comme dans les administrations ; les jugemens et les déci-

sions se régler sur l'argent, les sollicitations, les présens, les prostitutions.

De là, dans toutes les classes qui composent le corps de la nation, la bonne foi entièrement bannie; les engagemens pris, non observés; les paroles données, non remplies; les supplantations, les tromperies, les infidélités, les hypocrisies de religion pour mieux séduire, considérées comme moyens permis: ajoutez un alliage monstrueux de vices et de crimes, avec une croyance qui essentiellement les condamne, devenu le partage de ceux qui n'avaient point encore secoué le joug divin, qui n'étaient encore entraînés que par l'exemple. Chez eux, le propos d'une conversion future, d'un *peccavi* à la mort, tranquillisait leur conscience.

De là, tout cœur de bronze que la vue d'un malheureux ne pouvait plus attendrir; tout œil sec sur le sort de la veuve et de l'orphelin, du vieillard et de l'infirme, du pauvre et de l'indigent. Comme on n'avait jamais assez pour satisfaire ses fantaisies et caprices, ses délicatesses et besoins factices, et généralement tous les raffinemens sensuels; non-seulement il fallait accroître sa fortune *per fas et nefas*, mais encore étouffer tout sentiment de commisération, renoncer à soulager, cesser de s'affliger avec les affligés.

De là, le sot orgueil monté à son dernier période; et tels furent ses effets, dans sa progression. A me-

sure qu'il s'élevait, il rendait l'homme plus cruel, plus haineux; en faisait un être plus rétréci, plus ignorant, plus brutal, plus jactancieux. Arrivé à son apogée, il le convertissait en divinités terrestres à qui tout honneur, tout privilége, tout hommage, toute servitude, tout bien, toute richesse, étaient dus. Divinités vraiment dévorantes, qui, uniquement occupées de leurs plaisirs, ne reconnaissaient que la gêne de donner leurs signatures; et laissaient à leurs faiseurs toute latitude pour s'amasser une fortune d'iniquité. Je ne citerai ni la robe, ni l'église, ni le ministère; mais je signalerai l'épée, parce que ce sont ses abus qui ont eu la plus grande influence pour déterminer la révolution. Oui, le soldat pillé, rapiné, censuré de toute manière sur le salaire le plus modique (outre que, malgré sa bravoure, sa bonne conduite, il restait toujours sans avancement un peu notable), dut être le premier à invoquer les réformes, à les soutenir de toute son énergie; n'en point abandonner la cause, au milieu des plus grands excès du pouvoir populaire.

Je dirai un mot sur le sexe, et notez-le; ce n'est point ici le lieu de lui adjoindre l'épithète d'*aimable*, qui lui est si généralement due.

La maxime de toutes les nations policées, qu'une femme ne doit songer à plaire qu'à son mari, était devenue tout-à-fait étrangère à nos Françaises. Leur bon ton était d'avoir des complaisans, dont au moins

un ostensible; de choisir même ce dernier parmi les jeunes gens, ou ces porteurs de petit-collet à bénéfices simples, que l'église enrichissait pour ne rien faire.

Qui énumérera le nombre des ménages ruinés, des maisons tombées dans la misère, par le luxe et les dépenses de ces femmes libertines? Qui calculera les coups d'épée qui se donnaient entre les rivaux? Qui réunira dans un seul tableau toutes les vengeances meurtrières que tiraient les maris de leur déshonneur, soit sur elles-mêmes, soit sur leurs complices?

Il faut cependant en convenir, souvent tous ces malheurs venaient de l'oubli des règles de prudence qui font les bons mariages, par les époux bien assortis.

Quand un riche financier s'était associé une demoiselle qui n'apportait en dot que ses *Parchats* (ou titres de noblesse), elle ne cessait de les dérouler. Ce n'était point chez elle l'effet d'un noble orgueil qui la fit se glorifier des vertus et des grandes actions de ses ancêtres : c'était celui d'une basse vanité, qui la portait au dédain. Pouillée donc dans les richesses de son mari, elle le méprisait d'autant plus cordialement, qu'elle était superbement ornée; que l'or et les diamans la rendaient plus brillante. Or, le bourgeois ne consultait pas moins la fortune : en général, les bonnes mœurs, l'éducation que j'ai

appelée la seule vraie et bonne éducation, les conseils de la sagesse, la convenance des âges, la sympathie des caractères, etc., n'étaient comptés pour rien.

Cher ami, je vous ai exposé les principes sur lesquels repose toute moralité : je vous ai donné un aperçu de la manière dont ils ont cessé de briller en France : je vous ai fait un tableau général de la situation où leur oubli presque total, leur entière dégénérescence avaient réduit notre patrie. Il me reste maintenant à faire ressortir tous nos maux révolutionnaires de cette situation. Ayant été beaucoup plus long que je ne prévoyais, je ferai de cette fin de ma troisième lettre, l'objet de ma quatrième.

LETTRE QUATRIÈME.

J'OUBLIE, cher ami, que je vous ai écrit la lettre précédente; et c'est de la sorte que je procède à celle-ci.

Suivant les plans de Dieu à l'égard de l'homme, la loi qu'il lui a donnée à observer pour mériter le bonheur du ciel, doit faire aussi son bonheur sur la terre.

Par suite de ces mêmes plans de Dieu à l'égard de l'homme, la raison dont il l'a doué est chargée de maintenir tous les principes qui ont pour objet, ou de porter à la pratique de cette loi, ou d'éloigner tout ce qui peut pousser à son infraction.

Dans tous les tems et chez tous les peuples, l'esprit et le cœur, ces deux foyers de tous les vices et de toutes les cupidités, ont été d'intelligence pour l'obscurcir, cette raison.

Il y a eu chez nous une époque où ils ont plus que jamais réussi à l'aveugler. De ce moment elle leur a laissé renverser toutes les barrières à la garde desquelles elle était préposée.

On peut la fixer ainsi, cette époque. Grâce au renouvellement des connaissances, qui avaient commencé à se remontrer dès le XIVe siècle, la théolo-

gie naturelle, qu'on désigne plus communément sous le nom de *Métaphysique*; la théologie sacrée, qu'on désigne plus ordinairement sous celui de *Révélation*, ne s'épuraient pàs moins que les autres sciences. Aussi le XVIIe siècle finissait, le XVIIIe commençait; et les deux enseignemens moral et religieux marchaient à grands pas vers la perfection. Cependant, nous n'étions pas encore en 1750; et ces deux enseignemens tout-à-coup se corrompirent, surtout furent négligemment faits : cela vint de ce que s'était formée une tourbe d'écrivains qui s'emparèrent du titre de Philosophes, pour s'en décorer exclusivement; et qui, cependant, n'étaient rien moins que les adversaires les plus acharnés de la science qui fait connaître et aimer la sagesse. Et réellement, quelle différence entre eux et un Pythagore, un Socrate, un Platon, un Sénèque, un Marc-Aurèle, un Cicéron! Dieu, si pourtant il existe, ne peut s'occuper des actions d'une chétive créature tel que l'homme. Pourquoi son ame serait-elle plutôt immortelle que celle des autres animaux? Comment l'imagination a-t-elle pu enfanter un dogme, qui, supposant une faute commise par le premier des hommes, la transmet d'abord à sa postérité; puis fait un Dieu assez barbare pour exiger que son propre fils se charge de l'expier par sa mort! Les pères et mères en procréant, n'ont fait que payer leur tribut à la nature; et leurs enfans ne leur doivent rien,

parce qu'un jour eux-mêmes paieront ce même tribut : tous ces nouveaux enseignemens, consignés et ressassés dans des livres que le public recevait avec avidité, atténuèrent, ou, plutôt, rendirent presque nuls ceux des écoles. Le dirai-je? cela vint aussi de ce que des docteurs de la loi même en détruisirent toute l'efficacité, par leurs inventions de la restriction mentale, de la probabilité, du péché philosophique; et tant d'autres monstruosités semblables, qui n'ont pu être soufflées que par l'ennemi du genre humain.

Alors s'opéra le débordement le plus rapide de toutes les passions : la volupté des sens fut principalement honorée : on ne vécut plus que pour multiplier les moyens de leur faire rapporter des délices nouvelles. Alors, dans tous les états et professions, rangs et conditions, pénétrèrent graduellement l'athéisme, qui ne reconnaît aucun principe de justice comme émané d'un Être Éternel, qui se rit de toute prétendue responsabilité des actions à un souverain juge; le philosophisme, qui fait un abus continuel de la science et du raisonnement, et dont les lumières sont en tout comparables à ces lumières pâles de la nuit qui conduisent dans des précipices; mais surtout le jésuitisme, qui sait si bien esquiver, non pas seulement ce que la morale évangélique offre de plus saint et de plus parfait, mais aussi ce qu'elle prescrit comme essentiel et rigoureusement néces-

saire. Alors enfin, pas une chaumière, pas une maison, pas un hôtel, pas un château, qu'on ne pût considérer comme un cloaque, sous le rapport de la dépravation des mœurs. Ma proposition n'est point, il est vrai, de rigueur métaphysique; mais j'ai des données à cet égard qui m'autorisent à ne réclamer que l'exception la plus ordinaire aux propositions morales.

De tous ces cloaques, le château de Versailles était le plus infect.

Que tous les gens de bien me privent de leur estime, que l'indignation générale me poursuive, si je me permets d'énoncer cette triste vérité sans aucun objet d'utilité publique. Mais trouver les causes les plus prochaines de la révolution dans la démoralisation de la cour, en tant surtout que continuellement et toujours de plus en plus elle nécessitait de pressurer les peuples, sera prémunir les générations futures. Dans les mêmes vues d'utilité publique, j'indiquerai d'abord à la génération présente, pourquoi, dans cette cour, tous les principes conservateurs du bonheur que procure une vie réglée avaient fini par perdre leur efficace.

Depuis plus d'un siècle, ces religieux, qui étaient venus à bout de s'établir directeurs de conscience dans presque toutes les cours catholiques d'Europe, dominaient particulièrement en celle de France.

Or, qui ne sait qu'en tous tems ils furent con-

vaincus de pervertir la morale chrétienne; de ne demander qu'un extérieur blanchi ; de ne point exiger que le bon arbre se reconnaisse à ses fruits ; d'enlever au christianisme le plus auguste de ses caractères, celui de faire adorer Dieu en esprit et en vérité ? Qui ne sait que, contre le texte de saint Marc, ils permettent que le cœur continue de produire *les mauvaises pensées, les adultères, les fornications, les homicides, les larcins, l'avarice, la fourberie, la dissolution, l'œil envieux, la médisance, l'orgueil, la folie, le déréglement de l'esprit ?* Qui ne sait, en un mot, qu'ils sont si adroits pour aplanir toutes les aspérités de l'Évangile, que l'Église n'est plus chez eux ce champ du père de famille dont l'ivraie soit destinée à être jetée au feu, et qu'on peut s'y sauver aujourd'hui, et néanmoins poursuivre ses projets d'empoisonner, tuer, voler, tromper, mentir, enfreindre ses promesses, se livrer à tout péché secret, se vautrer dans tout ce qu'il y a de plus ordurier ?

Oui, après avoir réduit les maximes de la religion de Jésus-Christ et de ses apôtres à celles du paganisme, ils en ouvrirent les portes à toutes les abominations dont elle avait purgé la terre. En sorte que l'on peut dire de leur doctrine, qu'elle introduit les pécheurs dans le bercail, comme les fausses clefs introduisent les filous dans les maisons; et d'eux-mêmes, qu'ils étaient à la vertu, ce que sont

les Cracovistes à la vérité. De même, en effet, que ceux-ci sont tellement zélés pour le vrai, que toute leur occupation est de revêtir de ses couleurs le mensonge; ainsi, toute l'occupation de ceux-là était de présenter, sous les ornemens de la vertu, les plus grands forfaits.

Est-il étonnant, après cela, que des courtisans fréquentassent les sacremens, et, cependant, se prêtassent mutuellement leurs femmes, en stipulassent même l'échange à des termes plus ou moins longs? C'est le seul trait que j'ose rapporter pour caractériser mon cloaque. Développons maintenant de quelle manière la cour ayant perdu ses mœurs, s'en est suivie la révolution.

Il fut un tems, en France, où les dépenses de la maison du Roi n'étaient point prises sur les deniers de la nation, qui n'étaient levés que pour les charges publiques. Dans la suite, ces dépenses furent confondues avec celles de l'État. Enfin, il arriva que tout ce qui composait le trésor public, revenus nationaux ou impôts, le Roi en disposa comme de son patrimoine propre. Je laisse aux antiquaires à approfondir ma conjecture. Je soupçonne que la dénomination de *trésor royal* n'est pas très-ancienne.

Les guerres obligeaient à augmenter les impôts ordinaires, ou même à en créer de nouveaux pour un tems limité. Ces derniers acquéraient le carac-

tère de l'indébilité, et obtenaient les honneurs de la permanence. Cela venait principalement du faste de la cour qui allait toujours croissant; mais il faut convenir aussi que la nation, devenant de plus en plus florissante, pouvait suffire à tout.

Il n'en fut plus de même quand il fallut faire face aux dépenses du gaspillage et des prodigalités, du libertinage et de la dissolution; et surtout à celles d'un luxe jusqu'alors inoui.

Selon que les revenus devenaient insuffisans, on établissait, il est vrai, de nouveaux impôts; mais en cela même on travaillait à en combler la mesure. L'esprit fiscal eut beau se montrer comme inépuisable en ressources; il eut beau même inventer l'art de vivre présentement, par billets d'anticipation, sur les recettes futures, on en vint à ne plus savoir *de quel bois faire flèche*, comme on dit.

Partout ce n'était que dénuement, et la pressure n'en était pas moins rigoureuse. Long-tems avant la mort de Louis XV, on vendait impitoyablement les meubles des malheureux qui ne pouvaient acquitter la quote pour laquelle ils étaient portés sur le rôle des tailles, et on murmurait de la dureté des agens du Roi: c'est ce dont je me souviens parfaitement, tout jeune que je fusse. Plus avancé en âge, je parcourus un espace d'environ cent lieues, et ces gémissemens des vendeurs de comestibles et de boissons retentissent encore à mes oreilles: *Nous ne faisons*

que pour les commis. Régnait-il ou ne régnait-il plus, quand d'autres bruits m'épouvantèrent par les menaces qu'ils renfermaient ? ce que je puis assurer, c'est que, peu avant ou peu après sa mort, il y eut des agitations politiques qui aggravèrent le mécontentement général, et au milieu desquelles il n'était point rare d'entendre de simples particuliers s'écrier : *Laissons bouillir le mouton.*

Dès-lors on affirmait que le royaume ne subsistait plus que par l'habitude de subsister, et qu'au reste il ne tiendrait pas long-tems. On voulut un jour frapper de cette crainte l'esprit du prince, et froidement il répondit : *La machine ira toujours tant que je vivrai : après moi, les autres feront comme ils pourront.*

Telle était la démoralisation de la cour, telles en étaient les suites, lorsque l'infortuné Louis XVI monta sur le trône. La démoralisation nationale s'était accrue par celle de la cour, au point que la gangrène avait gagné tous les membres du corps politique, et qu'un virus dissolvant s'était introduit dans toutes ses articulations : il fallait qu'il se disloquât, qu'il pérît.

A peine Louis XVI a-t-il pris les rènes du gouvernement, qu'il emploie d'abord les remèdes palliatifs : il fait des réformes dans sa maison ; mène une vie pure, exemplaire, et dégagée de toute passion qui entraîne à des dépenses ; porte l'économie dans

le militaire comme dans l'administration, etc., etc. La Reine elle-même met l'uni-vert (l'univers) à ses pieds ; car vous vous rappelez sans doute ce calembourg du tems, qui fut si universellement répété. Eh bien ! tout cela n'arrête point la marche des habitudes ruineuses. Une corruption aussi invétérée que l'était celle d'alors, détourne de toute prévoyance, sacrifie tout aux jouissances du moment ; et les dilapidations continuent leur train : les nouveaux moyens qu'on trouve pour se procurer de l'argent restent toujours au-dessous des besoins.

C'est alors que le Roi a recours à des remèdes plus vigoureux ; ils sont si bons en eux-mêmes, qu'il y a tout lieu d'espérer qu'ils amèneront à guérison : mais le malade est lui-même si pervers, qu'il les tourne en poison.

Les Notables sont convoqués ; le Roi leur fait connaître le déficit, et les invite à prendre les moyens de le combler. Pour peu que les mesures que commandaient les règles de la justice distributive eussent été adoptées, le but était atteint : mais sans doute que, dans leur assemblée, le Tiers-État n'y était que pour sa voix ; et qu'il ne put rien faire entendre, sinon que lui seul ne pouvait être chargé de le payer, ce déficit. On discute donc, et rien n'est arrêté ; on se sépare, et on laisse apercevoir, ou que la plaie est encore plus profonde qu'on ne le soupçonnait,

ou qu'on ne veut faire aucun sacrifice pour sauver la France.

Je ne crois pas faire un anachronisme, en rapportant à ces époques la proposition de l'impôt territorial.

Cet impôt est en lui-même le plus juste des impôts; et néanmoins il était le plus appréhendé. On annonçait que, par les grandes ressources qu'il offrait, on pourrait supprimer les plus onéreux; et cependant le peuple le repoussait : c'est qu'il était regardé comme devant simplement être ajouté aux autres.

Mais s'il était craint du peuple, il était vu avec horreur de tous ces grands tenanciers qui, jusqu'ici, avaient su, par des abonnemens très-modiques, se soustraire aux tailles, aux dixièmes, aux vingtièmes, et généralement à toute imposition frappant les fonds. C'est que ce coquin d'impôt était assez audacieux pour, directement et d'aplomb, les atteindre.

Les parlemens, dont tous les membres sont de ces grands tenanciers-abonnés, refusent donc de l'enregistrer; peut-être est-ce pour la première fois qu'ils déclarent que, s'ils l'enregistraient, ils ne répondraient point à la confiance du peuple, qui a remis entre leurs mains son droit d'*octroyer*.

Les affaires s'enveniment de plus en plus. Des provinces méditent de se reconstituer indépendantes, et

telles au moins qu'elles étaient avant leur réunion à la France ; fondées sur ce que la couronne manquait journellement aux conditions sous lesquelles elles y avaient été incorporées.

Pour apaiser la fermentation des esprits, le Roi, quelque tems auparavant, avait annoncé qu'à telle époque il assemblerait les États-Généraux : mais, dans cet état de crise, il voit qu'il n'a plus d'autre moyen que de les convoquer sur-le-champ.

Ils sont de suite convoqués.

A l'instar des États particuliers du Dauphiné, qui avaient admis la représentation double du Tiers-État, toutes les grandes villes de France écrivent en cour pour demander cette même représentation aux États-Généraux ; et il est de la prudence du Roi de ne la refuser pas.

Le Roi ouvre la première séance, et engage tous les députés à s'asseoir. Un député du corps de la Noblesse reste debout, et représente à Sa Majesté qu'il est étonnant que le Tiers-État, qui ne doit paraître qu'à genoux devant elle, ose s'asseoir en sa présence. Un médecin de Nantes se lève, et lui jette le gant. Le Roi, sous peine de désobéissance, leur défend de se mesurer, et ordonne à tous deux de s'asseoir.

Je n'étais pas là : ainsi, je ne puis affirmer si cette anecdote est réelle, ou ne l'est pas. Mais supposant qu'elle ait été malicieusement inventée, et que, plus

malicieusement encore, on soit parvenu à la faire pénétrer jusque dans les chaumières ; encore cette machination pourrait-elle être présentée comme le présage de toutes les divisions qui devaient éclater.

Eh ! comment aurait-il pu n'en être pas ainsi, quand, plus que jamais, on tenait aux distinctions de haute et basse noblesse, de haut et bas clergé, de haut et bas officier ? quand les haines et les jalousies régnaient habituellement entre le rabat, l'épée, la robe et la finance ? quand les prétentions opposées de chacun étaient si loin de se rapprocher ? quand, surtout, les droits excessifs des privilégiés et les griefs du Tiers-État écrasé allaient se trouver aux prises ? Eh ! comment aurait-il pu n'en être pas ainsi, quand la raison avait été subjuguée par la corruption des esprits, la dépravation des cœurs ? quand n'existaient plus aucuns principes de conscience, de justice, d'équité ? quand tout sacrifier pour soi, ne voir jamais en tout que soi, était la disposition générale ?

La France était donc volcanisée, et sa situation civile et morale n'attendait plus qu'une occasion quelconque pour la mettre en éruption. Oui, la lave dévastatrice était toute formée, et il ne lui manquait plus qu'un cratère pour s'élancer: la convocation des États-Généraux le forma.

Mon ami, de tout ce que je vous ai dit, vous avez trois conclusions principales à tirer. La première,

que les circonstances furent telles, qu'elles maîtrisèrent le Roi, et le mirent dans la nécessité de les convoquer, ces États-Généraux. La seconde, que ce furent les dépenses de la démoralisation qui les amenèrent, ces circonstances. La troisième, qu'entre les causes qui ont appelé la révolution, la plus prochaine, celle qui a donné lieu aux autres de se développer, c'est cette démoralisation.

Etait-il possible néanmoins que les États-Généraux tournassent à bien, et qu'avec eux le Roi pût, non pas seulement remettre la France en prospérité, mais même lui donner une consistance de bonheur qu'elle n'avait point encore eue ? Oui, sans doute. Pourquoi en a-t-il été autrement ? C'est ce que nous rechercherons dans la lettre suivante.

LETTRE CINQUIÈME.

Le Roi, cher ami, qui était plein de bonne volonté, espérait qu'avec les États-Généraux, il retirerait la France de la crise dans laquelle elle était. Animé des sentimens d'un vrai père, et disposé surtout à faire des sacrifices, il comptait que, de concert avec ses principaux enfans, il assurerait à l'avenir le bonheur de la grande famille. Il est hors de toute vraisemblance qu'il n'eût pas médité sur les *pourquoi* qui avaient réduit l'assemblée des Notables à n'avoir aucun résultat; et ses méditations durent le porter à fortement vouloir qu'il n'en fût pas de même de celle de toute la nation. C'est ce qu'avait aussi espéré, sur quoi avait aussi compté cette nation, qui, dans ses cahiers, sollicitait les réformes les plus urgentes, invoquait les institutions les plus nécessaires, signalait ceux des abus qui n'étaient plus tolérables.

Mais 1°. Ceux de cette assemblée qui jouissaient de priviléges exclusifs, dès l'origine manifestèrent le dessein formel de ne consentir à rien. Et parmi eux, les uns continuèrent toujours de se montrer opposés à tout ce qui pouvait les froisser : les autres jouèrent le rôle de démagogues, pour faire tomber la représentation nationale dans le discrédit.

Mais 2°. Dans cette assemblée le Roi avait deux sortes d'ennemis : et ceux qui, par convoitise pour sa place, en voulaient à sa personne ; et ceux qui, désirant une nouvelle forme de gouvernement pour y occuper les postes les plus éminens, tendaient à renverser l'édifice qu'ils étaient appelés à réparer.

Mais 3°. Les véritables amis du Roi et de la patrie que renfermait cette assemblée, étaient continuellement entravés. Et parce qu'il était écrit que cette fois on ne se bornerait point à consentir de nouvelles mesures financières, mais qu'on travaillerait à dégager le régime français de toutes celles de ses vieilleries qui ne pouvaient plus être de saison, il leur fallut souvent employer les résistances les plus vigoureuses, et surtout se fortifier dans l'opinion générale.

Mais 4°. Le Roi n'était entouré que de mauvais conseillers qui, pour conserver les abus dont ils vivaient, le faisaient continuellement dévier de la route que son sens droit et son cœur paternel lui traçaient.

Mais 5°. Tous les Français prenant une part plus ou moins active, plus ou moins directe, à l'intérêt public, chacun voulait diriger l'opinion selon ses pensées ou ses vues. Et parce que tout se succédait de manière à multiplier les ennemis du Roi, il y en eut d'assez audacieux, d'assez criminels, pour im-

primer que *quand la bête puante est prise au piège, il faut l'assommer.*

Tous ces obstacles étaient grands, il est vrai; et cependant ils n'étaient point insurmontables. Avant d'expliquer comment ils pouvaient être franchis; comment, au milieu d'un tourbillon si extraordinaire, le Roi pouvait se sauver, et avec lui toute la France, je crois devoir vous le peindre ici, d'après les idées que je me suis formées de lui, en conséquence de la chaîne des événemens.

D'abord il paraît que ce prince, vu sa conduite versatile, manquait de cette force de caractère indispensable pour exécuter les meilleurs desseins : il paraît surtout qu'il était trop débonnaire pour sacrifier ceux qui ne voulaient point sacrifier avec lui. Il eût fallu, dans l'alternative où il se trouvait, qu'il eût imité, avec les modifications nécessaires, la conduite de quelques-uns de ses prédécesseurs, qui, à différentes époques, se jetèrent en quelque façon dans les bras du peuple, pour se délivrer de la tyrannie des grands; et il n'eut point le courage de prendre ce parti, ou il ne le prit qu'à demi. C'était de se roidir contre les castes privilégiées, dont les empiétemens habituels, la domination hautaine excitaient les plus vives réclamations; et il ne le fit que mollement. Ajoutez qu'il se fût rendue heureuse une vie qu'il a passée toute entière dans les angois-

ses, les perplexités, les contradictions, les anxiétés.

Ensuite, comme l'éducation à la cour n'était plus qu'une éducation fausse et toute d'adulation, qui laissait à croire aux Disciples que leurs volontés devaient avoir force de loi, que leurs réflexions spirituelles étaient des preuves de génie supérieur, que leurs vices même étaient des vertus, que leurs espiégleries criminelles n'étaient que des choses qu'il ne fallait plus recommencer; il est possible que celle de Louis XVI se soit ressentie de cette dégénérescence. Louis XIV et Louis XV, héritiers de la couronne dès leurs premières années, ne furent point assez long-tems traités en enfans, furent trop tôt considérés comme Rois : on peut en avoir usé de même à l'égard de Louis XVI, héritier présomptif, qui, selon toutes les apparences, ne devait pas tarder à monter sur le trône. Si c'est ainsi qu'il en ait été, en vain ses instituteurs auront voulu le garantir entièrement de toutes les séductions de la flatterie : le ton sur lequel il fallait élever en France un enfant-roi, s'y opposait. En vain encore auront-ils voulu empêcher qu'il ne fût imbu de ces exagérations des courtisans; que tout appartient au Roi, que tout émane de lui, qu'il n'a qu'à punir quiconque regimbe à l'aiguillon, etc., etc. : eussent-ils eu les talens transcendans des Bossuet et des Fénélon, ils n'eussent pu lui faire recevoir toutes les grandes leçons de ces immortels instituteurs.

Enfin, je ne serais point surpris que, par suite des préjugés reçus dès l'enfance, par l'effet des habitudes prises dès l'âge tendre, mais surtout par l'ignorance où on l'aurait laissé de tous les maux de son royaume, Louis XVI eût eu de la répugnance à se prêter aux nouvelles doctrines d'une liberté nationale, d'une monarchie constitutionnelle, qui exigeaient de lui de trop forts abandons. Car enfin, il s'agissait de renoncer à ce despotisme auquel ses ancêtres s'étaient élevés, et dont il se trouvait par eux investi; et l'on sait qu'il n'y a rien qui tant chatouille, qui tant flatte, que le pouvoir absolu : il faut une force d'esprit, une générosité d'âme plus qu'ordinaires pour volontairement y renoncer, librement s'en démettre. Considérer d'où l'autorité provient; à quelle fin elle est instituée; quelles sont les modifications que, suivant les tems, elle doit recevoir : tout cela ne peut redresser les esprits comme par enchantement. Ajoutez cette réflexion essentielle; que tous ceux qui sont intéressés à ce que le monarque soit de plus en plus absolu, le détourneront toujours de se relâcher en la moindre chose de son pouvoir; qui pourtant, au fond, n'est qu'un fardeau d'autant plus accablant qu'il est étendu.

Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, le Roi aurait-il pu ne pas périr dans la tempête dont son règne fut accueilli ? C'est ce qu'il s'agit de voir maintenant.

Je tiens pour certain que si le gouvernement eût franchement voulu la constitution de 1791, qui remettait la nation dans ses droits les plus importans, la France eût marché puissante et heureuse, fût restée calme et tranquille dans ses propres limites, comme les représentans en avaient fait un article fondamental; que dans son sein ne se seraient point formés ces volcans qui, dans la suite, l'ont embrasée, et avec elle l'Europe entière. L'Europe entière! cette partie du monde qui ne peut aujourd'hui être ébranlée, sans que des secousses ne se fassent ressentir dans toutes les autres! Oui, je l'affirme de toute ma conviction : indépendamment de tout factieux, indépendamment de toute influence des cabinets étrangers, le bien se serait opéré; les pervers eussent été contenus; le corps politique eût acquis une force de santé dont il n'avait point encore joui. Tel on voit souvent un malade chez qui les remèdes ont pu remettre en harmonie les humeurs vitales, ne pas seulement revenir des portes de la mort, mais se remontrer plus robuste que jamais.

Si le gouvernement eût franchement voulu la constitution de 1791, ai-je dit; je donne donc à entendre qu'il ne l'a pas voulue franchement. Qui, contre moi, osera soutenir que réellement il la voulait?

A la vérité, elle avait été faite sans le concours du Roi, et pendant cette suspension de ses pouvoirs qui fut prononcée contre lui, à son retour de Va-

rennes. Mais enfin quand elle fut achevée, arrêtée, on la soumet à son examen, et on l'invite à indiquer le lieu où il se trouvera parfaitement libre, pour délibérer sur son acceptation. Il répond qu'il l'a lue, qu'elle lui convient; que, malgré quelques défauts qu'il y remarque, il l'accepte d'une volonté sincère, et sans besoin de se déplacer; que le consentement qu'il y donne est fondé sur cet article qui porte que des assemblées nationales seront extraordinairement convoquées pour la reviser, et y faire les amendemens que l'expérience aura démontrés nécessaires.

Il fait cette réponse. Pourquoi faut-il cependant qu'après une pareille assurance royale, on soit informé d'une convention faite à Pilnitz? Pourquoi faut-il que l'on voie subitement arriver une armée prussienne, qui s'empare, sans coup férir, d'une place forte? Pourquoi faut-il qu'avant de tomber entre leurs mains, elle soit fournie, ou plutôt, encombrée de magasins immenses de munitions de guerre et de bouche?

A ce procédé, la Représentation en oppose un autre, et décrète que *la patrie est en danger*; que *Longwy est pris ou livré*.

J'ignore pourquoi et à quelle occasion, par quelles trames et par quelles intrigues, les massacres des prisons de Paris furent ordonnés; mais ce que je puis affirmer, c'est que, dans un gros bourg, non très-distant de la commune rurale où je demeurais,

il fut *agité de tuer tous les aristocrates du pays avant d'aller repousser les Prussiens.*

Jugez, mon ami, si une guerre qui se déclare de la sorte entre deux pouvoirs qui venaient de se lier ensemble par des engagemens réciproques, sous les formes sacrées de bases fondamentales et constitutionnelles, ne dut pas à l'instant prendre le caractère le plus envenimé, et presque aussitôt se convertir en guerre à mort.

Dans l'Assemblée Nationale, il est vrai, était un petit nombre d'hétérodoxes qui communiquaient avec quelques monstres de la commune de Paris, avec quelques membres des clubs et des comités secrets dont la France était alors infectée, avec quelques écrivains énergumènes qui y pullulaient effroyablement; et j'avoue que, sous ce rapport, le Roi pouvait avoir d'excellentes raisons pour employer tous ses efforts à se débarrasser d'elle. Mais, dès que la partie saine qui en formait la majorité ne lui proposait que des choses qui étaient dans son cœur, et que lui-même avait déjà proposées, du moins en partie, dans l'Assemblée des Notables, il devait s'attacher indissolublement à eux; et il est de toute présomption que, par eux, il aurait triomphé des méchans. Il s'était déjà amalgamé à la nation, en arborant les trois couleurs qu'il avait reçues du maire de Paris: il fallait qu'il consommât cet amalgame, en acceptant, de cœur et de bouche, la constitution, sauf

à en faire retrancher par la suite, dans les Assemblées révisives, ce qui ne lui convenait pas; et il est de toute présomption que c'eût été ces méchans qui eussent été conduits à l'échafaud. Au lieu de toute justice qui leur eût été rendue, ils triomphèrent; et cela, parce que les vrais amis du Roi ne purent le justifier aux yeux des peuples. Sa conduite révolta, et on craignit de perdre le bonheur que l'on venait de conquérir. On devait lui préférer la patrie; et on sacrifia tout pour la garantir dorénavant des abus du pouvoir, pour la purger radicalement de toutes les institutions gothiques sous lesquelles elle gémissait.

Incidemment je consignerai ici un fait. En 1791 ou 1792, je ne sais, le Roi prêta un second serment au Champ-de-Mars, et un député eut l'audace de lui dire : *Ah ça, j'espère que tu n'en feras pas de ce serment comme de l'autre, et que tu le garderas*: Si ce député était un jacobin, c'était une humiliation de plus à ajouter à celles dont ces messieurs le saturaient; si c'était un vrai partisan du bonheur public, le Roi ne dut que rire de la grossièreté du personnage.

Il me reste donc toujours bien démontré qu'aucune réforme ne convenait à ceux dont le Roi était entouré; pas même celles qui, toutes faciles qu'elles fussent à consentir, auraient prévenu celles qui étaient plus difficiles. Que de maux ils eussent épar-

gnés à la France et à eux-mêmes, ces corps privilégiés, s'ils n'eussent point irrité les esprits ; s'ils n'eussent point amené à trop développer, trop divulguer les vérités sociales ; si, dès l'enfance des États-Généraux, ils se fussent généreusement prêtés à sauver la chose publique ; en un mot, si, par des secours pécuniaires offerts, ils eussent manifesté vouloir contribuer à la tirer de l'abîme où elle était plongée ! Ce fut, dans la suite, une chose reconnue de tous les partis, que si, par exemple, le clergé eût accordé les millions qu'on lui demandait, ses biens n'eussent point été déclarés nationaux ; et que la résolution de s'en emparer ne fut prise qu'après toute sollicitation, toute patience épuisées.

Le décret est enfin rendu ; et voilà que les méchans ont entre les mains les moyens les plus puissans qu'ils puissent désirer pour accomplir tous les complots qu'ils ont ourdis, tous les mystères d'iniquité qu'ils ont médités.

La planche est faite, et bientôt ils vont y ajouter les biens des émigrés ; les biens des hospices, ce patrimoine sacré des pauvres ; les biens des fabriques, qui avaient d'abord été exceptés ; le mobilier des églises, et les églises elles-mêmes.

Toutefois, ces ressources, quelque incalculables qu'elles pussent être, en peu d'années seront épuisées. Ils recoureront aux dons volontaires, aux em-

prunts forcés ; et ils se noieront encore de dettes. Alors on trouvera une manière toute simple de s'en délivrer : une banqueroute, plus désastreuse encore qu'elle n'est effrayante, quelque effrayante qu'elle soit, sera déclarée ; et il ne restera plus aux Français que les yeux pour pleurer.

Mais que je suis bonasse de m'imaginer qu'il n'y aura du moins plus moyen de payer le crime ! Après que le Roi aura péri, que les prêtres et les nobles auront été massacrés, ne s'emparera-t-on pas de leurs meubles et immeubles ? On trouvera que c'est peu de chose, et il faut en convenir. Eh bien ! les anciens magistrats, les possesseurs de grandes fortunes, seront déclarés suspects : on les enverra par douzaines, par vingtaines au couteau national ; et leurs meubles et immeubles aussi seront bien et duement confisqués au profit du peuple.

Oui, ils se montrèrent constamment rétifs pour aucun sacrifice, tous ces conseillers du Roi. Pour mettre cette assertion dans tout son jour, il ne s'agit que de les suivre dans toutes leurs démarches.

Leurs premières résistances ont mis toute la France sous les armes en moins de vingt-quatre heures ; et s'ensuit l'assassinat de leurs personnes, la dévastation et même l'incendie de leurs châteaux. Cet événement arrive à la fin de juillet 1789 ; et, dans la nuit du 2 au 3 août suivant, l'assemblée décrète l'abolition des droits féodaux. Elle fait une

adresse au peuple, où elle s'empresse de l'en instruire; et cette adresse arrête les horreurs dont il se rend coupable. Mais, à peine le décret qui la consacre, cette abolition, est-il présenté à la sanction du Roi, qu'ils lui font les plus grandes violences pour l'empêcher de l'y apposer. Cependant, on connaît les dispositions du Roi, et on sait que Versailles est un centre d'importunités où il en est journellement assailli. Dès-lors, se forme une immense armée, qui se choisit un chef qui a toute sa confiance : elle part; et le Roi est amené à Paris.

Oh! suite d'imprudences, toutes plus funestes les unes que les autres! Leur résultat est, que différentes formes de gouvernement se succèdent avec plus ou moins de rapidité. La première est surtout marquée par l'instrument des criminels, qui tombe sur la tête d'un Roi, dont le monde connaît la bonté naturelle, les vues populaires; et à qui on n'a à reprocher que de la faiblesse, que trop de condescendance pour ses faux amis. Et voilà ce que valent à la nation les privilégiés! Tous les maux qu'ensuite elle éprouvera, seront la punition d'un si horrible attentat.

Peut-être souffrirez-vous impatiemment que je me répète : je ne m'en répéterai pas moins.

Une fois que les brigands eurent dévoré le Roi, ils se dévorèrent entre eux. J'ignore s'il en survit encore beaucoup. En ce cas, leur cause serait

essentiellement liée à celle des hommes vraiment probes qui peuvent aussi survivre. Or, comme votre exclamation : *Qu'ils sont heureux, les monstres, que le Roi use de tant de clémence à leur égard!* atteint également les uns et les autres, c'est pourquoi je vous en fis un crime. Mon opinion étant toujours la même, je vous accorde seulement de souhaiter à ceux qui méritent véritablement d'être qualifiés de monstres, qu'ils vivent encore très-long-tems ; leur vie devant être pour eux un supplice continuel, dont l'intensité augmente en proportion de sa durée.

A votre place, je ferais mieux ; je me bornerais à prier celui qui convertit les loups en agneaux, d'opérer ce miracle de la grâce en eux, et qu'ils confessent publiquement leur férocité.

Trois lettres de suite sans vous contredire ! ah ! c'est trop, mon amour ! Attendez-vous donc bien que je m'en dédommagerai dans la suivante.

LETTRE SIXIÈME.

Il me faut vous exprimer tout mon étonnement, mon ami, de vous voir fâché que les plus beaux principes sociaux que la révolution a développés, et qui nous ont coûté si cher, continuent d'être reconnus, qu'ils soient convertis en charte constitutionnelle.

Je vous croyais plus judicieux ; et je n'aurais jamais cru que vous les eussiez accusés d'avoir été l'occasion de tous nos maux. Sous ce ridicule prétexte vous les abandonnez ; vous en concluez même qu'il faut que la royauté rentre en France dans tous les droits dont elle jouissait avant leur mise au jour ; autrement, qu'elle continue d'être monarchie absolue, comme elle était précédemment.

Vous n'êtes plus qu'un gobe-mouche à mes yeux, si vous topez avec tant de facilité dans les raisons de nos vieux intéressés à ce que les abus se rétablissent : vous n'êtes plus qu'un paresseux en réflexions, si vous ne vous servez point de vos études pour apprécier à sa juste valeur cette assertion banale, toute charlatanique, toute adulatrice, dont ils nous fatiguent les oreilles : *Que nos anciennes constitutions ont toujours fait le bonheur de la France.*

Relisez notre histoire : en la relisant, cessez de considérer le chef séparément des membres, et faites, au contraire, marcher de pair la puissance particulière du monarque avec la félicité du peuple. Vous verrez si celle-ci a jamais été en proportion, même éloignée, avec celle-là.

Mais, quoi qu'il en soit, nos principes actuels sont-ils de si nouvelle création, qu'on puisse, à leur tour, les traiter de charlataniques, de démagogiques ? Ne sont-ils pas aussi anciens que les sociétés ? ne reposent-ils pas dans le cœur de l'homme ? ne se sont-ils pas toujours reproduits sous toutes les formes, et avec plus ou moins d'énergie ou de fracas chez tous les peuples, quand l'oppression est venue par trop les comprimer ?

Ainsi, de monarchien constitutionnel, de républicain à la vie et à la mort que vous aviez successivement été, vous voilà maintenant royaliste outre mesure ! Aujourd'hui vous voudriez voir de nouveau, entre les mains de nos Rois, les droits auxquels, par sa déclaration du 3 mai, a solennellement renoncé celui sous le gouvernement paternel duquel nous vivons : aujourd'hui surtout vous souhaiteriez que tous les membres des parlemens, échappés au fer et à la flamme, se reconstituassent pour *protester* contre tout ce qui s'est passé chez nous, depuis 1789 ! Mais est-il bien sûr qu'en cela il n'y ait point un bout d'oreille ? Si vous ne m'aviez pas confié que vous espériez d'être bientôt admis dans cet antiquo-nou-

veau corps de Protestans, peut-être ne l'aurais-je pas aperçu.

O mon ami! comme le monde physique est éclairé de cette vraie lumière blanche qui se compose du rassemblement de tous les rayons lumineux, ainsi il doit en être dans le monde moral. Il faut que l'intérêt de tous soit cette lumière rassemblée qui absorbe tous les rayons séparés de l'intérêt particulier, ou de toutes autres passions : il faut, par conséquent, qu'aucun prisme ne vienne extraire la couleur que nous désirerions.

Pour moi, cher ami, j'estime que les raisons que vous apportez pour prouver qu'une monarchie absolue est actuellement nécessaire en France, afin d'y prévenir toute nouvelle révolution, ne peuvent être soumises au faisceau du soleil qui dirige la marche des sociétés humaines, sans qu'elles ne démontrent au contraire qu'il n'y a qu'une monarchie constitutionnelle où la royauté soit enchaînée toutes fois et quantes elle voudra séparer ses intérêts de ceux qu'elle gouverne, qui puisse nous garantir d'aucun retour révolutionnaire. C'est qu'en effet, d'une part, cette séparation d'intérêts est ce qui produit les maux, ce qui amène au désespoir; que, de l'autre, elle est néanmoins comme le propre d'une monarchie absolue.

Les essais que nous avons faits de tant de formes de gouvernement nous ont trop instruits, pour que nous

ne devions pas désirer de retourner au point d'où nous sommes partis, dites-vous.

Quoi! parce qu'en voulant nous tirer d'un précipice où nous avions été entraînés, nous nous sommes jetés dans un autre encore plus profond; il faudrait, selon vous, que, retirés de celui-ci, nous nous replongeassions dans celui-là! votre raisonnement serait juste si nous étions condamnés à être éternellement engloutis dans l'un ou dans l'autre. Alors il serait effectivement sage de suivre le conseil de Phèdre : *Minima de malis.* Mais je suis bien persuadé que, comme moi, vous présumez que nous pouvons trouver notre bonheur dans une troisième situation. Ne rentrer ni dans le premier ni dans le second de ces précipices, était donc ce que vous deviez conclure. Eh! ne savez-vous pas qu'elle était aperçue dès le commencement, cette situation heureuse! Si donc nous ne l'avons pas atteinte tout d'abord, c'est que la malveillance avait juré ou de nous empêcher d'en jouir, ou de nous la faire acheter par toutes les horreurs que renferment les annales du monde, au chapitre du bouleversement des empires.

Quoi! vous croyez que jamais vous ferez reprendre au peuple français l'habitude de se courber sous le joug du despotisme royal, de la tyrannie seigneuriale! de se soumettre humblement à l'arbitraire, qui est tout ce qui révolte le plus dans une administration quelconque? de payer tout impôt qui lui sera

demandé, sur la simple notification d'un édit bursal enregistré! de souffrir que les uns paient tout; et les autres rien, ou presque rien!

Quoi! vous n'apercevez pas que, du moment où votre monarchie absolue serait rétablie, nous aurions recommencé les mêmes périodes de naissance, d'accroissement, de vieillesse, de décrépitude et de presqu'agonie, que nous avons déjà parcourues! Pensez plutôt que nous arriverions de rechef à la dernière qui vient de s'écouler, avec bien plus de rapidité. Car enfin, ne pouvant rentrer dans les forêts de Germanie pour y redevenir des espèces de sauvages, nous n'aurions plus qu'à partir des siècles où on aurait réussi à rétablir l'ignorance, la barbarie, la féodalité; à envahir les droits de l'homme sur l'homme. Or, je vous le demande, une fois que les empiétemens des uns n'auraient plus rien laissé aux autres; que les priviléges auraient tout absorbé; que les abus seraient montés à leur comble; qu'on n'aurait fait droit aux plaintes que par des coups d'autorité; que le sceptre de fer se serait changé en sceptre d'airain: oui, je vous le demande, tout cela pourrait-il encore avoir été fait sans que, de leur côté, la haine et la rage se fussent reconcentrées dans les cœurs, les esprits ne fussent réarrivés à leur dernière irritation? Aussitôt donc, reparaîtraient les symptômes d'insurrection générale. Et parce que la politique de la cour, sous prétexte de ne laisser point compromise la sou-

veraine puissance, mais au fond par un sentiment d'orgueilleuse domination, serait de ne point revenir sur ses pas; on s'en tiendrait à regarder comme révolte digne des plus grands châtimens, ce qui n'aurait été que l'effet du désespoir, par suite de réclamations dédaignées. On continuerait à punir; et les punitions multiplieraient les coupables. Enfin, à la moindre occasion, à l'occasion la plus inattendue et la moins soupçonnée, les nouvelles vengeances nationales éclateraient : le peuple, dans son aveugle fureur, frapperait encore de tous côtés et sur tous; immolerait encore en masse, proscrirait encore par classes. Il ne cesserait de renverser et de détruire, que lorsque lui-même serait enseveli sous les ruines de ses renversemens et de ses destructions.

Quoi! car il faut que je vous dise tout ce que j'ai sur le cœur contre vous; quoi! vous avez vécu sous le règne de Lous XV : sous ce règne dont il faudra que l'histoire achève enfin de mettre au grand jour toutes les abominations, pour venger plus complètement encore la mémoire de Louis XVI : sous ce règne, par excellence le règne des agitations et renversemens politiques les plus désastreux, des menées et intrigues de cour les plus infernales : sous ce règne où les fortunes les plus scandaleuses, subitement élevées, n'en insultaient qu'avec plus d'outrage à la pauvreté et à la misère publiques : sous ce règne où d'anciennes institutions qui offraient en-

core quelque garantie parce qu'elles opposaient encore quelque résistance, furent graduellement restreintes, puis, entièrement anéanties : sous ce règne où les particuliers gémissaient sous l'oppression des grands, la tyrannie des riches, l'impunité des favoris et des ministres : sous ce règne où toute la médiocre aisance des classes laborieuses était absorbée par des opérations fiscales et financières jusqu'alors inconnues : sous ce règne où l'on faisait un vil trafic de l'honneur, avec des titres en parchemin qui anoblissaient ceux dont tout le mérite était d'avoir concussionné les sommes qu'à cet effet il fallait verser dans les caisses : sous ce règne où l'on convertissait en marchandises certaines attributions des Tribunaux ou Offices existans, pour en composer celles de nouveaux tribunaux ou offices, dont il fallait chèrement payer les provisions : sous ce règne où, par suite de ce commerce, les canaux de la justice qui conserve à chacun ses droits devinrent bien plus onéreux que l'injustice qui les ravissait : sous ce règne enfin, où, au milieu d'une fermentation générale dans toutes les têtes, la monarchie ayant acquis tout à coup une autorité dictatoriale, loin de s'occuper à rétablir l'ordre, était toute entière à en maintenir le renversement.

Quoi, dis-je! vous avez vécu sous ce règne; et vous ne craignez point qu'il pût se reproduire!

Mais, si vous le craignez, vous avez donc perdu

de vue les causes qui l'ont amené. Je veux bien vous les rappeler.

Ces assemblées que l'on qualifiait souvent d'*Assemblées de la Nation*, et que l'on désignait plus souvent encore sous les noms de *Champ de Mars*, de *Champ de Mai*, de *Plaids* et de *Parlemens*, ne se tinrent pas seulement sous les Mérovingiens et les Carlovingiens ; elles eurent lieu, et même assez fréquemment, sous les Capétiens : mais enfin, elles s'éteignirent sous eux. Philippe-le-Bel cependant les rétablit sous le nom d'*États-Généraux*. Elles ne prirent pas seulement une nouvelle dénomination ; elles prirent aussi un nouveau mode. Ce prince, par de puissantes raisons de politique, voulut y faire entrer plus formellement la masse des citoyens. Jusqu'ici ils n'y avaient paru que comme *Petit Peuple*, et comme n'en faisant que partie accidentelle : depuis, ils y parurent comme *Tiers-État*, et comme en faisant partie intégrante. Ainsi, dans les *Assemblées*, le Petit Peuple était plus ou moins négligé, avait plus ou moins d'influence : dans les *États-Généraux*, le Tiers-État était nécessairement convoqué, et exerçait une troisième portion d'autorité.

Mais ces États-Généraux eux-mêmes, la puissance royale, à l'accroissement de laquelle ils étaient un obstacle, les repoussait, les éloignait, en faisait perdre l'usage, autant qu'elle pouvait : en sorte que leur convocation devenait rare de plus en plus.

Or, des cours souveraines, rendues sédentaires, et qui prirent le nom de *Parlemens*, en tinrent à peu près lieu, parce que la force des droits nationaux, toute comprimée qu'elle fût, les investit du pouvoir de faire des *remontrances*; obtint qu'aucunes lois ne fussent obligatoires ni exécutables, jusqu'à ce qu'elles fussent consignées sur leurs registres; mais surtout fit stipuler qu'aucun impôt ne serait payé, qu'il ne fût par elles accepté et consenti.

Toutes moins modificatives de l'autorité souveraine que fussent ces cours, qui suppléaient à la fréquence des États-Généraux; nos Rois les voyaient d'un aussi mauvais œil que ceux-ci. Ils tendaient incessamment à rogner les pouvoirs dont elles se trouvaient revêtues; et ceux des 16e, 17e et 18e siècles les réduisirent insensiblement à n'avoir plus qu'une ombre de représentation. Il était réservé à Louis XV de les pétrir à sa manière, pour les réduire à zéro; et, par suite de leur résistance, de les anéantir. Un autre genre de représentation existait encore pour les *Pays-d'états*; elle ne résista guère davantage à ses coups.

Ce fut de la sorte que l'autorité royale arriva à la puissance la plus absolue; mais ce fut de la sorte aussi qu'elle prépara sa chute.

En effet, une fois que Louis XV fut parvenu à renverser toutes les barrières qui offusquaient encore son despotisme, qui entravaient encore les

opérations que, dans sa *haute sagesse*, il avait méditées (voyez le préambule de l'édit que lui fit rendre Maupeou pour enlever aux parlemens le droit d'*itératives remontrances*) ; ce fut alors qu'il s'empara de tout, et que tout ne put encore lui suffire : ce fut alors que, d'insouciant qu'il était déjà devenu sur le bonheur de ses sujets, il finit par y devenir tout-à-fait étranger : ce fut alors qu'on lui fit vouloir tout ce qu'on voulait ; et que, sans être né cruel ou méchant, il consentait à signer les ordres les plus tyranniques, les proscriptions secrètes les plus horribles : ce fut alors que, s'étant entièrement abruti par tous les genres de débauches, et qu'aucune responsabilité ne pesant sur ceux qui géraient pour lui, ils gaspillaient les finances de l'État ; faisaient incarcérer, exiler, à recommandation ; ne rendaient justice qu'à force or, et, pour plus d'or encore, faisaient maintenir les décisions les plus iniques : ce fut alors qu'aucune forfaiture n'étant punie, un général livrait son armée, perdait exprès une bataille, ordonnait à un corps attaqué de se laisser fusiller sans se défendre ; que tout emploi important, civil, militaire ou ecclésiastique était donné à la faveur, ou vendu au plus offrant : ce fut alors que les fermiers-généraux achetaient, pour quelques centaines de mille francs, le droit de retirer peut-être jusqu'à des dixaines de millions ; qu'à l'égard de certaines contributions, les formes voulues pour les imposer

étaient déclinées : ce fut alors qu'on disposait du nom du Roi pour exercer tous les genres de vexations et de vengeances, pour se supplanter les uns les autres : ce fut alors enfin, car je ne veux pas pousser plus loin mon énumération, ce fut alors que les intérêts opposés, les rivalités de domination entre les grandes corporations, suscitaient continuellement des tempêtes dont le peuple seul éprouvait les tourmentes.

Or, tous ces abus, tous ces excès de l'autorité royale ne tendent-ils pas comme essentiellement à la rendre odieuse, à préparer comme nécessairement sa chute ? Et cependant ils sont comme essentiellement, comme nécessairement attachés à la monarchie absolue.

Mon ami, il ne s'agit donc plus aujourd'hui de retourner à une monarchie dans laquelle le bonheur ou le malheur de vingt-cinq millions d'hommes dépendent seulement d'un Roi ; d'une monarchie où, comme l'a dit Thomas, la nature semble s'être trompée, quand elle a placé la couronne sur la tête d'un prince incapable d'en supporter le fardeau : il s'agit d'une monarchie nouvelle où, sous un Roi fâcheux, le peuple soit, autant que possible, moins malheureux ; sous un Roi bon, grand et élevé, soit de plus en plus heureux. Tacite, qui ne vivait point du tems des constitutions, disait qu'il fallait supporter les mauvais règnes comme on supporte les mauvaises

années. S'il eût vécu de nos jours, avec quel empressement il eût embrassé le système des précautions pour les prévenir ! avec quelles profondes méditations il eût étudié cet art nouveau pour lui, d'en diminuer le fléau ; lui qui avait traversé une partie du règne de Néron ! Au reste, sa maxime ne sera point pour cela sans application aucune, parce que, quelles que soient les garanties statuées, il restera toujours à souffrir ; et que, toujours aussi, il sera prudent de souffrir de longues années avant de se plaindre.

Par conséquent, vous cesserez d'en vouloir à Louis XVIII, qui, pour perfectionner sa monarchie constitutionnelle, a établi deux chambres au lieu et place des parlemens : d'ailleurs, pour vous plaire, il ne reviendra point sur ses pas. Vous en conservez cependant l'espoir, sur ce qu'il n'a fait qu'octroyer sa charte. Si je ne vous connaissais, je vous regarderais comme bien coupable de lui prêter une arrière-pensée qui vous arrangerait. Pour moi, j'explique cet octroi, en disant que c'est sans doute une petite gloriole que lui a suggérée son bon cœur : il a voulu par là se procurer cette jouissance, que le peuple reconnût qu'il tient de lui ce qui le rendra dorénavant heureux. Enfin, une réflexion bien simple m'empêche de croire qu'il ait eu l'intention secrète de se réserver le droit de la changer à son gré, et, à plus forte raison, de la retirer : c'est qu'il ne pourrait se

dissimuler que les chambres qu'il a une fois constituées, seraient là pour lui représenter que *donner et reprendre* ne vaut; pour lui rappeler le dictum que *rien n'est mieux à soi que ce qui nous a été donné*: qu'alors on se disputerait; et que ces disputes replongeraient dans tous les maux dont il est venu nous délivrer, parce qu'elles nous rejetteraient de nouveau dans ces discussions aussi dangereuses qu'épineuses par lesquelles on veut rechercher la source, assigner l'origine du pouvoir. Or, le Roi, pour la paix et la tranquillité de tous, se donnera bien de garde de réveiller ces discussions : il sait trop bien que le principe auquel elles amènent ne doit pas avoir plus de publicité et d'enseignement national, que celui qui rend tout commun dans le cas d'extrême nécessité; qu'il faut qu'ils soient, l'un et l'autre, soigneusement renfermés dans les coffres des écoles; et qu'il n'y ait à en faire usage que les gouvernans, les diplomates, les précepteurs des princes. Il a eu, une fois pour toutes, le courage et la magnanimité de le consigner, ce principe, dans sa proclamation du 3 mai, en ces termes : RAPPELÉ *par le peuple français sur le trône de mes ancêtres*. C'est donc criminellement que des esprits soupçonneux l'accusent d'avoir tendu un piége : mais aussi ce sera en vain qu'ils essaieront de nous empoisonner de leurs méfiances.

Mon ami, il me reste encore trop de choses im-

le duché, le comté, la baronnie, etc., etc.; que toutes ces institutions, ou sont bien postérieures à la monarchie, ou y ont subi de grandes modifications; que tantôt elles ont été augmentées ou diminuées, tantôt n'ont laissé que des mots commémoratifs, que des droits ou usages représentatifs.

Or, au milieu de toutes ces vicissitudes, les parlemens étaient devenus une espèce de corps intermédiaire entre le Roi et la Nation, qui répondait de la fidélité de celle-ci à celui-là; et de la fidélité de celui-là à celle-ci. Eh bien! vous savez comme, à partir de François Ier, cette puissance parlementaire tomba visiblement en décadence; et comme enfin Louis XV acheva de la renverser.

La voilà dans toute sa force, cette monarchie absolue, où tous les contre-poids sont détruits; où tout ne dépend plus que de la volonté du Roi. Qu'en résulte-t-il?

Louis XV ne rencontre plus de digues qui l'empêchent de franchir les dernières limites; et il dévaste la nation entière. Il est uniquement occupé de ses plaisirs; et il laisse perdre à la France toute sa considération, toute sa prépondérance en Europe. Il reçoit les conditions les plus humiliantes à la paix de 1763. La Pologne n'est plus; et apathiquement il a vu son partage. Tous les revenus nationaux, quelque accrus et multipliés qu'ils soient, ne peuvent plus faire face à ses prodigalités, aux déprédations

LETTRE SEPTIÈME.

Puisque vous désireriez tant que toute trace de révolution fût effacée, cher ami, sans doute que vous désireriez également que nous retournassions précisément au point d'où nous sommes partis; je veux dire, que tout fût rétabli sur cet ancien pied qui existait en 1789, et années antérieures. Aussi, est-ce principalement la monarchie absolue, arrivée au degré où elle était à ces époques, sur le compte de laquelle je veux achever de vous désabuser.

Je mets en avant l'assertion suivante, sans prétendre qu'elle ne puisse recevoir aucun démenti. Soit ignorance de ma part, soit trop de précipitation dans le coup d'œil avec lequel j'embrasse notre histoire; le fait est que je n'aperçois qu'une seule loi fondamentale qui soit parvenue jusqu'à nous sans altération; celle qui exclud les femmes du trône, et qui fait que l'autorité souveraine *ne tombe point en quenouille*.

C'est donc ce qui me fait dire que toutes les autres lois qu'on a décorées de ce nom, l'hérédité de la couronne, qui fait crier : *le Roi est mort; le Roi vit;* la noblesse, la pairie, le parlement, la chevalerie,

le duché, le comté, la baronnie, etc., etc.; que toutes ces institutions, ou sont bien postérieures à la monarchie, ou y ont subi de grandes modifications; que tantôt elles ont été augmentées ou diminuées, tantôt n'ont laissé que des mots commémoratifs, que des droits ou usages représentatifs.

Or, au milieu de toutes ces vicissitudes, les parlemens étaient devenus une espèce de corps intermédiaire entre le Roi et la Nation, qui répondait de la fidélité de celle-ci à celui-là; et de la fidélité de celui-là à celle-ci. Eh bien! vous savez comme, à partir de François Ier, cette puissance parlementaire tomba visiblement en décadence; et comme enfin Louis XV acheva de la renverser.

La voilà dans toute sa force, cette monarchie absolue, où tous les contre-poids sont détruits; où tout ne dépend plus que de la volonté du Roi. Qu'en résulte-t-il?

Louis XV ne rencontre plus de digues qui l'empêchent de franchir les dernières limites; et il dévaste la nation entière. Il est uniquement occupé de ses plaisirs; et il laisse perdre à la France toute sa considération, toute sa prépondérance en Europe. Il reçoit les conditions les plus humiliantes à la paix de 1763. La Pologne n'est plus; et apathiquement il a vu son partage. Tous les revenus nationaux, quelque accrus et multipliés qu'ils soient, ne peuvent plus faire face à ses prodigalités, aux déprédations

des grands, des ministres et des maîtresses; et le peuple est plus que jamais pressuré dans tous les sens, et de toutes les manières.

Des bruits sourds et effrayans partent de l'antre où se préparait l'explosion du désespoir : mais Louis XV meurt.

Louis XVI rappelle les parlemens; et comme il ne leur rend point la portion d'autorité que leur avaient enlevée ses prédécesseurs, et surtout le dernier, ils veulent la reconquérir. Se livrent les combats, et presque immédiatement après, vomissent les enfers ces monstres qui incessamment doivent mettre en œuvre tous les fermens anciens et nouveaux d'insurrection; provoquer, exciter les vengeances nationales; aigrir et pousser à leur comble les fureurs populaires.

Il arrive souvent que les expressions figurées en disent moins que les expressions simples; et c'est ici le cas. Je le dis donc tout bonnement : Louis XV mérita d'abord le titre de *Bien-Aimé* : mais ensuite il força de le changer en celui de *Mal-Nommé*; et le quatrain où il est ainsi travesti, était jusque dans la bouche des moins lettrés. Insensiblement s'affaiblirent l'amour, l'attachement, le respect, la vénération que le Français avait constamment eus pour ses Rois; et, à force d'avoir souffert, il fut possible de faire remplacer chez lui ces précieux sentimens, par d'autres tout opposés.

Je n'étais plus enfant lorsque cette funeste révolution s'opéra dans les cœurs ; et je pus l'observer. Aussi tremblais-je de devenir un jour témoin des catastrophes que le règne de notre Sardanapale avait préparées ; et j'en tremblais d'autant plus que, quelques années ensuite, le *Supplément à l'Espion Anglais* les annonçait comme devant tout prochainement se développer. Ce développement commence en effet à l'Assemblée des Notables, à la comédie de la *Cour plénière* : mais la convocation inattendue des États-Généraux fait espérer d'heureux résultats. Pourquoi faut-il que les choses aient tourné de manière à ce que le fait que je vais raconter me soit arrivé!

La France venait d'être partagée en départemens ; et les départemens, en districts. Chaque district était composé d'un certain nombre de communes ; et toutes avaient leur maire, leur conseil de commune.

Or, cette superbe et forte institution ne fut pas d'abord sans inconvéniens. Vous jugez combien les paysans, jusqu'ici dédaignés, trop long-tems comptés pour rien, ou même assimilés aux animaux dont ils se servent pour la culture de leurs terres ; furent enchantés de se voir tout-à-coup revêtus d'écharpes, et investis de magistratures. Les maires, les adjoints, les membres des conseils municipaux, et généralement tous les enthousiastes des communes rurales, ne cessaient d'aller s'instruire auprès des administrations de district avec lesquelles ils étaient en contact

immédiat : et c'est dans ces administrations, une fois que les cartes furent tout-à-fait mêlées, qu'ils puisaient toutes les doctrines, recevaient toutes les impulsions qui étaient secrètement soufflées aux districts par les départemens ; et aux départemens, par les factieux de la représentation nationale.

Aussi, tantôt ces nouveaux docteurs, de retour chez eux, enseignaient-ils que *quand nous mourions, tout était mort ; et que nous n'avions pas plus d'ame à sauver qu'un chien* : tantôt ces nouveaux magistrats commettaient-ils envers leurs pasteurs toutes les injustices qu'ils pouvaient, d'après cet ordre donné sous main, et parti d'en haut : *osez tout contre les prêtres ; et nous vous soutiendrons*. Aussi l'un d'eux, dans la commune où je demeurais, me tint-il un jour ce langage, qui, pour passer par ma tradition, y gagnera, il est vrai, un meilleur français ; mais n'en acquerra pas plus d'éloquence.

Qu'avons-nous besoin de Roi ? nous nous gouvernerons bien nous-mêmes. Il faut que s'accomplisse sur sa postérité la malédiction qu'a prononcée l'Éternel sur celui qui vendait le pain de ses peuples ; et qui, quand il n'en resta plus que très-peu par toute la France, fit périr les pauvres dans des dépôts, afin qu'il s'en trouvât encore assez pour les riches. Oui, on les y nourrissait de pain détrempé avec de l'eau de chaux.

Je savais ce qu'il voulait dire ; je parus l'ignorer :

je vis que même il ne savait pas tout ; je me gardai bien de le lui apprendre.

En effet, j'avais de seize à dix-sept ans lorsqu'une horrible famine eut lieu dans toute l'étendue du royaume. Partout, excepté à Versailles et à Paris, le pain le plus commun était monté à un prix si exorbitant, que la plupart des ouvriers et des journaliers, mais surtout les pauvres, ne pouvaient y atteindre. J'entendis dire qu'on aurait offert un louis pour une livre de pain en Franche-Comté, qu'on ne se la serait pas procurée : je goûtai du pain fabriqué, dans le Maine, avec du gland de forêt : j'appris qu'un malheureux père de famille d'une paroisse dont le nom m'est échappé, ayant pu obtenir chez un boulanger ce qu'on appelle en son pays une *tourte* (dont les unes sont de six, les autres de douze livres), la distribua encore toute chaude à sa femme et à ses enfans, qui, ainsi que lui, n'avaient point mangé depuis trois jours ; que dévorée avec trop d'avidité, plusieurs moururent d'indigestion ; que ceux à qui elle ne servit que d'aliment, en furent néanmoins très-indisposés.

Et ce fut réellement au milieu de cette situation affreuse que des ordres réitérés, et de plus en plus rigoureux et menaçans, furent donnés aux maréchaussées d'arrêter tous les mendians, dont le nombre devait nécessairement s'accroître chaque jour ; et de les renfermer dans des dépôts, dont le nombre aussi

se multiplia tout-à-coup à cette occasion. Le bruit général à Paris était qu'on donnait du pain de chaux à ceux qu'on y arrêtait, après les avoir transférés de la Pitié où on les amassait, à Saint-Denis où on les entassait : et les paroles du vieillard-docteur, que je viens de rapporter, prouvent que ce bruit n'était pas moins répandu dans les provinces. Et, dans les provinces comme à Paris, il n'était pas moins commun d'entendre dire aux uns, que cette disette était provenue de ce que le Roi avait vendu à des compagnies la permission de faire commerce de blé, pour remplir sa cassette particulière épuisée par les dépenses de son Parc-aux-Cerfs : aux autres, que c'étaient les économistes qui lui avaient conseillé cette mesure, pour engager à défricher une foule de terrains qui, sur toute la surface de la France, demeuraient incultes. On ajoutait encore que, dans plusieurs ports, on avait été obligé de jeter à la mer une quantité immense de grains de toute espèce, et particulièrement de blé, parce qu'il avait germé dans les vaisseaux.

Encore une fois : la voilà dans toute sa force, cette monarchie absolue où tous les contre-poids sont détruits, où tout ne dépend plus que de la volonté du Roi. Qu'en résultera-t-il ?

Toujours, ou presque toujours, le cris du faible, de l'innocent, de l'opprimé, seront étouffés. Ils ne pourront plus parvenir aux oreilles du Prince, par-

ce que de grands coupables se seront emparés de toutes les avenues du trône; et qu'ils y auront trouvé pour protecteurs d'autres grands coupables : par eux alors, le Monarque le plus disposé à écouter les gémissemens, sera circonvenu. Je pourrais citer des victimes de ce genre sous Bonaparte, et même sous Louis XVI : mais je m'en tiens à mon *héros*; à Louis XV, autrement dit.

Si, sous lui, des milliers de citoyens n'en eussent point été là, combien plus d'indignation n'exciterait point encore l'affaire de M. de la Chalotais; ce magistrat si vénérable et si intègre; ce père de famille dont les écrits sur l'éducation attestent qu'il était si digne de l'être; cet amant si passionné pour sa patrie, ce savant si estimable par tous ses genres de littérature? Son espèce de martyre souleva *toute* la France; et ce furent les cabales d'un duc, d'un chancelier et d'une maîtresse qui vinrent à bout de le sacrifier, parce qu'il avait dénoncé un crime de lèse-nation.

Les plaies que fit à la France toute la tyrannie qui fut déployée dans cette affaire, saignent encore. Ce fut en effet cette affaire qui amena la destruction des Parlemens; et la destruction des Parlemens elle-même fut suivie de tous les maux qui décidèrent du sort de la monarchie : c'est que réellement elle ne pouvait se rendre entièrement absolue, sans se créer un germe de mort.

Non, jamais aucune monarchie originairement balancée, soit qu'elle soit devenue graduellement despotique par les envahissemens successifs de son chef, soit qu'elle ait tout-à-coup atteint son despotisme, parce que ce chef aura jeté la nation dans la crise de longues guerres, à la faveur de laquelle il se sera de tout emparé, aura de tout disposé : non, jamais cette monarchie n'aura subi toutes ces révolutions dévorantes, sans être long-tems elle-même à périr victime de la haine des peuples, qu'elle était essentiellement appelée à rendre heureux. Pour qu'autrement, il faudrait qu'un chef ne fût qu'un patriarche qui ne s'occupât que de maintenir la paix entre toutes les familles, que de leur rechercher tous les moyens d'abondance. Alors je concevrais comment en effet toutes ses volontés, tous ses ordres tiendraient lieu de lois; comment l'union continuerait de subsister. Un père est absolu chez lui. Comme la pureté de ses intentions est toujours reconnue, il est aveuglément obéi ; et sa maison n'est point divisée; et les rebelles finissent par reconnaître leur tort, se soumettre.

En voilà bien assez, cher ami, pour vous faire renoncer à votre idée ou à votre désir de retourner au point d'où nous sommes partis. Que votre opinion ne reste donc plus que le partage de ces ames viles et rampantes qui ne sont mues que par l'égoïsme, et ne comptent pour rien l'intérêt général; de ces

ames hypocrites qui plaident pour que tout soit entre les mains du Monarque, afin que le Monarque n'ouvre ses mains que sur eux. N'êtes-vous pas trop sensé, ensemble et trop généreux, pour ne pas commencer dès ce moment à détester une opinion qui consolide tant et de si grands abus? Aussi, vous avoir démontré qu'il est comme de l'essence d'une monarchie absolue qui prend racine en France, de finir aussitôt qu'elle est parvenue à son parfait accroissement, est, j'en suis sûr, avoir fait de vous sa conquête. Je vous ai indiqué les principales raisons pour lesquelles elle renferme alors tous les élémens de révolte : j'aurais dû ajouter que la différence est telle entre les esprits des Gaules et les esprits de la Chaldée ou de la Perse, qu'elle empêchera toujours que cette monarchie parcoure longuement la vieillesse.

Mais si la monarchie chez nous ne peut devenir absolue sans préparer sa destruction, il faut qu'elle soit constituée de manière à ce qu'elle ne puisse le devenir.

Mais si nous avons pour exemple de cette assertion les monarchies de Louis XV et de Bonaparte, il faut la regarder comme démontrée.

Mais si la chute d'une monarchie absolue ne peut s'opérer à Paris sans amener des bouleversemens dans le monde moral, bien plus terribles encore que les tremblemens de terre, les soulèvemens des mers, les volcanisations intestines, dans le monde physique ;

il faut que les *Autorités Constituées* ne se laissent jamais subjuguer : comme aussi elles-mêmes ne tentent, en aucun cas, à affaiblir le nerf monarchique.

Autre genre de conclusion, cher ami. Faites *chorus*; et, avec moi, écriez-vous :

« Oh! heureux, mille fois heureux notre Roi,
» qui aujourd'hui peut dire : *Si on me surprenait*
» *des injustices, si on empêchait que la vérité ne m'ar-*
» *rivât, si on étouffait les plaintes avant que je les*
» *eusse entendues; mes députés des départemens sont*
» *là, qui m'en donneraient connaissance!* »

Dans quelle stupéfaction n'allez-vous point tomber, cher ami ! En mettant ces paroles dans la bouche du Roi, nous lui avons fait paraphraser cinq mots que les trois sentimens de justice, de bonté et de douleur, firent prononcer à son auguste frère!

Louis XVI était renfermé au Temple, et un honnête homme le gardait. En conversant respectueusement avec lui, il eut occasion un jour de lui rappeler qu'à telle époque il s'était directement adressé à lui, dans une affaire où il s'agissait de toute sa fortune. Le Roi l'interrompit, et lui dit : *Je m'en souviens très-bien; et je donnai des ordres pour que vous reçussiez satisfaction*. Cet homme de bien lui répondit que ses ministres l'avaient renvoyé des uns aux autres; que ses ordres n'avaient point été exécutés, et qu'il continuait encore d'être victime. Le Roi soupira;

et de son cœur gonflé sortirent ces paroles : *Ah! comme j'étais trompé!*

Ne manquez pas de me répondre de suite, mon ami, pour m'assurer que maintenant vous êtes un franc royaliste constitutionnel, et que vous ne regardez pas moins comme ennemis de l'État ceux qui s'intitulent *Rectilignes*, que les enragés partisans des idées libérales outrées. Les premiers ou s'abusent, ou ne consultent que leur indéracinable vanité ; mais surtout, leur intérêt particulier : les seconds frémissent, écument de colère de voir que finisse le règne de la licence ; que leur libertinage de corps et d'esprit, mais surtout leur effronterie, se trouvent comprimés par les idées de morale, de pudeur et de religion que l'on veut rénationaliser.

Ce sera une suite nécessaire que vous vous rétractiez de tout ce que vous m'avez dit. Par conséquent, vous me manderez que bien loin de trouver mauvais aujourd'hui que le Roi ait partagé son autorité souveraine avec deux chambres ; que bien loin de trouver à redire aujourd'hui qu'il ait repoussé le conseil qu'on lui donnait, de faire à Calais même où il remettait le pied sur les terres de France, un acte de souveraineté qui annonçât que par le droit il n'avait point cessé de gouverner ; que bien loin de désapprouver aujourd'hui qu'il se soit refusé à s'entourer d'une armée fidèle, composée d'anciens soldats de

l'armée royale et catholique, et de celle de la chouannerie : qu'en tout cela, au contraire, vous admirez sa magnanimité, qui le porte à ne vouloir régner que sur les cœurs de ses sujets ; sa bonté naturelle, qui s'oppose à ce qu'il fût heureux si eux-mêmes ne l'étaient de ses sollicitudes. Pour moi, mon ami, voici comme je me représente notre avenir. Le Roi a donné le premier un grand exemple à ses successeurs. Tous marcheront sur ses traces. Nos neveux ne sauront que les bénir. Nul factieux, nul grand mécontent, ne trouveront jamais dans leurs dispositions aucun levier par lequel ils puissent soulever des enfans aimés, contre un père chéri, adoré.

Commencez dès à présent votre réponse : car je n'ai plus qu'une lettre à vous écrire ; et vous la recevrez incessamment.

VOTRE AMI.

LETTRE HUITIÈME.

Je vous fais cette dernière lettre, cher ami, pour y renfermer quelques réflexions détachées. Mais, auparavant, j'ai un mot à vous dire touchant les précédentes.

Je ne doute point que, sur ma simple parole, vous n'ajoutiez foi à ce que je veux que vous croyiez. Afin, cependant, que vous en soyez encore plus convaincu, j'y joins le serment.

Je vous affirme donc devant Dieu, qui seul peut en être témoin, que toutes ces lettres que vous avez reçues, je les ai entièrement écrites de mémoire, et sans avoir aucunement vérifié rien de ce que j'y avance. Néanmoins, dans le cours de leur composition, il m'est quelquefois arrivé de m'éclaircir sur des faits ou qui n'étaient plus assez présens à mon esprit, ou que je sentais bien ne pas suffisamment connaître : encore ne le faisais-je qu'en amenant la conversation sur ces faits, avec des amis, sans paraître avoir besoin des renseignemens que je cherchais à recueillir. Par conséquent, elles ne sont basées que sur les souvenirs qui me sont restés de la

marche que prenaient les événemens, telle que je la saisissais.

Mais à quoi bon tout ce détail, me direz-vous? Le voici, mon ami.

1°. Je dois vous faire observer que si de simples souvenirs ne peuvent, en général, être donnés comme monumens authentiques, ceux-ci sont encore moins dans le cas d'être proposés comme tels : d'abord, parce que je n'étais point à portée de voir les choses de près; et que, placé au fond d'une campagne, j'ai pu être trompé plus que tout autre par les papiers publics, par les bruits semés dans tous les sens : ensuite, parce qu'il est très-possible que tout ce que j'attrapais de vrai, se soit depuis affaibli, altéré, confondu dans ma tête. A cette occasion, je vous avouerai même avec franchise que quelquefois je n'ai opéré tel ou tel rapprochement, que parce que je me rappelais avoir formé jadis tel ou tel jugement; et que j'en concluais que telle ou telle chose devait avoir été.

2°. Je dois en conséquence vous prier de les rectifier, ces souvenirs, si vous trouvez qu'ils m'aient mis en défaut. Alors vous me verrez empressé non pas seulement à reconnaître mes erreurs, mais surtout à désavouer les conclusions que j'en tire. Je vous proteste en effet que mes intentions, en vous écrivant, se sont toujours conservées pures, et que je n'ai eu aucune volonté de calomnier. Quant à mé-

dire, j'espère que vous me rendrez cette justice : que si le plus léger grain de malignité m'eût influencé, je ne me serais pas renfermé dans les bornes du plus strict nécessaire. C'est que, je vous le proteste de toute mon ame, mon but n'était que de signaler les principales causes qui produisent tant de maux dans les sociétés humaines, quelles que soient leurs organisations et institutions ; afin de contribuer à en arrêter le cours, ou à en prévenir le retour.

His prætermissis, je vous apprendrai donc qu'il y a quelques mois je me rencontrai avec un politique, qui me dit avec assez de véhémence : *Pour moi, je ne fais point acception des personnes : peu m'importerait même la forme de l'association dans laquelle je suis né. Je ne demande qu'un gouvernement sous lequel je sois heureux : et quand je dis moi, j'entends toute cette partie de la nation qui est régie par l'autre*. Sa proposition me paraissant trop générale, je le priai de m'expliquer jusqu'où il étendait le bonheur dont il voulait jouir ; et il me répondit : *Tout dépend de la droiture, de la prudence, du soin, de la vigilance de celui ou de ceux qui gouvernent ; et je ne prétends parler que du bonheur qui découle de la probité, de la justice, de l'activité des gouvernans à l'égard des gouvernés*. La suite de la conversation lui donna lieu d'ajouter : *Il y a plus ; je préférerais même un gouvernement despotique par sa constitution, dont le chef n'aurait que le bien en vue, et ne poursuivrait que*

les coupables, à un gouvernement dont les pouvoirs seraient admirablement mis en équilibre, mais seraient toujours exercés par un esprit d'opposition ; dont les lois seraient les mieux raisonnées et les plus prévoyantes, mais qu'on saurait toujours éluder ; à un gouvernement enfin dont l'improbité, et généralement les passions, seraient les ressorts secrets.

Si, plaidant pour la monarchie absolue, qui n'est que le despotisme, vous eussiez fait entrer toutes ces suppositions dans vos moyens de défense, j'aurais pu me ranger de votre avis : du moins, je n'aurais insisté pour la monarchie constitutionnelle, que parce qu'elles m'auraient paru un rêve impossible à réaliser. Il y a plus : je vais jusqu'à convenir avec vous qu'il peut même arriver que, sous une monarchie constitutionnelle, on ne trouve point tout le bien effectif qu'on y cherche, et qu'on s'est proposé d'atteindre dans son institution.

Prenez-vous acte de mon aveu pour en faire d'abord une objection générale, que vous appliquerez ensuite à ce qui nous regarde en particulier, nous autres Français ?

Eh bien ! que si, constitués maintenant comme nous sommes ; que si, maintenant régis par une famille née dans notre sein, et depuis si long-tems en possession de nous gouverner, chacun dans son rang, sa place et sa fonction n'était point pénétré de ses obligations, ne remplissait point son devoir, et sé-

parait toujours son intérêt propre de l'intérêt commun : eh bien ! dis-je, je ne m'occuperais plus de vous répondre ; mais je m'écrierais : *Nation perverse, tu n'es pas digne du bonheur !*

Persistez-vous à dire :

D'une part, que nos Rois, à l'avenir comme par le passé, ne cesseront de tendre à accroître leur autorité, ainsi que des particuliers leurs domaines ; qu'ils oublieront toujours que ce pouvoir qu'ils ont en main étant l'image de celui de Dieu sur toute créature, ils doivent le lui rendre le plus conforme possible ; que ne profitant pas plus qu'autrefois de cet avis de saint Macédone à l'empereur Théodose : *Songez que vous êtes homme, et que ceux à qui vous commandez sont hommes aussi bien que vous*, ils ne reviendront jamais de les considérer autrement que comme une propriété, ou comme une mine à exploiter ; en un mot, qu'une pente invincible les portera incessamment à rétrograder vers ce régime de servitude et de féodalité dont leurs ancêtres furent les premiers à donner le spectacle au monde :

D'autre part, que pairs et députés, à l'instar du sénat qui les a précédés, se tiendront asservis aux Rois, ou se vendront à leurs ministres ; qu'ils se laisseront prendre aux séductions des promesses et des récompenses, des places et des emplois, mis en perspective ; que l'or secrètement glissé, dictera leur devoir : ou que, par quelque motif que ce soit, et à

eux seuls connu, ils se déclareront toujours contre tout ce que le gouvernement entreprendra, voudra ou proposera, par cela seul qu'il l'aura entrepris, voulu ou proposé; en sorte que leurs délibérations soient habituellement marquées au coin de l'esprit de faction ou d'idées exagérées :

Eh bien, c'en est fait, m'écrierai-je encore! Non, je n'ai plus besoin de consulter l'histoire pour être convaincu que ces habitans des Gaules sont un peuple essentiellement remuant, qui n'agit que par sauts et par bonds; et que leurs élans n'ont aucune stabilité dans leurs résultats : que l'orgueil et le mépris, l'envie et la jalousie, qui les dominent et les agitent les uns contre les autres, établissent entre eux des chocs perpétuels, des rivalités hostiles : qu'ils ne peuvent rester long-tems dans la même situation; et qu'une trop longue paix, soit au dedans, soit au dehors, est pour eux un état pire que celui de dissensions intestines, ou de guerres avec l'étranger : qu'il faut qu'à des époques non très-distantes, ou ils se déchirent les uns les autres, ou vainquent les nations par l'impétuosité pour en être vaincus à leur tour par le calme et la constance. Puisqu'il en est ainsi, qu'ils passent donc alternativement du despotisme à la démagogie, et de la démagogie au despotisme; de l'esclavage à une liberté licencieuse, et d'une liberté licencieuse à l'esclavage; de l'honneur à la honte, et de la honte à l'honneur : ils ne sont faits

que pour être le jouet et les victimes de leur inconstance, de leur immoralité, de leurs divisions, de leurs actions et réactions ! Leurs ames n'étant pas moins viles, basses et rampantes, que grandes et élevées ; pas moins vénales qu'incorruptibles ; pas moins égoïstes, que généreuses ; pas moins astucieuses, que franches ; pas moins trompeuses, que loyales ; pas moins violatrices, que fidèles, ne sont point pour cette félicité qui est le prix des seules vertus. Je me représentais qu'à la faveur des lumières de 1790 et de 1791, consignées dans la charte royale de 1814 et 1815, ils marcheraient constamment dans la voie de leurs intérêts réciproques ; que les maux que leur a fait supporter la Révolution, pendant vingt-six ans durant, leur auraient imprimé un nouveau caractère national : je reconnais aujourd'hui que, quelqu'éveillé que je fusse, comme vous je n'ai fait que rêver, comme vous je n'ai saisi que des ombres ; et, pour tirer la plus juste des comparaisons d'un livre aussi fort par ses préceptes moraux, qu'étonnant par ses révélations, je dis qu'ils sont de ces gens qui ne se corrigent d'abord que pour retourner ensuite avec plus d'avidité à leur vomissement. Enfin, ne pouvant alors m'empêcher de songer à moi, je m'adresserais à moi-même ces paroles : « Quelle que soit la portion de mal qu'il te faille supporter par l'effet des agitations dans lesquelles tu te trouves emporté, cherche toujours à te faire un bonheur parti-

culier, fondé sur l'accomplissement de tes devoirs de citoyen et de sujet; et ne cesse de former des vœux pour ta Patrie et ton Roi. Prie le Tout-Puissant que le chef et les membres finissent par s'entendre pour établir, consolider et maintenir entre eux cette harmonie sans laquelle tout corps politique ne peut subsister : car il en est d'un corps politique comme du corps humain ; et en bonne logique, la tête peut-elle sacrifier les pieds et les mains ; ou les pieds et les mains peuvent-ils conspirer contre la tête ? Tes vœux ne seront point exaucés, il est vrai, tant que personne ne songera à réformer son cœur, tant que chacun continuera de suivre les égaremens de son esprit : mais enfin ce bonheur particulier, que tu te seras composé de tes souffrances et de tes invocations, ne pourra manquer d'être pour toi le gage du bonheur éternel auquel nous sommes tous appelés, et que cependant nous n'obtiendrons pas tous. »

Mais je m'aperçois que tant et si long-tems que vous me voyez fâché, vous souriez : ce ne sera point pour moi un nouveau sujet de colère, mais une occasion de vous faire cette sérieuse réflexion.

Jadis on nous criait séditieusement que les grands n'étaient grands, que parce que nous nous tenions à leurs genoux ; et on nous exhortait à nous lever. On ne manquait pas de donner à cette surrection tous les caractères de l'insurrection ; et les peuples de répondre à ces conseils.

Ces malheureux tems sont passés : mais c'est aux grands à se demander à eux-mêmes si leur conduite ne les avait point provoqués, ces cris séditieux ; si elle n'avait point disposé les peuples à les écouter, à n'y trouver même que de la légitimité.

Ces malheureux tems sont passés : mais pour en prévenir à jamais le retour, c'est aux grands à ne point se reconstituer idoles. Il faut que notre révolution leur confirme ce que l'histoire leur avait appris, et dont ils ne profitaient point assez ; que les idoles finissent toujours par être brisées et foulées aux pieds, jusqu'aux fétiches des sauvages de l'Afrique.

Ces malheureux tems sont passés : mais c'est aux grands à considérer qu'ils ont changé les mœurs ; qu'ils ont donné lieu à un tel développement des principes de la nature, que les lumières qui en sont restées, ne peuvent plus être perdues ou obscurcies. Il faut qu'ils s'adaptent aux mœurs nouvelles : il faut qu'ils renoncent dorénavant à dominer par l'illusion, le prestige, la superstition ; et généralement par tous les ressorts de l'ignorance : il faut surtout qu'ils n'oublient plus qu'organes des lois dans les postes éminens qu'ils occupent, ils en font l'application à des hommes qui ne les adoreront comme divinités terrestres, qu'autant qu'ils en recevront justice, qu'ils n'en seront ni dévorés, ni écrasés.

Ces malheureux tems sont passés : mais c'est aux grands à se bien pénétrer qu'un nouvel ordre de

choses a succédé à l'ancien ; et qu'il a jeté des racines si profondes, qu'il n'est plus possible de l'arracher. Il faut que les pierres du vieil édifice ne viennent point dire à celles de l'édifice moderne : *Retirez-vous, que nous nous replacions où et comme nous étions.* Il faut que, plus prudentes, elles se disent à elles-mêmes, au contraire : *Cherchons à nous y incorporer pour le fortifier, le rendre encore plus solide.*

Ces malheureux tems sont passés : chacun sent aujourd'hui qu'il doit rester à sa place, qu'il doit être soumis à la hiérarchie des rangs et des conditions, de la richesse et de l'éducation, des états et des professions ; et que le geai ne doit point prétendre avoir droit de se mêler parmi les paons : chacun professe aujourd'hui qu'il faut que le chef soit souverain, qu'il soit investi d'une puissance nerveuse ; que ce n'est point en vain qu'il porte le glaive, et que le respect et l'obéissance lui sont dus : en un mot, l'opinion est telle à présent, que si les cidevant Niveleurs venaient encore expliquer la *liberté* et *l'égalité* comme autrefois, tous leurs anciens *adeptes*, aujourd'hui bien désabusés, se soulèveraient contre eux. C'est donc aux grands, et généralement à tous ceux qui sont constitués en dignités, de se comporter de manière à ce que tout le monde continue d'être content; à ce que les énergumènes, les agitateurs, les factieux et les démagogues, ne puissent plus se faire des partisans, ne puissent plus s'annoncer comme libérateurs

d'une oppression que l'on ne ressentirait point, comme les réparateurs d'injustices que l'on n'aurait point éprouvées. Il faut qu'ils renoncent au privilége d'occuper des postes importans, des emplois éminens par commis ; qu'ils en remplissent eux-mêmes les devoirs ; qu'ils portent eux-mêmes le fardeau des sollicitudes qui y sont attachées ; en un mot, qu'ils aient continuellement présente à l'esprit la fable du cerf et des bœufs.

Adieu, adieu, mon ami. Portez-vous bien : recevez mes embrassemens : répondez-moi.

ADDITION.

30 octobre 1816.

Je teèminai le *Post-scriptum* qui est à la suite du Supplément, vers la fin de juillet; et dès-lors j'avais un certain nombre de copies collationnées et certifiées, que j'aurais pu de suite placer. Je préférai, avant de les distribuer à mes amis, de les faire parvenir à des personnes graves pour obtenir leur jugement. Voici à quoi se réduisent leurs censures.

Il y a des principes dans ces lettres, qui ne sont pas les miens : mais ellès ne sont pas l'ouvrage d'un factieux. Ces paroles me sont parvenues par intermédiaire.

Renfermez vos lettres dans votre porte-feuille, m'a-t-il été dit à moi-même. On ajoutait que Louis XV avait fait beaucoup de bonnes choses. Du reste, on m'allouait des intentions pures.

Veræ, aliquandò jucundæ, nec non ad persuadendum idoneæ, m'écrivait un ami. Il relevait quelques expressions comme triviales. Surtout, il voulait que je répandisse mes copies sans faire mention que j'eusse éprouvé des difficultés pour les faire imprimer.

Mention, ajoutait-il, *par laquelle tu aurais l'air de consentir à te mettre en opposition avec le gouvernement; ce qui pourrait t'attirer des disgrâces.*

Un savant et vertueux personnage, distingué par son mérite dans la république des lettres, m'a ainsi conseillé. *Adoucissez quelques expressions, qui seront regardées comme trop fortes : corrigez quelques phrases, que de vils hypocrites pourront présenter dans un sens odieux, ou même criminel : surtout, attendez à voir comment la nouvelle Chambre de Députés qui va être formée, se montrera.*

Avant de rendre compte des autres censures, je répondrai à celles-ci.

1°. J'ai des soupçons fondés pour croire que l'on ne m'aurait pas engagé à renfermer ces lettres dans mon porte-feuille, si l'ordonnance qui défend la révision de la Charte eût alors été rendue; si les journaux s'étaient alors efforcés de diriger l'opinion contre les ci-devant institutions privilégiées, comme ils le font aujourd'hui; surtout si, par des écrits publics, on eût alors devancé les présidens des colléges électoraux, dans la manière dont ils ont éclairci la question des *biens-nationaux*.

2°. Personne n'étant plus que moi soumis au gouvernement, ce n'est point son œil que je veuille éviter en n'offrant mes lettres au public que par copies ; autrement, elles ne seraient point revê-

tues de ma signature. La seule raison est donc que je ne puis faire les avances des frais de leur impression ; et que j'ignore jusqu'à quel point sont fondées les craintes des imprimeurs et des libraires. Toutefois, mon opinion est que la police n'arrêterait point un ouvrage qui n'apprécie le passé, que pour faire naître dans tous les cœurs les dispositions de l'oublier : un ouvrage qui est tout entier à rattacher à ses anciens monarques le vrai Français que les idées révolutionnaires avaient pu fanatiser, mais n'ont pu pervertir : un ouvrage qui réclame incessamment les droits de l'homme, dont les privilégiés s'étaient emparés : un ouvrage dont le but est de soutenir envers et contre tous les institutions maintenant consacrées, qui les ont pour bases, ces droits de l'homme : un ouvrage dans lequel il est bien démontré que le bonheur général que consolide le régime nouveau, se compose des pertes que font les partisans du régime ancien, où tout était pour eux et rien que pour eux ; où toutes les places civiles, ecclésiastiques et militaires auxquelles étaient attachés de grands revenus, leur formaient comme un second patrimoine propre, quelque ineptes qu'ils fussent à les remplir, quelque indignes qu'ils fussent de les posséder : un ouvrage enfin qui jette assez de lumières philosophiques pour que l'homme le plus entiché de son extraction, qui l'aura lu, cesse de croire que sa descendance le rende véritablement et réellement d'une

nature supérieure à celle des autres hommes (1).

3°. Que si de vils hypocrites me traduisaient au tribunal de l'opinion publique, ou à tout autre, comme partisan d'une liberté outrée; comme adversaire de cette grande puissance dont nécessairement doit être investi le chef suprême; comme détracteur de toute la splendeur qui convient à son trône, etc. : je le demande, pourraient-ils me traduire de la sorte au tribunal de mes lecteurs, sans qu'ils se démas-

(1) Puisque l'occasion s'en présente ici, je reviendrai à la charge contre cette illusion, qui n'est point une calomnie, et dont gémissent les vrais nobles. Que celui qui la conserve encore dans sa tête, achève donc d'en reconnaître les pernicieux effets. Loin d'élever et d'agrandir l'ame, elle la rétréeit dans toutes ses facultés : elle ne prend jamais conseil que de la vanité; sans même qu'on s'en aperçoive, elle porte incessamment à des actions ou à des paroles incompatibles avec l'état actuel de notre civilisation. Or, tout cela est renfermé dans l'anecdote suivante.

Une dame de haute condition avait appelé un médecin pour son fils, âgé d'environ huit ans, et dont la santé était habituellement mauvaise. Le petit cacochyme était déjà bien mieux, lorsque cet Esculape eut l'indiscrétion de s'étendre sur les moyens de lui faire un tempérament robuste. *Je n'entends pas, monsieur, que mon fils ressemble à un enfant de paysan*, repartit la mère, avec toute la véhémence que lui suggérait sa grande noblesse.

Pour l'authenticité de ce fait, je déclare l'avoir lu dans un livre que le médecin dont il s'agit publia sur l'hygiène, si je me le rappelle bien, et où il parle de l'obligation aux mères d'allaiter elles-mêmes leurs enfans. Cet ouvrage parut, il y a de 40 à 50 ans (*). Il venait d'être mis en vente quand il me tomba sous la main. Je ne me souviens plus du tout de son titre.

(*) De 60 à 72, aujourd'hui 1828.

quassent à leurs yeux ? Que si de vrais amis du Roi et de la Patrie me faisaient voir que sur quelques points j'ai émis des opinions dangereuses ; qu'en certains endroits je semble autoriser la révolte, etc. je le demande, qu'ai-je fait ou dit jusqu'ici qui prouve que mes protestations d'être le premier à proclamer mes erreurs, et à en faire connaître toutes les conséquences, ne sont qu'hypocrisie de ma part ?

J'ai annoncé d'autres censures : il faut également y répondre.

1°. On a d'abord rapproché deux passages ; l'un où je dis que la défiance s'était si généralement emparée de tous les esprits, que Bonaparte était regretté ; que reparaissant, il fut reçu avec joie : et celui où, après avoir avancé que l'esprit de privilége survit aux privilégiés, je lui attribue cette lenteur avec laquelle le Français se tourne vers son Monarque, malgré toute la tendance qu'il aurait à se rejeter dans ses bras. Ce rapprochement fait, on m'a ensuite observé que je pourrais être accusé d'impostures injurieuses au Roi. Déjà, m'a-t-on ajouté, il me semble entendre le faux zèle s'écrier qu'aux époques mêmes que je cite, Bonaparte continuait toujours d'être regardé comme un mangeur d'hommes, et d'être vu avec horreur ; que les Français conservaient toujours pour le Roi les sentimens qu'ils lui avaient voués ; qu'il n'y avait que des jacobins qui supportassent difficilement de l'avoir pour maître ; et que s'insurger et

faire insurger étant leur ressort le plus usité, ils firent cause commune avec quelques Bonapartistes enragés.

A mon avis, ce langage ne peut être que celui d'un Royaliste de bien mauvaise foi. Pour repousser victorieusement ces avancés gratuits, je n'ai besoin que de constater les dispositions dans lesquelles se trouvait la Nation, lors du premier retour du Roi ; que de graduer les variations qu'ensuite elles subirent.

D'une part, la déclaration du 3 mai dont Sa Majesté se fait précéder, lui garantissant cette liberté qui était devenue de son essence, elle éprouve une satisfaction qui ne laissait désirer rien au-delà : de l'autre, comme elle soupirait depuis si long-tems après la fin de ses tourmentes, c'est avec le plus grand ravissement qu'elle voit la paix et le repos se présenter à elle.

Or, de cette double situation de son ame, si je puis m'exprimer ainsi, naît l'espérance d'un bonheur futur qui égalera au moins sa gloire passée. La Charte paraît ; et le Roi est de plus en plus affectionné ; et Bonaparte est de plus en plus abhorré.

Mais des manœuvres sont ourdies qui laissent entrevoir la violation prochaine du pacte social. Mais les militaires sont humiliés par les anciens nobles. Mais la Garde-Nationale se voit renvoyée, sans aucun signe qu'on lui tienne compte de son dévouement. Mais tous les dires et démarches des émigrés annoncent qu'ils vont reprendre leurs biens ; tous

les dires et démarches des ci-devant privilégiés ; qu'ils vont réexercer leurs droits de chasse, de pêche, de colombier, etc. Mais..... Mais..... et une foule d'autres Mais. C'est alors que les inquiétudes qui résultent de tous ces faits, dont l'imagination sans doute grossit encore la réalité, font regretter Bonaparte. Et en cela je ne vois rien que de naturel ; car il a toujours été, et il sera toujours que les gouvernés ne resteront attachés à leurs gouvernans qu'autant que ceux-ci n'auront point arraché de leurs cœurs la confiance qu'ils mettaient en eux ; car il a toujours été, et il sera toujours que, dans des momens de crise, les peuples se tournent du côté de ceux dont ils espèrent davantage.

Or, toutes ces manœuvres s'ourdissaient à l'insu du Roi. Et comme elles ont fini par l'obliger de se retirer momentanément à Gand, il s'est éclairé sur les causes qui l'y ont contraint ; et il a surtout reconnu que la France avait pu passer de l'enthousiasme qu'elle avait éprouvé quand elle se vit le reposséder dans son sein, aux regrets du ci-devant Empereur. Il a pris une connaissance exacte des fautes ; et il a vu que l'effarouchement où l'on était sur la stabilité des bases fondamentales de son nouveau gouvernement, n'était pas tout-à-fait chimérique. C'est alors que solennellement il en a juré le maintien ; surtout, qu'il a cessé de confier les postes les plus importans à ceux qui, ou l'avaient compromis, ou

ne l'avaient point averti de tout ce qui se passait.

Il convoque une nouvelle législature ; et elle-même reproduit l'effarouchement. C'est alors qu'il la remplace par une autre ; qu'il pose en principe que la Charte ne sera point révisée ; qu'il ordonne aux présidens des Colléges Électoraux de faire connaître aux Electeurs qu'ils n'assureront le calme et la prospérité, qu'autant qu'ils porteront leurs votes sur des hommes pénétrés du même esprit que lui.

Les compagnies des Gardes-du-Corps sont formées ; et on y admet beaucoup de jeunes gens de famille qui s'étaient distingués dans les combats. Cependant, sous des prétextes plus ou moins frivoles, on les élimine, on les élague insensiblement ; et, à chaque renvoi, des enfans sans aucune expérience militaire, et dont tous les titres sont d'avoir un de leurs ancêtres qui leur a transmis la grande récompense nationale de la noblesse par lui méritée, d'applaudir, de claquer des mains, de s'écrier : *Bon ! bon ! en voilà encore un de renvoyé !* C'est alors que le Roi, instruit de cette manœuvre particulière, qu'il voit essentiellement liée à toutes les autres, destitue un chef qui n'avait point assez surveillé.

Maintenant : Qui, de l'accusé ou de l'accusateur, a parlé dans un sens plus utile au Roi ? Il est vrai que j'ai exposé les faits tels que je les ai saisis, quoique Sa Majesté s'y trouvât indirectement inculpée. Mais ne me suis-je pas également attaché à faire con-

naître combien, lorsqu'il reprit possession du trône de ses ancêtres, il était résolu de se mettre à la hauteur des idées saines que la révolution avait développées; combien il avait à cœur que les corps nobiliaire et sacerdotal ne pesassent plus sur le corps national, comme par le passé. Mais ne me suis-je pas également attaché à faire connaître comme, aussitôt qu'il a reconnu de quelle manière on avait abusé de sa confiance, il n'avait rien négligé pour prouver à la nation qu'elle pouvait toujours compter sur lui?

Et avoir montré aux Français un prince qui revient à eux avec des moyens pour prévenir à jamais les orages révolutionnaires dont ils ont été frappés, n'est-ce pas les reconstituer tels qu'ils étaient autrefois; je veux dire, prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour leurs Rois? et les avoir désabusés touchant les soupçons qui avaient plané sur sa franchise quand il nous donna sa Charte, n'est-ce pas les amener au point qu'ils le béniront comme leur bienfaiteur par excellence, comme le premier de leurs Monarques qui se soit aussi intimement amalgamé à ses sujets?

Or, Louis XVIII ne peut être vu sous ces deux rapports, sans se trouver tout-à-coup investi d'une puissance qui le soutiendrait contre tous ses ennemis conjurés. Oui, autrement dit, les Français de tous les partis qui les ont jusqu'ici divisés, idolâtreront éternellement un Roi qui a si justement sti-

pulé leurs intérêts contre des castes qui vivaient de leur substance; qui a si généreusement lui-même renoncé à des pouvoirs jadis usurpés, dont les abus habituels convertissaient les règnes en jougs plus ou moins durs à supporter. Oui, autrement dit, les Français de tous les partis qui les ont jusqu'ici divisés, convaincus de toute la loyauté avec laquelle leur Roi constitutionnel en agit pour assurer la prospérité, la félicité générales, ne pourront plus en compter aucun parmi eux qui restât en arrière pour lui porter les affections du plus pur amour.

Éternel! si tu existes, écrase-moi à l'instant de ta foudre..... Tu n'en fais rien; donc tu n'existes pas. — Ah, mes amis! abandonnez un parti qui fonde toute la latitude qu'il veut donner à la liberté, sur de tels dogmes! une société d'hommes dont tous les membres n'auraient à se surveiller que sur les actions qui conduisent à l'échafaud, ne serait ni heureuse, ni sûre, ni durable.

Que Bonaparte fut grand à son retour de l'île d'Elbe! Qu'il se montra digne de remonter sur le trône dont il était descendu! Il eut la franchise d'avouer que son excessive ambition avait perdu la France; nous révélant qu'avant ses revers, il croyait n'avoir encore fait que poser les bases de son grand empire! — Ah, mes concitoyens! Louis XVIII lui est-il inférieur quand, à son retour de Gand, il reconnaît que des fautes ont été commises dans les premiers onze mois qui l'ont

précédé; nous affirmant, au reste, qu'elles n'avaient été que l'effet du peu de connaissance qu'il avait encore pu prendre de l'état actuel de son royaume! Certes, si dès les commencemens il en eût eu une entière connaissance, malgré la multitude des piéges qu'on lui tendait, il ne fût tombé dans aucun : jugez-en par ceux qu'il évita, et que j'ai rapportés à la fin de ma septième lettre.

Mais je veux, un instant, ne pas être plus royaliste que républicain, ou bonapartiste. Je consulterai la Patrie; et je serai ce qu'elle me conseillera d'être.

Oui, je suis persuadé que si, personnifiant la France, nous l'interrogions sur toutes les phases que lui a fait successivement parcourir la révolution, mais principalement sur le seul et unique moyen de la rétablir en prospérité; oui, dis-je, je suis persuadé qu'elle nous tiendrait, à peu de chose près, ce langage vraiment propre à concilier tous les esprits, à réunir tous les cœurs, à obtenir l'unanimité de sentiment et d'opinion.

« O mes enfans, vous répondrait-elle donc! j'accepte bien volontiers la tâche que vous me priez de remplir. D'abord, je vous ferai le récit de toutes mes angoisses; et la justice la plus impartiale réglera mes paroles sur les fautes de chacun de vous : ensuite, je vous ferai connaître les dispositions dans lesquelles vous devez tous être maintenant; moins encore pour me consoler de tous vos maux passés, que pour me

préserver de vous voir arriver sous l'empire de la destruction. Français ! Français ! je suis votre mère; et vous ne pouvez souffrir en moi, que je ne souffre également en vous. De vos plaintes j'en ferai donc les miennes; et je les exhalerai si véridiquement, que je ne doute point que je ne parvienne à fixer irrévocablement en vous les idées de sagesse auxquelles vous devez aujourd'hui vous arrêter.

» Déjà nombre d'années s'étaient écoulées; et cependant je continuais toujours de gémir dans des millions de mes membres, sous l'auguste famille qui depuis 987, est en possession de me gouverner. Plus les derniers Rois qu'elle me donna me rendaient puissante au dehors, plus je souffrais au dedans : c'est que leurs guerres étaient uniquement entreprises en vue d'eux : c'est qu'ils appliquaient à eux seuls les fruits de leurs conquêtes. Néanmoins, je dois le dire aussi : la plupart de mes maux, je les devais encore plus aux constitutions de l'État; les grands n'ayant jamais cessé, à mesure qu'elles se formaient, de les faire tourner à leur profit. Or, ces grands en avaient agi de la sorte, parce que l'orgueil et la cupidité dont ils ont toujours été dominés, avaient perverti en eux toutes les idées saines du droit naturel, tous les sentimens de l'humanité.

» Enfin, les dilapidations continuelles des finances, la multiplicité des impôts, les frais immenses que coûtait leur perception, et généralement toutes les

suites d'une administration vicieuse, mais surtout non suffisamment surveillée ; tous ces désordres avaient mis le comble à mes maux ; m'avaient jetée dans la perturbation la plus affreuse.

» De son côté, mon médecin voulut employer les remèdes extraordinaires qu'il croyait convenir à ma situation : du mien, je m'aperçus que ces remèdes n'étaient, au fond, que les précédens sous une forme déguisée. Je persistai à ce qu'il m'en administrât d'autres qui m'obtinssent non pas une guérison seulement apparente où le principe morbifique continuât toujours de subsister ; mais une guérison réelle, entretenue par l'harmonie parfaite de tous mes organes. Les préjugés s'opposèrent à mes sollicitations ; et il alla jusqu'à me délaisser.

» Je me traitai quelque tems moi-même : je me formai un tempérament nouveau : je n'avais plus besoin que d'un régime adapté à ma nouvelle constitution. Ce fut alors que je rappelai mon médecin, qui voulut bien reprendre le soin de me conduire. Je croyais qu'il aurait mis toute son application à s'instruire des élémens qui venaient d'établir en moi une autre manière d'exister, afin de mieux connaître tout ce qui était nécessaire pour entretenir entre eux une heureuse combinaison : mais il crut devoir revenir, autant que possible, à son ancienne pratique. Il tendait donc incessamment à me remettre dans l'organisation d'après laquelle il m'avait jusqu'ici

gouvernée. Cela ne put avoir lieu sans me jeter dans des crises, telles que je n'en avais point encore éprouvées. Un délire affreux s'empara de moi : il allait toujours croissant, et arriva jusqu'au dernier degré de la frénésie. Réduite à cette horrible irritation de tous mes sens, à ce bouleversement total de toutes mes facultés ; les fureurs me saisissant de toutes parts..... Dispensez-moi de vous dire plus clairement à quels excès je me portai, dans quel sang je trempai mes mains ! . . . .

» Je restai abandonnée à des charlatans, vrais monstres en politique. Leur exagération me fut encore bien plus funeste que les routines du Roi. Ils ne se bornèrent pas à me faire passer à un régime opposé ; ils reculèrent les limites constitutionnelles que je m'étais tracées, au-delà desquelles sont toutes les espèces de tyrannies, d'esclavages et de cruautés. Je m'étais procuré une liberté également soumise et au droit public, et au droit particulier de chacun ; ils l'étendirent jusqu'à la licence la plus effrénée : les enfans furent déclarés presque indépendans de leurs parens : les filles furent presque directement encouragées à donner des défenseurs à la patrie, par les indemnités, les layettes et les secours pécuniaires que les administrations des districts avaient ordre de leur fournir. Je m'étais assuré une égalité devant la loi, qui devait toujours demeurer soumise à la distinction des rangs, des professions, des âges,

des fortunes et des conditions; ils la poussèrent jusqu'au nivelage. Il fallut tous se tutoyer, se réduire au même costume : par des inscriptions sur tous les monumens publics, pas un citoyen qui ne fût placé entre l'égalité et la mort. Or, cette mort alors était à la disposition de tout ennemi secret, de tout dénonciateur, de tout faux ami; de celui qui voulait se venger, comme de celui qui voulait s'enrichir.

» Aussi, ne fut-ce plus qu'égorgemens et atrocités. Je me vis mutilée dans toutes les parties de mon corps, soit par assassinats juridiques, soit par assassinats populaires. Et parce que la guillotine et le fusil n'étaient point assez expéditifs, on eut recours au canon et aux vaisseaux à soupapes.

» A toutes ces calamités se joignirent des fléaux d'un autre genre. Mes armées, par l'imprévoyance, l'inhabilité ou l'impéritie de Schœrer, furent chassées d'Italie; par les grands talens du prince Charles, furent repoussées d'Allemagne : déjà de toutes parts l'ennemi entamait ou allait entamer mon territoire. Ah! représentez-vous en outre comme ces derniers malheurs ne firent qu'envenimer et accroître la guerre civile, qui depuis si long-tems me dévorait; que rendre plus hardies les unes contre les autres toutes les factions qui depuis si long-tems me déchiraient.

» Je ne pus résister à tant de maux à la fois. Je tombai dans un abattement, ou plutôt, dans une

rage intérieure qui, chez moi, suspendit, éteignit même, pourrais-je dire, tout souffle patriotique. L'opinion générale devint telle, qu'il paraissait indifférent à tout Français, d'appartenir à Pierre ou à Paul, à Georges ou à Frédéric. En un mot, je sentais que j'allais expirer : du moins, je n'attendais plus que du sort un changement quelconque dans ma manière d'exister.

» Oh! de toutes les révolutions la plus subite, la plus inespérée! celui qui, au retour de ses conquêtes, avait été honorablement exilé en Egypte, en est rappelé. C'est un de ces hommes étonnans que la nature ne produit et ne façonne que pour les circonstances les plus extraordinaires : c'est un génie vaste et fécond en ressources, doué d'une activité prodigieuse qui le fait suffire à tout; soutenu d'une force de tempérament que les fatigues et les veilles ne font qu'accroître. On l'invite à s'emparer de moi; et il s'en empare. Je m'appelais *République*; et il me constitue sous une forme où figurent les mots de *Consuls*, de *Tribuns*, de *Sénat*. Le pouvoir suprême était entre les mains de partis opposés, mais également puissans; et il le concentre tout entier dans les siennes. A peine quelques mois sont écoulés : et la guerre civile est éteinte; et je me sens remise sur mes pieds au regard des étrangers. Les ennemis de ma pondérance dans la balance de l'Europe, se réjouissaient; et il me donne un aspect terrible dont

ils frémissent. De suite, il sollicite la paix avec les nations; et comme on la lui refuse, il s'apprête à la conquérir. Il conçoit les plans de campagne les plus profonds, les plus difficiles, les plus imprévoyables; et il les exécute avec la rapidité de l'éclair. La paix est conquise aux champs de Marengo; et Amiens, dans son sein, reçoit les plénipotentiaires qui doivent en arrêter les conditions.

» Hélas! comme j'étais le jouet des gouvernemens! Il en est un qui voit que mes prospérités commerciales et industrielles vont rivaliser avec les siennes; que peut-être même le sceptre de Neptune qu'il a en quelque sorte usurpé sur ce Dieu, va lui échapper; que le caducée de Mercure ne va plus exclusivement le protéger. Il me déclare de nouveau la guerre; et sa déclaration est précédée d'ordres pour saisir tous les vaisseaux chargés de marchandises, que j'avais confiés à la mer, sur la foi des traités.

» Bonaparte établit un camp à Boulogne, et il s'y crée une marine d'un genre particulier. L'Angleterre craint pour ses propres foyers; et elle s'adresse à tous les souverains du continent, pour les armer contre lui. Ces souverains ne pouvaient s'accoutumer à le regarder comme leur égal, aussi nouveau qu'il est; et ils saisissent avidement cette occasion de rupture. Leurs coffres sont remplis des tributs que lèvent sur tous les peuples du monde les despotes des mers; et l'Europe, qui fume encore, va être réin-

cendiée. Les troupes défilent enfin de Boulogne en Allemagne ; les armemens maritimes sont enfin suspendus ; et les Anglais feront tout pour que ces préparatifs ne recommencent plus.

» Voilà que les partis en sont aux prises. Des succès aussi incompréhensibles que réels partout couronnent mes soldats ; ils renversent mes ennemis, à mesure qu'ils se présentent sur l'arène. L'Autriche et la Russie, son alliée, signent la paix après la bataille d'Austerlitz : Naples n'est plus : la Prusse, qui toute seule ose ensuite se mesurer, reçoit la leçon d'Iéna.

» Je poursuivrais les victoires subséquentes du héros qui me fit vaincre, si elles avaient eu pour but de consolider ma restauration. Comme elles ne tendaient qu'à l'exécution de plans gigantesques, elles me replongèrent dans des malheurs auxquels je suis surprise moi-même d'avoir survécu. Inutiles à sa gloire militaire, elles étaient le besoin de toutes ses nouvelles pensées, de tous ses nouveaux désirs.

» Et en effet, dans le cours de tant de prospérités soutenues et exemptes d'aucun revers, son esprit s'enfle d'orgueil, son cœur se gonfle d'ambition. Pour s'être persuadé que rien ne pourrait dorénavant lui résister, il projette de se rendre le maître du monde. Oubliant que sa mission est de réparer les désastres que m'avait fait éprouver la révolution, de me consoler des maux qu'elle m'avait fait souffrir ; il se

constitue conquérant : et afin de légitimer ses envahissemens futurs, il se fait le successeur et l'héritier de Charlemagne. Il continue donc de triompher : mais mon sang n'en arrose que davantage le sol européen : mais je ne m'en trouve que plus frappée d'autres plaies, qui elles-mêmes rouvrent celles qu'il avait cicatrisées.

» Cependant, il n'a point considéré quelle a toujours été la fin de ceux qui l'avaient précédé dans cette carrière de dévaster les nations ; moins encore quelle a toujours été la courte durée des édifices qu'ils avaient construits d'ossemens, et cimentés de sang. Plus il éprouve d'humiliations, plus il s'obstine à vouloir les réparer. Il est tout-à-coup renversé : son grand empire est tout-à-coup démembré. Mais la Providence veillait sur moi.

» Au moment où je devais appréhender d'être la proie, soit de mes ennemis éternels, soit de ceux qui ne l'étaient devenus que par d'injustes agressions, mes anciens maîtres me sont rendus. Que de communications vives de tendresse réciproque entre tous mes enfans et l'auguste famille depuis vingt-cinq ans exilée ! Ce fut pour moi le spectacle le plus ravissant ! je me complais encore à me retracer l'empressement avec lequel on courut au-devant du lieutenant-général du royaume, les témoignages d'affection qu'on lui prodigua ; les larmes que lui-même de son côté répandit, les caresses qu'il dis-

cendiée. Les troupes défilent enfin de Boulogne en Allemagne ; les armemens maritimes sont enfin suspendus ; et les Anglais feront tout pour que ces préparatifs ne recommencent plus.

» Voilà que les partis en sont aux prises. Des succès aussi incompréhensibles que réels partout couronnent mes soldats ; ils renversent mes ennemis, à mesure qu'ils se présentent sur l'arène. L'Autriche et la Russie, son alliée, signent la paix après la bataille d'Austerlitz : Naples n'est plus : la Prusse, qui toute seule ose ensuite se mesurer, reçoit la leçon d'Iéna.

» Je poursuivrais les victoires subséquentes du héros qui me fit vaincre, si elles avaient eu pour but de consolider ma restauration. Comme elles ne tendaient qu'à l'exécution de plans gigantesques, elles me replongèrent dans des malheurs auxquels je suis surprise moi-même d'avoir survécu. Inutiles à sa gloire militaire, elles étaient le besoin de toutes ses nouvelles pensées, de tous ses nouveaux désirs.

» Et en effet, dans le cours de tant de prospérités soutenues et exemptes d'aucun revers, son esprit s'enfle d'orgueil, son cœur se gonfle d'ambition. Pour s'être persuadé que rien ne pourrait dorénavant lui résister, il projette de se rendre le maître du monde. Oubliant que sa mission est de réparer les désastres que m'avait fait éprouver la révolution, de me consoler des maux qu'elle m'avait fait souffrir ; il se

constitue conquérant : et afin de légitimer ses envahissemens futurs, il se fait le successeur et l'héritier de Charlemagne. Il continue donc de triompher : mais mon sang n'en arrose que davantage le sol européen : mais je ne m'en trouve que plus frappée d'autres plaies, qui elles-mêmes rouvrent celles qu'il avait cicatrisées.

» Cependant, il n'a point considéré qu'elle a toujours été la fin de ceux qui l'avaient précédé dans cette carrière de dévaster les nations ; moins encore qu'elle a toujours été la courte durée des édifices qu'ils avaient construits d'ossemens, et cimentés de sang. Plus il éprouve d'humiliations, plus il s'obstine à vouloir les réparer. Il est tout-à-coup renversé : son grand empire est tout-à-coup démembré. Mais la Providence veillait sur moi.

» Au moment où je devais appréhender d'être la proie, soit de mes ennemis éternels, soit de ceux qui ne l'étaient devenus que par d'injustes agressions, mes anciens maîtres me sont rendus. Que de communications vives de tendresse réciproque entre tous mes enfans et l'auguste famille depuis vingt-cinq ans exilée ! Ce fut pour moi le spectacle le plus ravissant ! je me complais encore à me retracer l'empressement avec lequel on courut au-devant du lieutenant-général du royaume, les témoignages d'affection qu'on lui prodigua ; les larmes que lui-même de son côté répandit, les caresses qu'il dis-

tribua. Ce n'était plus que des espérances que l'on concevait de cette cordialité : ce n'était plus que la joie des naufragés échappés à la plus horrible des tempêtes, que l'on ressentait.

» L'entrée du Roi électrisa tous les cœurs. Cette sagesse, qui l'a mis à la hauteur des nouveaux tems, lui conseille de se faire précéder d'une déclaration où les vérités essentielles sont reconnues. Elle est affichée avec profusion ; et le peuple, qui voit sur les murs que les principaux droits de la nation pour lesquels elle a versé tant de sang lui sont assurés, vole au-devant de son libérateur. Partout où ses pas se dirigent, il se presse : le contempler, lui peindre son amour, lui exprimer de la manière la plus expansive la joie qui le transporte, est chez lui l'impulsion de toutes ses facultés.

» Dès lors je ne forme plus qu'une seule et même famille, dont le Roi est le père, dont les sujets sont les enfans. Mais ce qui affermit surtout la paix, le repos et la tranquillité dont je vais jouir, c'est que la charte, qui suit de près la déclaration, maintient toutes les possessions actuelles. Ainsi, à peu près, en usa Hugues Capet, son premier ancêtre-Roi ; et cela, pour des raisons moins fortes encore que celles qui l'ont déterminé.

» Je respirais donc enfin. La confiance générale renaissait : le commerce se revivifiait : les travaux reprenaient : les spéculations et les entreprises reti-

raient l'argent enfoui. De si heureux commencemens déjà me faisaient apercevoir un avenir qui me dédommagerait de vingt-cinq ans de tribulations continuelles.

» O fatalité ! de nouvelles rechutes m'étaient encore réservées ! Le Roi trop confiant n'a point assez l'œil sur ceux qu'il a appelés aux postes les plus importans. Or, leur conduite est telle, que graduellement et de plus en plus la charte cesse d'être regardée comme un égide protecteur, à l'abri duquel tous et chacun puissent espérer de vivre en toute sécurité ; ou plutôt, elle n'est plus enfin considérée de l'universalité des Français, que comme un leurre. Des maux incalculables s'ensuivent. Je m'abstiens de vous les décrire, puisqu'ils durent encore. Je me borne à vous dire qu'il est impossible que vous ne les ressentiez encore long-tems, si, par votre union, vous n'en abrégez la durée.

» Mais ces maux ont éclairé le Roi. Il fait choix de ministres dignes de toute sa confiance ; et, malgré ses infirmités, il ne cesse de travailler avec eux. Je me releverai donc encore de ce coup de massue.

» Aussitôt après son retour, il fait tout ce qu'il est possible de faire pour montrer que tous les déviemens qui ont eu lieu étaient loin de ses intentions. En présence de la nation représentée, il jure de nouveau la charte ; et il la jure avec une énergie qui nous garantit qu'il ne se laissera plus dorénavant surprendre,

Il voit que l'esprit de privilége ne cesse de s'agiter dans tous les sens, d'abord pour modifier la loi fondamentale, puis l'anéantir ; et il le comprime. Il est de plus en plus convaincu que ce génie malfaisant ne tend à rien moins qu'à nous réduire à ne plus savoir où s'arrêteront nos agitations politiques, à ne plus faire de la France qu'un volcan moral qui ne profiterait de son repos que pour préparer de nouvelles explosions ; et il le charge de chaînes qui lui font espérer qu'il ne pourra plus remuer. Enfin, il considère que le moment est arrivé où il faut que le monstre soit écrasé, si l'on veut qu'il ne reprenne point de nouvelles forces ; et il rend sa déclaration du 5 septembre. Or, cette déclaration renferme un avantage inappréciable. Elle assied tellement l'opinion générale, qu'il deviendra toujours de plus en plus dangereux de la fronder ; qu'essayer seulement de porter la main sur l'arche d'alliance, ne pourrait manquer d'être l'objet des défiances les plus sinistres.

» O mes enfans ! vivez donc maintenant en pleine assurance ! rattachez votre prospérité à la famille des Bourbons : ne l'espérez plus que d'elle ; ne la cherchez plus qu'en elle. Reprenez votre ancienne habitude de chérir vos Rois : vous comportant avec eux comme par le passé, qu'ils puissent encore se flatter d'être dans le monde les monarques les plus heureux de l'amour de leurs peuples. Louis XVIII surtout doit être l'objet de toutes vos affections, de toute

votre reconnaissance. Il est le premier d'entre eux, j'aime à le répéter, qui se soit identifié d'une manière aussi intime à sa nation, par le pacte qu'il lui a offert, et qu'elle a reçu; pacte vraiment social, qui unit si intimement le prince aux sujets, et les sujets au prince.

» Je vous embrasse, et vous conjure d'écouter ma voix. »

II. On m'a fait aussi des observations sur la manière dont je m'explique à l'égard de Louis XV et de Louis XVI. D'une part, on convient que ce que j'ai dit de ces deux monarques paraît exact; et de l'autre, on craint pour moi.

Je regarde ces craintes comme chimériques. Non, ce n'est point ici le cas d'appliquer le proverbe: *Toute vérité n'est pas bonne à dire*. Oui, c'est plutôt celui de lui mettre en opposition: *Il est des faits nécessaires quelquefois à rapporter pour le bonheur des nations*.

Cela étant, que peut craindre un citoyen qui ne mentionne désavantageusement, qu'afin de sauver sa patrie de tous les dangers qu'entretient en elle la divergence des opinions et des sentimens? Ce moyen est peut-être le seul aujourd'hui qui puisse efficacement les faire arriver au même point, ces opinions et sentimens divergens: et il y aurait pour lui du danger à l'employer! Il n'en peut être ainsi. Ce serait en vain que l'on voudrait se dissimuler nos vingt-six

dernières années, au milieu desquelles un livre a rassemblé les *Crimes des Rois*, pour y ajouter toute la malignité possible; pour y développer outre mesure les idées de *Peuple souverain*, et en pousser l'exaltation jusqu'aux plus funestes excès : ce serait en vain que l'on voudrait se dissimuler que, par ces exagérations perfides, on a étrangement bouleversé bien des têtes. Or, afin de les réorganiser, toutes ces têtes bouleversées, on aura, au contraire, la sagesse de leur accorder qu'il faut aussi placer dans les torts des chefs des nations les causes primordiales des crimes révolutionnaires, des exécutions populaires. Quand est-ce, répliquerait-on, si on était assez tenace pour ne point leur accorder cette satisfaction; quand est-ce que des peuples se sont aveuglément abandonnés à toutes ces horreurs de la révolte et de l'insubordination, avant que de longues et cruelles souffrances, les injustices les plus criantes, n'aient pesé sur eux ?

Au reste, touchant Louis XVI, j'ai constamment proclamé ses vertus et ses bonnes intentions : je ne lui ai attribué que de fausses démarches dont les unes répugnaient à son cœur, les autres à ses lumières propres : j'ai mille fois répété qu'il ne se porta à les faire, que par la force de l'ascendant qu'avaient sur lui ses faux amis, ses conseillers égoïstes. Par conséquent, il ne reste chargé, d'après mon écrit même, que de fautes qui provenaient de trop de faiblesse dans le caractère, de trop de complaisance

pour ceux qui l'entouraient. Et réellement, ces malheureux ne comptaient pour rien de l'exposer, pourvu qu'ils pussent se dispenser de faire aucun sacrifice ; pourvu qu'ils se maintinssent dans toute l'intégrité de leurs honneurs exclusifs, de leurs priviléges extorqués, de leurs usurpations prescrites. En dernière analyse, tout l'odieux qui résulte des tortuosités dans lesquelles il s'impliqua, retombe donc sur eux, d'après mon intime conviction. Mais ce qui achève de prouver que tout le respect qui est dû à la mémoire de ce monarque victime, est chez moi une affection véritable qui a passé dans mes lettres; c'est que, sans le faire à dessein, je n'ai jamais manqué de gémir toutes les fois que, par tel ou tel acte, je l'ai vu s'aliéner les sages, présenter le flanc aux malveillans.

Et quant à Louis XV, ce n'étaient plus des fautes, c'étaient des vices que j'avais à relever; mais du moins ne l'ai-je fait qu'autant qu'il était nécessaire pour qu'on aperçût toute l'influence qu'ils ont eue sur les destinées de la France. Qu'on me cite un seul passage où la malignité cherche à se satisfaire gratuitement; où ce que je rapporte aurait pu être négligé, sans que ma thèse s'en trouvât affaiblie : je le mets au défi. De plus : ne me suis-je pas comporté à son égard dans le même esprit, qu'à l'égard de Louis XVI? n'ai-je pas préliminairement publié ses vertus? Et quand il s'est agi de remonter aux causes qui lui firent perdre ses bonnes qualités,

ai-je manqué de montrer combien il était difficile qu'elles résistassent à tous les artifices de ses corrupteurs? C'est ici l'occasion d'ajouter que si Louis XV ne fut point victime malheureuse de ses courtisans comme Louis XVI le fut des siens, il le fut des chagrins domestiques et de la haine publique qu'il s'attira. Aussi, sa mort procura-t-elle une joie intérieure, que chacun se communiquait : aussi, lieu donna-t-elle aux satiriques de remplir la France d'épitaphes ou d'épîtres à ses ombres, toutes dépassant plus ou moins les outrages, et que chacun se procurait. Courtisans de Louis XV, vous fûtes les causes premières de tout ce qui se préparait sous son règne! Courtisans de Louis XVI, vous êtes les vrais auteurs de tous les maux qui ont accompagné et suivi les tems pendant lesquels *il eut le malheur d'être Roi!*

Voici mon dernier moyen de défense.

Il est deux classes principales d'écrivains. Les uns ont pour but de diminuer le respect qui est dû à l'autorité suprême, que leur orgueil rivalise; et on voit clairement que leur tactique est d'avilir la mémoire des souverains dont ils rapportent les faits répréhensibles, afin de complaire aux peuples qui souffrent. Les autres ne font apercevoir leurs égaremens, leurs défauts, leurs vices, leurs fautes et leurs manquemens, que par les effets qu'ils produisent; et on voit évidemment que leur but n'est que

de consoler les peuples, qui, par là, espèrent que les princes reviendront à leurs devoirs, comme devant redouter de nouvelles censures. Que s'ils meurent dans l'impénitence finale, ces mêmes peuples voient du moins que leurs successeurs pourront en profiter; et c'est encore ce qui a porté ces écrivains à ne rien déguiser.

Tandis qu'il est beaucoup d'auteurs à placer dans la première classe, il n'en est que très-peu à ranger dans la seconde : mais, par forme de compensation, Monsieur de Florian, qui lui appartient essentiellement, y supplée à la multitude. Ah! que ce littérateur si excellent, si parfait, devait en outre être probe et religieux; lui qui fut gentilhomme de Son Altesse Monseigneur le Duc de Penthièvre, chez qui toutes les vertus exilées de la cour de Louis XV s'étaient réfugiées! Aussi, qui a lu le onzième Livre de son *Numa Pompilius*; et n'est pas convaincu de sa pureté d'intention, ainsi que de son patriotisme? Oh! comme, sous la fiction, il peint l'état déplorable où de son tems se trouvait la France! Oh! comme, sous le même voile, il est tout entier à donner les plus fortes leçons aux Rois prévaricateurs; à émettre les principales maximes d'après lesquelles ils doivent gouverner; à tracer les suites épouvantables de leurs débordemens, ou de leur négligence à remplir leurs devoirs! Jugez-en par les passages suivans de ce onzième livre cité.

A peine en avez-vous lu quelques pages, que vous arrivez à l'endroit où il fait prendre possession à son héros du royaume fondé par Romulus. Numa, qui a été arraché de sa retraite, entre dans Rome; et les premiers pas qu'il y fait sont pour se diriger vers le Capitole, afin d'y offrir des sacrifices aux dieux. Il les offre, ces sacrifices. *Grand Jupiter*, dit-il dans la prière dont il les accompagne, *fils de Saturne, souviens-toi que du premier jour où je violerai la justice, où je n'écouterai pas le pauvre, où je foulerai aux pieds le malheureux; la foudre doit me précipiter de ce trône où je vais monter : je ne l'accepte qu'à cette condition. Père des dieux et des hommes, cette grâce me sera plus chère qu'une victoire sur mes ennemis.*

Vous poursuivez : et vous l'entendez prononcer, tantôt qu'un prince doit savoir que les hommes se sont rassemblés librement en société, pour se procurer mutuellement et les secours qui établissent leur sécurité, et ceux qui sont nécessaires aux besoins et aux consolations de la vie; que si les propriétés des riches doivent être respectées, des ressources doivent être ouvertes aux pauvres; que du développement de ces deux vérités, toujours originairement senties, sont nés, naissent et naîtront éternellement les principes de toutes les législations : tantôt, que ce même prince doit toujours avoir devant les yeux que ceux qui pourraient l'aider à faire le bien sont souvent

intéressés à ce que le mal subsiste ; que la vérité fuie devant lui, et qu'il doit sans cesse la rappeler ; que la flatterie, la fausse gloire, la ruse, la volupté, toujours l'environneront, et qu'il doit mettre tous ses soins à écarter leurs piéges.

Mais pourquoi M. de Florian consignait-il toutes ces doctrines dans son livre ? c'est parce qu'il était témoin que journellement on les bannissait du gouvernement. Il leur avait ménagé cet asile afin qu'on les y retrouvât, et qu'on y revînt sans que la force des soulèvemens, des révoltes, des renversemens, mais surtout des vengeances aveugles et féroces des peuples y contraignît. Le succès n'a point répondu à son attente ; et il a fallu que d'affreuses catastrophes nous ramenassent aux vérités politiques que cette belle ame avait si sagement et si clairement énoncées.

Cependant, il a semblé, un moment, que des efforts étaient faits pour les reléguer de nouveau dans les livres, ces grandes vérités politiques. C'est alors que, tout infiniment au-dessous que je sois de M. de Florian, je les ai reproduites suivant ma manière de les sentir ; qu'en décrivant et analysant notre révolution, j'ai montré où leur absence nous avait conduits, où leur rappel doit nous replacer.

Mais, la seule différence entre M. de Florian et moi, relativement à la culpabilité, si absolument on voulait en trouver, est que de mon tems les choses étant au passé, j'ai été obligé de nommer les princes

dont lui ne pouvait parler que par allusion. Or, cette différence est trop peu de chose pour qu'elle puisse être comptée. Donc, je n'ai pas plus à craindre qu'il me soit dit ou fait, qu'il ne lui fut fait ou dit.

III. Enfin, on a relevé cette expression plusieurs fois répétée : *Royauté remise à sa place*. Les ci-devant privilégiés, m'a-t-on dit, pourraient la dénoncer comme tendant à affaiblir les sentimens d'obéissance et de soumission qui sont dus aux souverains; mais particulièrement, comme pouvant porter tous et chacun à s'ériger en politiques réformateurs, toujours circonscrivant le pouvoir royal à leur guise.

D'abord, je ne puis admettre qu'un peuple, pour sentir qu'il ne doit plus se courber sous le joug du despotisme, en soit moins soumis et obéissant à son Roi.

Ensuite, je déclare que je n'ai aucunement entendu être favorable à ces rêveurs qui se saluent réciproquement de *profonds penseurs*, et dont la manie est de régenter les potentats. Si j'eusse voulu chercher à m'introduire dans leurs coteries, comme eux je me serais permis de disserter sur les droits des princes et sur les droits des peuples; comme eux j'aurais cherché à confirmer leur maxime : que tout ce qu'ont ceux-là, ils le tiennent de ceux-ci. Bien au lieu : je m'en suis tenu à nos bases constitutionnelles, quelque susceptibles de perfection qu'elles puissent être, ce que j'ignore : je me suis efforcé d'inspirer pour elles un respect religieux qui les fasse regarder

comme inviolables et sacrées : j'ai manifesté mon vœu qu'elles ne soient revisées qu'après une longue expérience des tems, et par un moyen qui ne pourrait qu'augmenter la vénération dont elles seront toujours investies.

Aucune arrière-pensée n'est donc à rechercher dans mon expression. Que si l'on veut néanmoins lui faire dire plus qu'elle n'énonce d'abord, ce sera de lui faire signifier, en sens opposé, que tout royaume où rien n'est établi sur les principes de la justice, et où les chefs ne se conduisent qu'arbitrairement, sera toujours un royaume en partie ferme et en partie fragile ; qu'il ne pourra jamais outrepasser les phases représentées par la statue que vit en songe Nabuchodonosor ; que quelque pierre que ce soit viendra comme nécessairement, et dans un délai plus ou moins court, briser les pieds et les doigts des pieds de ce colosse, qui ne sont qu'en fer et en argile. L'interprétation de Daniel s'est mille fois présentée à mon esprit dans le cours de la composition de mes lettres ; et je ne serais point surpris que ce ne fût en effet dans l'expression dont il s'agit, qu'elle fût venue plus particulièrement se nicher.

Ames de boue, car telle serait ma réponse ! Pour vouloir que les sujets ne soient entre les mains des Rois que comme la terre entre les mains du potier, vous compromettez horriblement la royauté, que vous prétendez venger. Parlez ; expliquez-vous. La

comparez-vous, cette royauté, à l'hydre de Phèdre : ou admettez-vous qu'elle doit être cet estomac moral pour qui tous les membres travaillent, et doivent travailler en effet ; mais à qui, en réciprocité, est dévolu le soin de les raviver, de leur procurer de quoi réparer leurs forces, à mesure qu'elles s'épuisent ? Si c'est cette dernière royauté seule que vous admettiez, pourquoi donc vous offusquer quand, après s'être rapprochée de la première, on se félicite qu'elle ait repris sa vraie nature, qu'elle remplisse ses vraies fonctions, qu'elle soit remise à sa vraie *place*, en un mot ? Oui, pour prétendre que tous les maux ne viennent que de la révolte des membres, vous perpétuez leur révolte contre l'estomac, à qui vous permettez de tout absorber ; à qui vous voulez qu'il soit libre de ne rien distribuer, ou de ne distribuer qu'à un petit nombre de parties privilégiées. Oui, pour glisser dans le cœur des Rois qu'ils ne sont réellement Rois qu'autant qu'ils ne trouvent aucune résistance à leurs volontés en fait d'administration, quelque arbitraires qu'elles soient ; à leurs volontés en fait de mœurs, quelque perverses qu'elles soient, s'ils étaient assez malheureux pour en avoir : vous en faites les plus dangereux des mortels. Ainsi, ce fut de moi singulièrement que Racine prit la défense contre vous, quand il fit son *Britannicus*. Serait-il possible que le rôle de Narcisse fût plus de votre goût que celui de Burrhus ?

Ayant répondu aux principales objections qui m'ont été communiquées, je pourrais terminer ici cette addition; mais je me sens pressé d'y ajouter quelques réflexions qui me sont survenues en la faisant.

I. A l'occasion du conseil qui me fut donné de renfermer mes lettres dans mon porte-feuille, j'ai dit qu'il ne m'eût probablement pas été donné, si alors eussent été développés les principes que, peu de tems après, ont émis les présidens des colléges électoraux. Or, de ces principes on peut tirer les deux conséquences suivantes. La première, que les possesseurs actuels des biens qu'on désigna sous le nom de *Biens nationaux* quand ils furent saisis, les possèdent, au moins et tout au moins, par le droit d'une révolution qu'a provoquée l'imprudence de leurs possesseurs antérieurs. La seconde, que les ayant acquis sous la garantie du gouvernement qui se trouvait alors constitué, ils en sont bien et duement nantis. Et parce que la Charte confirme ce nantissement, il ne s'agit donc plus d'y revenir; c'est donc une affaire à jamais terminée.

A mon avis, il pourrait ne pas en être ainsi à l'égard des dîmes; et même de grands avantages pour la nation considérée en général, me conseillent de désirer qu'il en soit autrement.

Je les excepterais donc, non parce que je suis prêtre, mais parce que la justice n'en serait point blessée.

Lorsque les dîmes se percevaient, l'acquéreur d'un champ avait calculé cette charge dont il était grevé, pour l'acheter d'autant moins de sa valeur intrinsèque; et lorsqu'elles furent abolies, il s'en trouva d'autant plus riche.

Mais cette augmentation de fortune lui ayant été gratuitement faite par le gouvernement d'alors, et cela seulement par circonstance du tems, et non dans l'intention de

faire un don, il ne serait point du tout contraire à l'équité qu'elle lui fût retirée par le gouvernement d'à présent. Serait-il pour cela réduit à son ancien état de richesse? Non: il resterait encore à peu près aussi riche. En effet, 1° les dîmes, dans l'état actuel des choses, fourniraient très-certainement un entretien honorable au clergé, perçues au vingtième, et même au-delà. 2° Il serait dégrevé sur son impôt foncier, en proportion de ce que l'État, qui n'aurait plus ce clergé à payer, serait lui-même dégrevé. Et cependant, les prêtres alors auraient une espèce de propriété foncière qui les mettrait hors de la condition précaire où ils sont maintenant à l'égard de leur subsistance.

Mais parce que la Charte, du moins je le crois, ne consacre pas moins l'abolition des dîmes que la vente des biens nationaux, je voudrais que le plan de leur rétablissement ne fût mis en avant que comme question réservée à la décision de l'*assemblée révisive* la plus prochaine (1).

II. J'ai rapporté comment le Roi s'était conduit à l'occasion des menées sourdes qu'employait l'esprit de privilége

---

(1) Déjà, en 1816, il était tard pour émettre cette opinion sur la dîme; à plus forte raison, l'est-il en 1828. Néanmoins je la reproduis encore; mais sous une forme nouvelle qui, à mon avis, la rend exécutable, et même urgente.

Jusqu'ici rien ne s'opère touchant la résolution depuis si long-tems prise, d'améliorer la situation de messieurs les curés des campagnes. Ne pourrait-on pas leur accorder non la dixième, mais la vingtième gerbe? Alors il ne s'agirait plus que d'aviser aux moyens d'indemniser les propriétaires des terres; et voici celui que je conçois.

Cette indemnité serait prise sur les revenus du clergé, qui doivent cette amélioration, et qui, mieux distribués, largement y suffiraient. Or, cette indemnité serait calculée sur la moins-value des terres. Mais pour que leurs possesseurs n'en souffrissent point relativement à leur droit si honorable de donner leur voix, quand il s'agit d'envoyer à la chambre élective les plus dignes et les plus capables d'y représenter la nation; ils pourraient, si cela leur était nécessaire, ajouter ladite indemnité pour compléter le cens voulu auquel est attaché ce précieux droit.

pour expulser de ses gardes-du-corps les jeunes gens qui n'étaient point issus de familles nobles, et qui n'y avaient été admis que sur de simples titres de bravoure, d'honneur et de fidélité, auxquels on n'avait pu résister d'abord.

Sur ce, pour le perfectionnement de l'institution nobiliaire, voici ce que je pense que l'on pourrait établir.

Par un renversement des principes, l'orgueil, l'intérêt et la cupidité avaient fait consacrer qu'une maison de noblesse mériterait d'autant plus de considération, qu'elle serait plus ancienne; quelque peu d'hommes utiles à la patrie qu'elle fournît. C'est ainsi qu'il fallait prouver tant de quartiers de noblesse pour entrer en tel corps, ou en telle corporation; occuper telle charge, ou être élevé à telle dignité : c'est ainsi que, dans le militaire surtout, ceux qui avaient enlevé de vive force et à la pointe de leur épée leur noblesse, étaient dédaignés; qu'ils étaient classés sous la dénomination d'*officiers de fortune* : c'est ainsi qu'entre eux les nobles se prévalaient au-dessus les uns des autres en proportion de l'origine plus reculée de leurs titres : c'est ainsi que le simple gentilhomme, pour promener sans bruit et avec un fusil sous le bras sur quelques quartiers de terre sa noblesse oisive et décrépite, ne s'en estimait pas moins beaucoup au-dessus du noble moderne qui habitait avec fracas le magnifique château voisin de son petit castel : c'est ainsi qu'un campagnard de noblesse moisie insultait à un homme de mérite, parce qu'il était le premier de sa noblesse. La répartie de celui-ci est trop judicieuse pour en priver le lecteur. *Il est vrai*, lui répondit-il avec calme et sang-froid, *il est vrai que ma noblesse commence en moi; mais convenez aussi que la vôtre finit en vous.*

Je voudrais donc, au contraire, qu'une maison de noblesse fût d'autant plus élevée dans l'opinion nationale, qu'elle serait nouvelle; sauf aux anciennes à porter un se-

cond, un troisième, un quatrième caractère honorifique de nouveauté, quand elles reparaîtraient sur les rangs par quelque illustration.

Quant à celles qui ne pousseraient plus de rejetons qui donnassent un nouvel éclat, elles demeureraient néanmoins vénérables : tels ces chênes des forêts qui ont jadis protégé les faibles arbrisseaux contre les tempêtes et les ouragans, contre la foudre même qu'ils ont attirée sur eux. Non-seulement on les respecte pour les services qu'ils ont rendus, mais on veut que d'eux-mêmes ils rentrent en terre pour y introduire un germe qui les fasse reparaître plus beaux, plus utiles que jamais. La reconnaissance et l'espoir qu'ils renaîtront de leurs cendres, empêchent donc d'y porter la coignée. A la vérité, plus les maisons de noblesse vieilliraient sans reproduire de ces fruits qui font obtenir un titre si digne d'être ambitionné, plus elles perdraient de leur considération. Mais, à cet égard, il en serait d'elles, comme de ces vieux châteaux forts qui, depuis long-tems, n'offrent plus de protection contre l'ennemi. En les voyant, on se complaît encore dans les souvenirs qu'ils rappellent : cependant, à mesure qu'ils tombent en ruines, ces souvenirs eux-mêmes s'affaiblissent.

D'après ces notions, si elles étaient converties en opinion générale, comment serait jugée la hauteur dont, lors du second siége de Paris, se rendit coupable un général prussien ou autrichien ; car je ne me souviens plus ni de son nom, ni de sa nation ? Il écrivait à un membre du gouvernement provisoire, très-probablement roturier ; et il terminait sa lettre à peu près en ces termes : *Je suis, avec la considération due au rang que vous occupez*, etc.

Or, ces principes, une fois devenus loi d'État, ne feraient qu'augmenter le lustre des maisons ou familles régnantes. Toujours actives, ou plutôt, ne cessant de se

rajeunir par la continuité des services que la nature de leurs fonctions leur fait rendre à la patrie, elles ne pourraient vieillir.

III. Je ferai encore un effort pour éloigner tout ce qui pourrait retarder la fusion de toutes nos opinions et de tous nos sentimens, en une seule opinion et un seul sentiment; afin que nous n'ayons plus dorénavant qu'un même esprit, que nous ne fassions plus qu'un cœur et qu'une ame.

D'abord, j'établis comme dogme politique en France que la vente des biens nationaux y est tellement aujourd'hui consacrée, que tout effort pour les arracher de leurs possesseurs actuels ne ferait qu'en consacrer encore davantage la détention. A Louis XVIII et à ses successeurs les plus immédiats qui en ont aussi fait le serment, et qui ne peuvent pas plus que lui se rendre parjures, nous devons d'avoir amené les choses à ce point que leurs successeurs les plus reculés tenteraient inutilement d'en réinvestir leurs anciens maîtres. Craindre qu'on revienne jamais à en essayer, à en tâter de nouveau sur cet article, n'est donc à présent qu'une chimère : autrement, n'est donc à présent qu'une simple montagne épuisée, qui ne peut plus vomir ni feu ni flamme.

De ce dogme dont la certitude est acquise, je conclus ensuite, 1° qu'il faut dès ce moment oublier tous les efforts qu'ont faits jusqu'ici les émigrés rentrés pour redevenir ce qu'ils étaient avant leur émigration; quels que soient les maux qui ont fondu sur nous par suite de ces efforts : 2° que loin de concevoir des inquiétudes, ou de se livrer à des soupçons touchant ce que fait le Roi pour eux, il faut au contraire le voir de bon œil, y coopérer même.

Oui, il faut dès ce moment oublier les efforts qu'ont faits jusqu'ici les émigrés rentrés pour redevenir ce qu'ils étaient avant leur émigration, et surtout, pour reposséder leurs

biens. Que chacun consulte son propre cœur ; et qu'il dise qu'à leur place il n'aurait pas voulu en faire autant. Il suffit donc qu'ils ne puissent plus jamais remuer en cette vue, sans se compromettre éminemment eux-mêmes. Oui, loin de concevoir des inquiétudes, ou de se livrer à des soupçons touchant ce que fait le Roi pour eux, il faut au contraire le voir de bon œil, y coopérer même. Peut-il se dispenser de les indemniser par tous les moyens possibles ; comme en les appelant de préférence à des charges, à des emplois et à des places qui les fassent vivre ? Il suffit donc qu'en tout cela, ni la charte, ni la justice ne soient violées. — Mais ils ont émigré, moins pour l'intérêt du Roi que pour le leur propre. — Le rideau est tiré sur tout le passé. Oser encore le soulever est se rendre coupable de sédition, éterniser les troubles, mettre obstacle à la réunion.

IV. Voici une dernière réflexion. Je la bornerai aux tems modernes pour la rendre plus courte.

L'effort de la liberté, qui avait commencé son œuvre en Angleterre, l'a consommée en France. Quel peuple maintenant peut se glorifier d'un plus heureux avenir que nous ?

Si les peuples avaient toujours été heureux, mais surtout s'ils n'avaient jamais été poussés jusqu'au désespoir, on ignorerait encore ce que c'est que les révolutions. Puissent les gouvernemens de tous les pays, qui jusqu'ici en ont été exempts, tout faire pour les prévenir, ne les point provoquer !

La liberté nationale n'est et ne peut être que l'oppression renversée, la tyrannie détruite, le despotisme terrassé. S'il arrive jamais que ces trois ennemis de la liberté agissent dans un État quelconque ; puisse le prince qui alors le gouvernera, comprimer leurs efforts, afin qu'il ne prenne point fantaisie à la nation entière de singer ni l'Anglais, ni

le Français, afin surtout que les mauvaises têtes ne trouvent aucun instrument pour accomplir leurs desseins criminels, essayer leurs rêveries fanatiques, opérer des bouleversemens qui tournent à leur profit particulier !

Et réellement, que cherchent les Rois quand ils visent à accroître leur autorité ? le bonheur. Ils cessent de se contenter de celle dont ils jouissent ; il leur en faut davantage. Et de même, que cherchent les millions d'hommes qui vivent sous leur empire, quand ils s'empressent de leur obéir, de se soumettre à leurs commandemens? le bonheur aussi. Or, les catastrophes n'arrivent jamais que lorsque ces deux bonheurs, loin de se confondre l'un dans l'autre, ne peuvent subsister ensemble ; que l'un se forme de la destruction de l'autre.

O homme, qui que tu sois, prince ou sujet ! cesse donc de te tromper sur la nature du bonheur auquel tu tends ; et ne le place point dans des choses, ou vaines, ou impossibles, ou préjudiciables : moins encore dans celles qui renferment leur germe de dislocation. Que tous les moyens que tu emploies pour l'acquérir soient justes et légitimes, conformes aux principes du droit naturel. Songe surtout que cette paix, cette tranquillité, cette abondance, cette sûreté, qui sont le but de toute aggrégation ou société humaine, ne s'y obtiennent réellement, qu'autant qu'il y règne une parfaite subordination, une presque aveugle obéissance. Par un instinct essentiellement agissant, tout ce que tu penses, tout ce que tu médites, tout ce que tu fais ; tu le penses, tu le médites, tu le fais pour te rendre heureux : veuille ne l'être que par les objets qui font la vraie félicité. La Sagesse et la Religion, ces deux moniteurs qui n'ont point encore trompé les hommes qui les ont consultés, t'indiqueront quels ils sont.

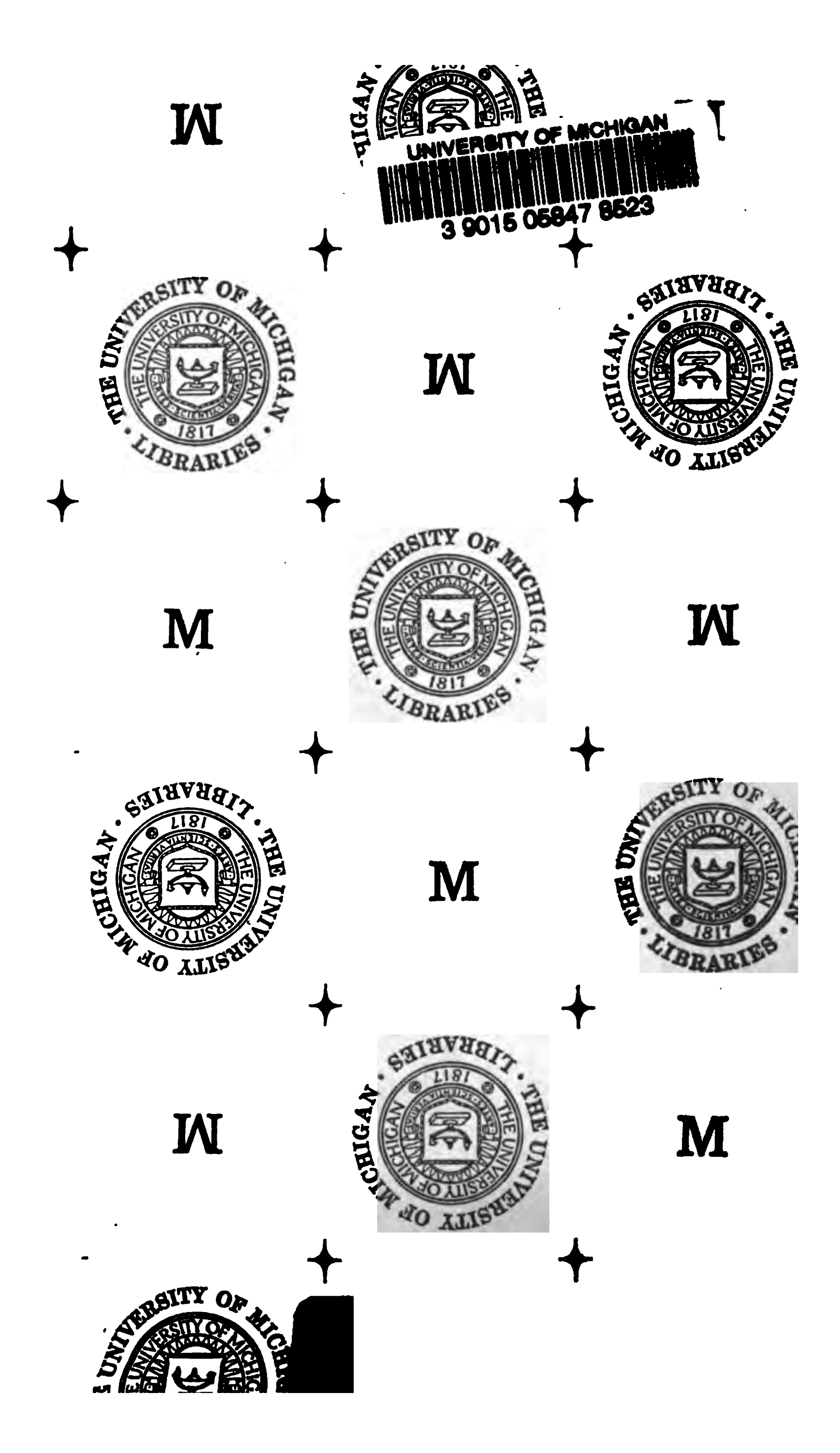
Français ! pourriez-vous vous refuser à reconnaître que toutes ces idées de philantropie politique ne soient entrées dans les calculs de Louis XVIII, quand il a dressé sa Charte? Les principaux droits d'un peuple libre, desquels résulte le bonheur national, y sont consacrés; et, pour en assurer davantage la stabilité, vous avez vu comme, dans un moment où il avait à craindre qu'on n'y portât atteinte, il a déclaré qu'elle ne serait point révisée. N'est-ce pas assez la déclarer tellement propriété de tous, qu'il n'y ait plus dorénavant qu'une assemblée extraordinairement convoquée *ad hoc*, qui puisse y porter respectueusement la main? Il ne resterait donc plus qu'à passer en loi que son unique mission serait de s'occuper des objets qui lui auraient été préparés; qu'avant d'entrer en exercice, elle déclarerait se rendre coupable d'un crime de lèse-nation au premier chef, si elle entreprenait de réviser d'autres articles de la Charte, que ceux qui lui auraient été indiqués comme devant être rectifiés, améliorés, restreints ou étendus.

Français ! qu'ai-je à vous ajouter pour vous faire chérir plus que vous-mêmes un si grand Roi ! Par cette mesure qui rend la Charte inviolable et irrévisible, il porte les derniers coups à l'esprit de privilége qui dirigeait nos grands. Et nos grands, dorénavant dirigés par l'esprit de la Charte, seront et demeureront toujours plus grands que nous, malgré que nous ne nous tenions plus à leurs genoux.

Français ! *le Roi et la Charte !* n'ayez plus d'autre devise : adressez des vœux au ciel pour qu'il nous conserve encore de longues années Louis XVIII.

FIN.





UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05847 8523
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817

